

Québec veut signer ses propres accords

■ la météo

Nuageux avec neige intermittente. Vents légers. Min. la nuit dernière et max. aujourd'hui: 25 et 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour: de la Têrte

VOL. LX - NO 36

Montréal, jeudi, 13 février 1969

10 CENTS.

Si la position du Québec a peu progressé

La révision constitutionnelle est irrévocablement engagée

par Pierre-C. O'Neil et Michel Roy

OTTAWA — La conférence constitutionnelle a pris fin hier et après en avoir ajourné les travaux, le premier ministre du Canada M. Pierre Elliott Trudeau s'est réjoui devant les journalistes du succès qu'elle a connu.

Il n'est pas exagéré, selon le premier ministre, de parler de progrès; progrès immense selon lui, par rapport à l'an dernier, au sujet de l'élaboration d'une charte des droits fondamentaux et de son inscription dans la constitution canadienne; progrès aussi sur le plan des droits linguistiques, un progrès qui se manifeste surtout par l'action entreprise ces derniers mois dans les provinces mais qui ne peut être qu'un résultat des progrès que font les premiers ministres eux-mêmes à cet égard.

Mais le premier ministre n'était pas délirant d'enthousiasme, aussi faut-il peut-être parler davantage d'un progrès dans le climat général entourant la révision constitutionnelle, plutôt que d'un progrès sur le fond des choses, d'un progrès qui prend la forme d'une mise au foyer des différents problèmes de la révision, qui prend surtout la forme d'une précision beaucoup plus grande de la tâche qui sera dorénavant dévolue au comité permanent des fonctionnaires et à ses sous-comités.

La conférence a permis d'éclairer davantage l'ensemble du grand projet fédéral pour la révision de la constitution, comme elle a permis également d'imaginer, en partant des mémoires des provinces, ce que serait la fédération décentralisée de demain.

Le Québec déçu et inquiet

Si le gouvernement fédéral a des raisons de se réjouir, le gouvernement québécois en a moins, car du point de vue des positions qu'il défend depuis quelques années il fait assez peu de progrès spectaculaire.

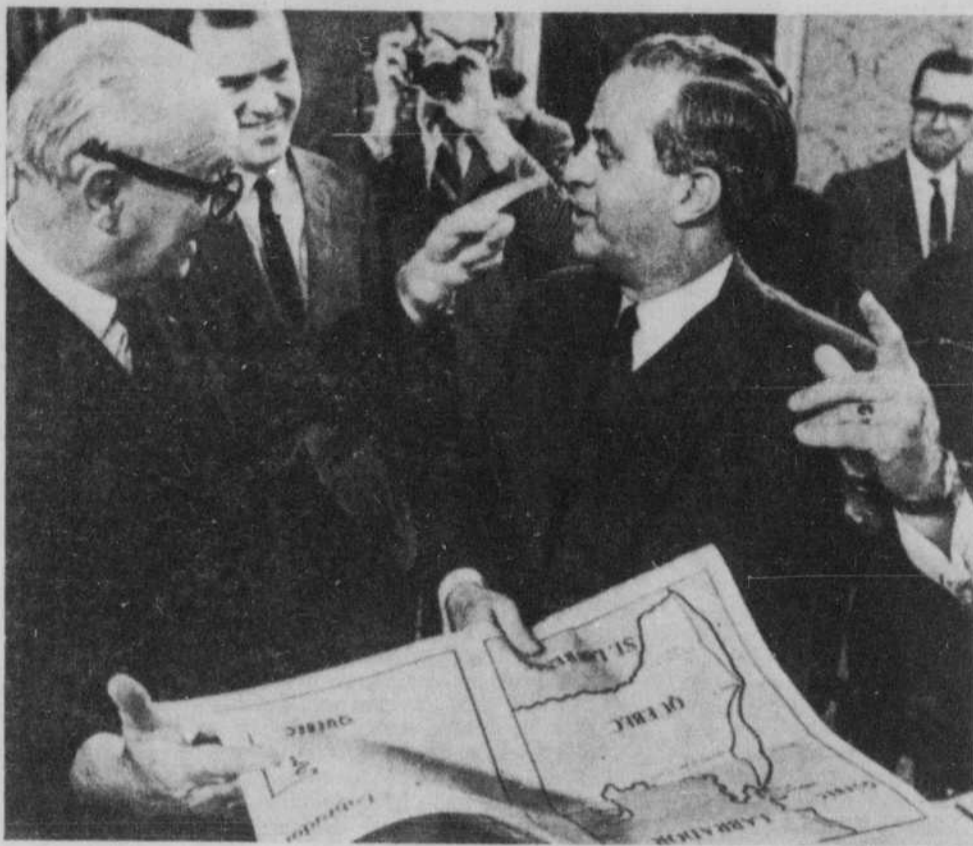
M. Trudeau a affirmé de son côté, à la fin de la réunion, que les ministres avaient réussi à dégager un consensus aussi large et aussi précis, sur chacune des questions, qu'il était possible de le faire dans les circonstances. Il a paru regretter que sa fonction de président de l'Assemblée ne lui ait pas permis d'intervenir plus souvent dans les débats. Et s'il les a conduits avec dignité, souplesse, tact, et finalement beaucoup de retenue, certains lui reprocheront peut-être, et le faisaient déjà immédiatement après la conférence, de ne pas y avoir exercé tout le leadership qu'on eût attendu d'un homme aussi versé dans toutes les questions qui ont fait l'objet des débats, débats dont le déroulement a dû ennuoyer à plusieurs reprises M. Trudeau, le latin qui aime les discussions vives mais sur des sujets très précis.

Quant à M. Jean-Jacques Bertrand, l'autre point d'intérêt de cette conférence, il avait paru jusqu'à la fin ultime des travaux s'associer à la conférence de façon beaucoup moins active que l'avait fait M. Daniel Johnson dans les conférences précédentes de Toronto et d'Ottawa. Il a plutôt fait des déclarations que participé à des débats. Aussi ne serait-on pas surpris qu'il s'agisse là d'un vaste dessein politique destiné à ne pas trop compromettre le gouvernement dans une opération dont on voit encore mal quels en seront les résultats.

Bertrand dépose un livre blanc

Toutefois à la fin des travaux M. Bertrand s'est engagé, avec M. Paul Dozois, dans un vif débat avec le premier ministre au sujet de la possibilité de limiter dès à présent le pouvoir général de dépense du gouvernement fédéral tandis que se poursuit la révision constitutionnelle. Le premier ministre a rejeté cette demande en disant qu'elle ne ferait rien moins que d'amener sur-le-champ la constitution canadienne au sujet de certaines responsabilités fédérales.

Voir page 2: La révision



■ Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joey Smallwood, a profité de la dernière journée de la conférence constitutionnelle pour montrer à M. Jean-Jacques Bertrand une carte de la frontière qui sépare sa province de celle du Québec. S'il faut en croire la photo, la question du Labrador n'a pas provoqué de violentes discussions. (Téléphoto PC)

"Québec d'abord mais dans le Canada"

OTTAWA (par G.L.) — "Québec d'abord, ça ne veut pas dire Québec en dehors du Canada, mais dans le Canada." C'est ce qu'a déclaré, hier soir, le premier ministre Bertrand dans des brefs commentaires, à la fin de la conférence constitutionnelle.

Le chef du gouvernement québécois a dit de ces réunions au plus haut niveau qu'elles étaient "difficiles" mais qu'il était préférable d'y être présent "tant et aussi longtemps que l'on voudra que le Québec reste dans le Canada." Ce n'est pas en étant absent, a-t-il ajouté, que le Québec pourra défendre son point de vue, même s'il s'agit là d'une tâche difficile, le gouvernement du Québec a le devoir d'y être tant que la population l'exigera.

C'est alors qu'il commenta le slogan électoral de l'Union nationale, en 1966, dans les termes cités plus haut.

Commentant le dépôt du document de travail portant sur les relations internationales, à la fin des assises, M. Bertrand, a dit que ce geste visait uniquement à faire prendre conscience à la population du Canada de ce que le Québec veut dire lorsqu'il parle de sa compétence en matière internationale.

Quant à la résolution présentée par le ministre des finances, M. Dozois, il a dit qu'elle avait eu le mérite, même si elle a été repoussée, de poser très clairement le problème de "l'intrusion" d'Ottawa dans des domaines de juridiction provinciale. Le même problème se posera, a-t-il indiqué, en ce qui concerne l'aménagement urbain, à propos duquel il prévoit d'ailleurs des "affrontements".

Il espère qu'Ottawa y pensera à deux fois avant d'intervenir à nouveau dans des matières qui relèvent des provinces.

De ces discussions de trois jours entre les onze gouvernements du pays, M. Bertrand a dit qu'elles avaient fait ressortir de grandes différences d'opinion et prouvé une fois de plus que le Québec est "différent".

Il n'est pas facile, dit-il, de faire entendre notre point de vue par les autres provinces. M. Bertrand espère toutefois que les discussions auront suscité une "meilleure compréhension" des revendications du Québec.

Mais il n'a pas dit s'il était satisfait ou non de la conférence. M. Bertrand lui-même a dit qu'il était trop tôt pour porter un jugement et que, quant à lui, il se voulait "optimiste, persévérant et tenace". On aura remarqué que tout au long des débats, le Québec a pris un grand soin à distinguer clairement les problèmes qui relèvent des provinces.

Voir page 2: Québec d'abord

Un vif accrochage entre Bertrand et Trudeau

OTTAWA (par M.R.) — Une proposition québécoise invitant le gouvernement fédéral à s'abstenir de toutes nouvelles dépenses dans les domaines de compétence provinciale a provoqué un accrochage hier après-midi à la conférence constitutionnelle. Durant quelques minutes, MM. Bertrand et Trudeau se sont heurtés de front tandis que les autres premiers ministres les observaient en silence.

Cette proposition, formulée par M. Dozois au nom du Québec, priait en outre le pouvoir central de ne pas réduire sa contribution aux programmes conjoints existants sans consultation et sans l'accord préalable des provinces.

A peine le ministre des finances avait-il terminé la lecture de sa proposition que M. Trudeau la déclarait irrecevable.

"Si nous acceptons cette proposition, a-t-il dit, nous consentirions à modifier des maintenant la constitution. Or nous sommes précisément ici pour discuter des pouvoirs de dépense des divers ordres de gouvernement."

La proposition québécoise, a encore dit M. Trudeau, revient à déclarer que les provinces dicteraient à Ottawa sa politique en matière de dépenses au moment même où les onze gouvernements sont invités à chercher et à proposer de nouvelles formules. Le premier ministre demande alors à M. Bertrand si, en proposant au gouvernement central de limiter ses dépenses, il suggère par là qu'Ottawa réduise aussi les allocations familiales et renonce à sa participation au programme de l'ARDA, ou encore abandonne la prérogative.

M. Bertrand lui répond aussitôt que son gouvernement accepte le principe de la péréquation de programmes à frais partagés sur lesquels les deux gouvernements se sont mis d'accord. Mais il insiste sur les domaines qui relèvent de la compétence provinciale et souhaite la mise en place d'un mécanisme de consultation.

Voir page 2: Accrochage

OTTAWA (par Gilles Lesage) — Souhaitant que la division de la souveraineté s'étende aux relations extérieures, le Québec désire signer ses propres accords dans les matières de sa compétence.

Il désire également participer directement et distinctement aux rencontres, conférences et organismes internationaux dont les travaux portent sur des matières de sa compétence.

Telle est la double position que le gouvernement du Québec a clairement exprimée hier, dans un document de travail portant sur les relations avec l'étranger qui a été déposé sur la table de la conférence constitutionnelle, pour étude, à la fin de la deuxième réunion de trois jours.

Le document a été préparé par la délégation québécoise au comité permanent des fonctionnaires sur la constitution. Le texte de plus de trente pages énonce dans le document de travail transmis par le Québec au comité, l'été dernier, et rendu public à l'automne par M. Bertrand, de ce fait, il s'ajoute à l'ensemble des propositions présentées par la délégation du Québec pour fins d'études et d'échanges de vues au sein du comité.

Dans une lettre de présentation, le sous-ministre des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, précise que tout comme pour le premier document, "ces notes ne représentent pas l'attitude arrêtée du gouvernement du Québec et qu'elles pourront être modifiées et complétées pour tenir compte de l'évolution des discussions constitutionnelles et des événements."

Le document, ajoute M. Morin, a été mis au point dans la perspective d'une révision constitutionnelle et dans le but de favoriser le règlement des problèmes qui ont pu surgir récemment en ce qui a trait aux relations internationales.

Le document conclut d'un examen du droit constitutionnel canadien qu'il n'y a pas de texte précis ou de décision judiciaire faisant autorité portant directement sur la question du pouvoir de conclure des traités.

D'autre part, l'application à cette question des principes généraux gouvernant l'exercice de la prérogative royale entraîne la conclusion inévitable que les provinces jouissent, en vertu de la constitution actuelle, du droit de conclure des traités avec les autres pays dans les matières qui sont de leur ressort législatif.

Comme l'a déjà demandé le gouvernement du Québec, la nouvelle constitution devra rendre ce droit incontestable. "Le Devoir" publie aujourd'hui en page 9 le chapitre du document portant sur cette question de droit.

Le Québec reconnaît la nécessité d'établir les mécanismes nécessaires pour que les Etats fédérés puissent entretenir des relations avec l'étranger, dans les domaines de leur compétence, tout en veillant à ce que ces relations n'aillent pas à l'encontre de la politique étrangère du pays.

Il serait normal, lit-on dans le document, qu'avant de conclure un accord avec un autre gouvernement, un Etat fédéré s'assure que son initiative n'entre en conflit avec la politique étrangère de la fédération. Le Québec propose que chaque Etat s'engage à communiquer au gouvernement central, en temps utile avant la signature, le texte des accords qu'il entend conclure avec l'étranger.

Les conférences internationales

En ce qui concerne les conférences et organisations internationales, le texte indique que lorsqu'il s'agit de domai-

■ On trouvera en page 9 une première tranche du Livre blanc sur les relations internationales du Québec.

nes de compétence provinciale, notamment l'éducation, le gouvernement fédéral n'a ni le pouvoir constitutionnel, ni les ressources humaines, ni l'expérience voulus pour prétendre représenter adéquatement les Québécois et les autres Canadiens.

Il propose à cet égard six solutions dans le but d'assurer "l'unité de la représentation canadienne à l'étranger sans que ni le gouvernement central, ni le gouvernement de l'un ou de l'autre Etat n'assume de fait des fonctions qui ne lui appartiennent pas constitutionnellement."

Voir page 2: Accords

Reconnaissance de Pékin

L'ONU suit avec intérêt l'initiative du Canada

NATIONS UNIES (New York) (AFP) — La décision du Canada de s'orienter vers l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine populaire soulève évidemment un intérêt considérable aux Nations unies où, depuis vingt ans, la question du rôle mondial de l'immense pays asiatique de sept cents millions d'habitants et possesseur de l'arme thermonucléaire est débattue chaque année sous le couvert de la question de l'admission de la Chine aux Nations unies.

Sur un plan purement numérique, la décision canadienne ne change que d'une unité un rapport de forces qui reste un obstacle insurmontable à la dévolution au gouvernement chinois de Pékin du siège de la Chine — siège de membre fondateur de l'ONU — détenu par le gouvernement du généralissime Tchang Kai-cek installé et fonctionnant à Taiwan. Or, c'est devenu, à l'ONU, un lieu commun que de dire que la question de l'admission de la Chine à l'ONU est bien plus formelle que substantielle et c'est sur le plan politique, c'est-à-dire sur la question de la place de la Chine dans les relations internationales, que la décision du gouvernement canadien est considérée par les spécialistes de l'ONU comme une étape importante et significative.

A cet égard, ces spécialistes relèvent particulièrement le fait que l'initiative canadienne intervient à un moment où, malgré le ferme maintien par les Etats-Unis de la mise en quarantaine de Pékin, l'ad-

Voir page 2: L'ONU

En moins de 2 heures, une dizaine de décisions

par Michel Roy

OTTAWA — Soudain, à 15 h. 45 hier, la cadence des travaux de la conférence constitutionnelle s'est brusquement accélérée. En moins de deux heures, les premiers ministres, soucieux d'aboutir à quelques résultats concrets au terme de cette réunion de trois jours, ont adopté rapidement une dizaine de décisions dont quelques-unes, il est vrai, avaient déjà fait l'objet d'ententes préalables, du moins de façon tacite, lundi et mardi.

Is ont successivement adopté des textes sur la réforme

des institutions liées au fédéralisme (capitale nationale, sénat et tribunaux), sur la répartition régionale, sur la répartition des pouvoirs, sur les droits fondamentaux, sur les langues officielles et sur les objectifs mêmes de la conférence, notamment sur la procédure à suivre pour la révision de la constitution.

Au total, toutes ces décisions engagées irrévocablement les onze gouvernements dans le processus d'une révision globale de la constitution; elles tendent à préciser les données des problèmes à l'étude, elles portent création de plusieurs

comités d'étude auxquels sont confiées des tâches plus précises; elles indiquent, sur certains points, les grandes lignes d'ententes éventuelles.

Sur les objectifs de la conférence, le texte adopté se lit comme suit: "La conférence constitutionnelle permanente réaffirme son intention de mener à bien une étude globale de la constitution du Canada, de déterminer si elle peut satisfaire aux besoins présents et à venir, et de considérer l'opportunité de la changer, soit en modifiant la constitution actuelle ou en adoptant une nouvelle."

Au sujet de la procédure à suivre, la conférence exprime son désir de voir le processus de révision se poursuivre à une cadence accélérée "étant donné que le travail de base a déjà été fait". Aussi, les ministres ont-ils décidé que la conférence constitutionnelle "tentera de se réunir plus fréquemment et les premiers ministres, de tenir des séances de travail avec le comité permanent des fonctionnaires, afin d'assurer une meilleure orientation du processus de la révision constitutionnelle."

Une procédure précise est établie quant au fonctionnement, aux responsabilités et au mandat des comités, sous-comités, comités ministériels et comités spéciaux.

Au chapitre des langues officielles, "la conférence reconnaît que des décisions importantes ont été prises par les divers gouvernements depuis un an afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de la langue française à travers le Canada et elle déclare que l'étude des questions linguistiques devrait continuer."

Les premiers ministres, sur ce point, sont en outre convenus que les recommandations de la conférence

Voir page 2: Décisions

L'Hydro-Québec fournira à l'Ontario-Hydro 20 milliards de kilowattheures, en six ans

Le président de la Commission hydroélectrique de Québec, M. Jean-Claude Lessard, et le président de l'Hydro-Electric Power Commission de l'Ontario, M. George E. Gathercole, ont conjointement annoncé la signature d'une lettre d'intention par laquelle l'Hydro-Québec s'engage à fournir des quantités considérables d'énergie électrique à l'Ontario-Hydro de 1971 à 1977, et par laquelle les deux réseaux s'engagent aussi à conclure une convention d'assistance mutuelle. L'entente conduira à des transactions de l'ordre de \$100 millions.

Cet accord de principe, qui sera suivi d'un contrat définitif, prévoit que l'Hydro-Québec fournira à l'Ontario-Hydro un total de 20 milliards de kilowattheures pendant les six années de l'entente, plus toutes les quantités d'énergie excédentaire dont la livraison pourra être convenue entre les deux parties.

Au cours des six années de l'entente, la puissance livrée pourra atteindre un maximum de 750 000 kilowatts par an. L'Hydro-Québec se réservera le privilège d'interrompre les livraisons aux heures de pointe sur le réseau québécois pendant les mois d'hiver, mais garantira la fourniture continue d'une puissance de 500 000 kilowatts annuellement au cours des deux dernières années, du 1er juin 1975 au 31 mai 1977.

Le nouveau contrat sera substitué à divers contrats de fourniture d'énergie québécoise à l'Ontario qui devaient expirer de 1970 à 1976. Il aura une portée beaucoup plus étendue qu'un simple contrat de vente et d'achat, car la lettre d'intention déclare que "les parties conviennent de négocier une convention d'interconnexion prévoyant un régime d'assistance mutuelle dans les cas d'urgence", de façon à assurer aux deux réseaux "les avantages additionnels" d'une exploi-

tation coordonnée.

M. Lessard a fait observer que les livraisons à l'Ontario-Hydro coïncideraient avec la mise en service de la centrale de 5.225.000 kilowatts en construction aux chutes Churchill. Les 11 groupes de cette centrale doivent être mis en service de 1972 à 1976 et l'Hydro-Québec en recevra environ 32 milliards de kilowattheures par année pendant 65 ans.

Presque toute l'énergie que l'Hydro-Québec livrera à l'Ontario-Hydro sera produite par la centrale de Beauharnois et livrée par les lignes à 230.000 volts qui existent déjà entre cette centrale et le réseau ontarien.

"De son côté, M. Gathercole a déclaré que l'entente conclue avec l'Hydro-Québec permettrait aux centrales thermiques de l'Ontario-Hydro d'économiser des quantités appréciables de combustible."

L'affaire de l'université Sir George Williams

Tout cautionnement a été refusé aux 95 jeunes accusés

Après plusieurs heures de débats en cour municipale de Montréal, le juge Maurice Johnson, accédant hier à la demande de l'université Sir George Williams, a refusé tout cautionnement aux 95 jeunes accusés de quatre infractions criminelles punissables, l'une de détention à vie, l'autre de 14 ans de prison et les deux dernières de cinq ans d'emprisonnement.

L'audience débuta vers quatre heures hier après-midi, alors que plus tôt dans la journée la cour du bien-être social refusait également tout cautionnement à sept ou huit "juvéniles" accusés des mêmes infractions.

Tous les prévenus sont accusés de complot. Dans la première accusation, il s'agit d'un méfait mettant en danger la vie humaine, dans la seconde, d'un méfait con-

cernant la propriété privée; la troisième, d'une obstruction à l'usage des lieux de SGW et la dernière, d'une conspiration pour commettre un incendie.

Tous les prévenus ont opté pour un procès devant juge et jury. Tard en fin de journée hier, le juge, la couronne et les avocats se sont finalement entendus pour que l'enquête préliminaire commence mardi de la semaine prochaine.

C'est en vain que Me Léon René Maranda demande au juge de rejeter trois des accusations, les estimant comprises dans la plus grave.

Plusieurs des prévenus n'avaient pas d'avocats et demandèrent sur place à être représentés par le bureau Goldenberg.

Une longue bataille juridique suivit au sujet des cautionnements. C'est Me Claude-

Voir page 2: Université SGW

**suites
de la première
page**

ACCORDS

Ces solutions prennent modèle sur l'arrangement intervenu récemment à Kinshasa pour la conférence des ministres francophones de l'éducation.

Le Québec enverrait sa propre délégation dirigée par son ministre de l'éducation ou son mandataire. Afin d'assurer la représentation canadienne, cette délégation québécoise se joindrait, le cas échéant, aux délégations formées par d'autres Etats participant à la même conférence. Si nécessaire, des fonctionnaires fédéraux pourraient conseiller les délégués canadiens sur des questions de politique étrangère.

Le ministre de l'éducation ou son mandataire parlerait au nom du Québec, sauf si les autres délégations étaient d'accord pour qu'il exprime, à titre de président ou de coprésident, des opinions communes au groupe canadien.

La présence du Québec, et des autres Etats, le cas échéant, serait clairement identifiée. Il n'y aurait qu'une représentation canadienne, les Etats étant des parties du Canada, mais il pourrait y avoir une ou plusieurs délégations de gouvernement étatiques.

Dans les conférences portant sur des matières relevant exclusivement des Etats, la représentation canadienne devrait jouer d'autant de droits de vote qu'il y a de délégations étatiques.

La signature du procès-verbal ou du compte rendu de la conférence serait apposée par le président de la représentation canadienne, et par le coprésident, s'il y en a un.

Pour ce qui est des invitations à de telles conférences, elles pourraient parvenir directement au gouvernement des Etats, qui en informeraient le gouvernement central.

Les solutions proposées pour les conférences internationales pourraient s'appliquer également aux organismes internationaux qui oeuvrent dans des domaines qui sont du ressort des provinces.

Consultation

Ce qui importe, estime le Québec, c'est que des mécanismes de consultation réciproque soient mis sur pied afin de faire face à la situation à mesure qu'elle évolue. Le mémoire suggère la formation, au niveau des fonctionnaires, d'un comité de liaison intergouvernemental dont la tâche essentielle serait d'assurer entre les deux ordres de gouvernement la consultation et la coordination nécessaires dans l'application des principes et arrangements proposés par le Québec.

De tels échanges de vues, lit-on dans le texte, faciliteraient la compréhension mutuelle, éclaireraient la politique étrangère du Canada et contribueraient pour beaucoup à désamorcer nombre de disputes actuellement fondées sur la méfiance ou sur une conception trop rigide des rôles de chaque ordre de gouvernement par rapport à la communauté internationale.

Dans ce domaine, dit le mémoire, le fédéralisme classique ne peut être d'un grand secours et il faut inventer de nouvelles formules, étant donné que les relations extérieures concernent de plus en plus l'éducation, la culture et les affaires sociales. "Le fédéralisme reste impensable dans ces cas-là si la division de la souveraineté ne s'étend pas aux relations extérieures."

L'évolution mondiale fait qu'il sera de plus en plus difficile aux Etats membres de certaines fédérations de pouvoir s'acquitter pleinement de leurs obligations constitution-

nelles sans nouer des relations avec l'étranger."

Faisant un relevé des liens qui se nouent quotidiennement entre le Québec et le monde extérieur, particulièrement à la faveur des ententes signées avec la France en 1965, le document dit de ces accords qu'ils sont devenus un instrument important de la politique québécoise en matière de culture et d'éducation.

D'autre part, ajoute le texte, ils constituent un effort concret pour briser l'isolement culturel dans lequel les événements ont enfermé le Québec depuis deux siècles. "A leur manière, qui est celle qui convient à la mentalité française, ils procurent au Québec le même genre d'aide en provenance de l'Europe que celle qu'ont toujours reçue les îles britanniques des autres provinces canadiennes."

L'aide à l'étranger

Dans un autre domaine, il apparaît normal au Québec que le gouvernement fédéral assume la plus grande part de l'aide canadienne aux pays en voie de développement et qu'il en coordonne les modalités. Mais afin de sauvegarder les intérêts des provinces dans ce domaine, la délégation du Québec soumet six propositions qui tiennent compte à la fois de la constitution actuelle et du désir du Québec de remplir pleinement son rôle en matière de coopération internationale.

Le gouvernement canadien devrait toujours consulter les Etats sur l'élaboration des programmes exigeant la collaboration d'un personnel et d'une institution soumis à leur autorité.

Il appartiendrait au gouvernement de l'Etat de se charger du recrutement des enseignants ou des fonctionnaires à son service, sans préjudice du droit d'Ottawa d'accepter ou de rejeter les candidatures proposées.

Les coopérateurs ainsi recrutés par un Etat y conserveraient les droits et privilèges attachés à l'exercice de leur profession.

Le gouvernement central déterminerait avec celui des Etats les conditions de cessation d'emploi.

Les gouvernements des Etats devraient obtenir des renseignements concernant les conditions de travail des coopérateurs.

Enfin, après consultation avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des Etats devraient pouvoir eux-mêmes mettre en oeuvre certains programmes de coopération avec l'étranger.

ACCROCHAGE

moins de débats à l'avenir. Pour l'Ontario, M. Roberts, tout en reconnaissant qu'on ne pouvait adopter une proposition limitant les pouvoirs de dépense du gouvernement fédéral au cours de la présente conférence, a cependant engagé les autorités fédérales à faire preuve d'un meilleur esprit de collaboration dans ce domaine. En somme, il a retenu l'esprit de la proposition de M. Dozois.

En conclusion, M. Trudeau a donné l'assurance qu'il tiendrait compte des observations faites par les représentants des provinces au sujet des initiatives fédérales qui sont considérées comme des intrusions, non seulement par le Québec, mais aussi par d'autres provinces. Il est vrai, a dit le premier ministre, que la coordination n'a pas été suffisante dans le passé.

"Ne craignez rien, a-t-il dit, vous n'aurez pas un autre Médicard."

"Et qu'en est-il lance M. Dozois, du programme de rénovation urbaine?"

"Nous sommes ici justement pour discuter de ces choses," répond M. Trudeau.

Au cours de sa conférence de presse, hier soir, M. Trudeau a fait observer que la proposition québécoise avait été lancée tout à la fin de la réunion, donc bien après la discussion qui avait porté la veille sur cette question. Dans ces conditions, a-t-il dit, il est évident

que cette proposition avait peu de chances d'être acceptée.

Au sujet du pouvoir fédéral de dépense, M. Trudeau a dit que son gouvernement avait quelques idées, qu'il les soumettrait en temps opportun et que les provinces, d'ici là, auraient avantage à faire connaître leurs.

DÉCISIONS

dations de la Commission Laurendeau-Dunton et les travaux du comité des fonctionnaires et du sous-comité des langues officielles sur les questions linguistiques devraient être délégués à un comité de ministres. Ce comité étudierait les aspects constitutionnels des questions linguistiques et la mise en oeuvre des politiques linguistiques, y compris la nature de toute aide fédérale qui pourrait être disponible à cette fin.

Sur les droits fondamentaux, il est convenu qu'un comité des ministres sera mis sur pied pour étudier toutes les questions relatives à ce problème, y compris l'éventuelle inscription de ces droits dans la constitution. (Voir notre article sur cette question.)

Sur la répartition des pouvoirs, question qui préoccupe particulièrement le Québec, la conférence a reconnu qu'il s'agit d'une "question prioritaire surtout en ce qui concerne les pouvoirs d'imposer et de dépenser."

En conséquence, les premiers ministres demandent au comité permanent des fonctionnaires de voir à ce que cette question soit étudiée immédiatement. Compte tenu de son urgence, il est convenu que le comité du régime fiscal doit être convoqué afin d'examiner et de faire rapport aux premiers ministres dans les plus brefs délais sur deux questions en particulier: l'accès de chacun des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral aux champs d'imposition disponibles; et les ententes à frais partagés fédérales-provinciales.

Sur les disparités régionales, les premiers ministres soulignent que l'un des objectifs fondamentaux de la fédération canadienne est le développement de toutes les régions. Un comité de ministres — auprès duquel Ottawa déléguera M. Jean Marchand — sera donc appelé à étudier les arrangements administratifs et financiers, de même que l'opportunité de créer des organismes consultatifs nécessaires pour l'adoption de politiques et de programmes propres à atténuer rapidement des disparités régionales.

D'autre part, le comité permanent des fonctionnaires devra accorder une attention particulière aux aspects constitutionnels du problème des disparités.

Abordant hier après-midi la réforme des institutions fédérales, les premiers ministres ont rapidement constaté qu'ils s'entendent sur la nécessité de modifier le Sénat. Un comité de ministres étudiera donc les clauses constitutionnelles touchant une telle réforme, compte tenu des considérations suivantes:

- 1- Le Sénat pourrait représenter d'une façon plus directe et plus efficace les intérêts provinciaux et régionaux.
- 2- On pourrait à cette fin changer la procédure de nomination des sénateurs et la durée de leur mandat.
- 3- Il pourrait être opportun que le Sénat reçoive certaines fonctions particulières, de sorte qu'il devienne un instrument mieux adapté au fédéralisme.
- 4- La répartition des sièges devrait refléter plus équitablement les diverses provinces et régions.
- 5- Mais le gouvernement du Canada ne devrait être responsable qu'à la Chambre des communes, comme c'est le cas présentement.

Quant aux tribunaux et aux juges, la conférence est convenue que l'indépendance des tribunaux et des juges devrait faire l'objet d'une disposition constitutionnelle. Il est prévu qu'un comité ministériel étudiera les autres clauses constitutionnelles relatives aux tribunaux et à la Cour suprême, compte tenu des

points de vue et des propositions des divers gouvernements.

Enfin, les premiers ministres des gouvernements d'Ottawa, de Québec et de l'Ontario ont fait part à la conférence des dispositions d'un projet tendant à la création d'une capitale nationale. Comme les autres chefs de gouvernement n'étaient pas familiers avec la nature de cette entente, ils n'ont pas voulu, à ce stade-ci, s'engager à approuver formellement le projet. Toutefois, les premiers ministres ont adopté le texte suivant:

"La conférence constitutionnelle, sous réserve de tout commentaire qui pourrait être présenté, est convenue:

- 1- Que les villes d'Ottawa et de Hull et leurs environs constituent la région de la capitale canadienne.
- 2- Qu'il n'y ait aucune modification des frontières interprovinciales ni des attributions constitutionnelles des gouvernements concernés.
- 3- Que les limites de la région de la capitale canadienne soient établies après entente entre les dits gouvernements.
- 4- Que, conformément aux objectifs antérieurement établis, il y a lieu de faire en sorte que les deux langues officielles et les valeurs culturelles communes à tous les Canadiens soient reconnues par tous les gouvernements concernés dans ces deux villes et dans la région de la capitale en général, de façon que tous les Canadiens puissent y trouver un sujet de fierté, d'appartenance et de participation.
- 5- Que le comité préparatoire de la capitale canadienne poursuive ses travaux et qu'il apporte une attention particulière aux questions suivantes:

A) La définition des régions limotrophes qui pourraient éventuellement constituer, avec Ottawa et Hull, la région de la capitale canadienne.

B) L'étude des méthodes de fonctionnement et de financement d'un organisme tripartite."

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

Quant à M. Bertrand, il s'est bien acquitté d'une tâche extrêmement difficile, estimant la plupart des observateurs. Son calme et son assurance ont vivement impressionné même si, sur le fond, le Québec a fait peu de progrès.

qui aurait annoncé publiquement le dessein présumé du groupe.

Il est possible cependant que ces jours-ci des avocats présentent des requêtes pour cautionnement en cour supérieure.

L'ONU

ministration du président Nixon s'intéresse manifestement à des contacts avec la Chine.

L'initiative canadienne se situe aussi dans une conjoncture où la guerre du Vietnam est dirigée vers un dénouement et non plus vers l'escalade, où l'hostilité entre l'Union soviétique et la Chine apparaît irrémédiable et où commencent à apparaître certains interstices dans le mur que les dirigeants chinois opposent à tout rapport avec l'Occident et une grande partie du reste du monde.

C'est dans de telles perspectives — qui ne s'éclairciront pourtant que lorsque la paix pourra être rétablie dans le Sud-Est asiatique — que la décision du gouvernement d'Ottawa cause aux Nations unies ce qu'il est convenu d'appeler de l'intérêt et ce qui est en réalité une curiosité intellectuelle et politique toute particulière. Cette curiosité s'applique aussi, tout naturellement, à la manière dont Pékin et Taiwan réagiront à la création d'un nouveau lien entre l'Occident et la Chine sous forme de l'installation d'une ambassade du Canada à Pékin.

On pourrait rappeler à cet égard que si à l'ONU les partisans de Pékin s'abstenaient d'exiger, parallèlement à la dévolution du siège chinois à Pékin, l'expulsion de Taiwan, leur position politique en serait, numériquement et politiquement, très renforcée.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

De son côté, à Ottawa, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait savoir hier aux Communions qu'il doutait fortement que le Canada admette la réclamation de Formose au cours des entretiens qui doivent avoir lieu en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre Ottawa et Pékin.

Répondant à une question de M. Gerald Baldwin (PC - Rivière-la-Paix), le ministre a dit que le Canada avait reconnu d'autres pays sans pour autant donner raison à toutes leurs réclamations territoriales.

Le député créditiste de l'Abitibi, M. Gérard Laprise, a plus tard demandé au ministre l'assurance que les négociations ne se feraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

M. Sharp a répondu qu'il était impossible pour le Canada de reconnaître deux gouvernements chinois et que s'il reconnaissait le régime de Pékin, nos relations avec Formose ne seraient pas au détriment des relations que le Canada maintient avec la Chine nationaliste.

les autres premiers ministres, comme le véritable père de cette confédération de demain.

De la journée d'hier, et finalement de l'ensemble de la conférence, se dégage une impression d'accélération des travaux de la révision constitutionnelle. Le nombre des questions référées à des comités pour étude accentue cette impression mais le premier ministre Trudeau a clairement indiqué dans sa rencontre avec les journalistes à la fin de la conférence, que les premiers ministres et les hauts fonctionnaires se réuniraient beaucoup plus fréquemment dorénavant, et que certaines de ces réunions seraient mixtes, comprenant des ministres et des fonctionnaires. Elles se dérouleraient par conséquent à huis clos.

M. Trudeau a signalé que les ministres des finances, qui constituent le comité du régime fiscal, se réuniront ce printemps. Déjà, on tente de convoquer pour le début d'avril une réunion du comité permanent des fonctionnaires qui chercherait lui-même à cette époque, selon les progrès accomplis, à fixer une date pour une prochaine conférence des ministres.

C'est parce qu'il prévoyait tout ce travail que le premier ministre de l'île du Prince-Edouard a suggéré, au cours de la journée, qu'on étudie la possibilité de tenir des conférences en circuit fermé de télévision pour permettre à chaque premier ministre d'y assister de la capitale de sa province. M. Trudeau a cependant indiqué hier soir que cette proposition n'est peut-être pas pratiquable, dans la mesure où une bonne partie des travaux importants des premiers ministres se déroulent durant ces conférences à l'occasion de rencontres privées.

A partir des décisions prises par la conférence, et dont on trouvera l'essentiel dans un autre article, on peut caractériser ainsi de façon très provisoire les résultats des travaux de la conférence.



● Groupe de secrétaires du SUCO suivant un cours. Appelé Service universitaire canadien outre-mer, le SUCO est un organisme de coopération internationale dont la fondation remonte à 1961 et qui s'adresse à tous ceux et celles qui sont aptes à servir efficacement dans des tâches précises et de tout genre, requises par les gouvernements ou organismes

étrangers voués au développement intégral des nations du Tiers Monde. Tout candidat au service outre-mer doit passer par une période de pré-formation. On peut obtenir des renseignements sur SUCO en s'adressant à M. André Mailhot, 3333, chemin de la Reine Marie, bureau 400, Montréal 250 (Québec) Tél: 735-4563.

Rémi Paul, à la direction de l'UN?

Au cours d'une conversation téléphonique avec un journaliste du Devoir, le secrétaire de la province, M. Rémi Paul, a déclaré qu'il avait été très surpris par l'article que le quotidien montréalais La Presse a fait paraître en première page de son numéro du mercredi 12 février, sous le titre de "Rémi Paul, candidat à la chefferie de l'UN".

Le député unioniste de Maskinongé a tout d'abord précisé que c'est une réunion du conseil national de l'Union nationale et non un congrès du parti qui aura lieu du 14 au 16 mars. Il a ajouté que seul le conseil national de l'UN pour-

ra, à cette réunion, décider de la tenue d'un congrès du parti et en établir l'ordre du jour qui ne comportera pas nécessairement la remise en question de la direction du parti de l'Union nationale, dont le chef actuel est le premier ministre Jean-Jacques Bertrand.

Refusant carrément de répondre à toute question hypothétique concernant son avenir, M. Rémi Paul a dit qu'il vivait dans le présent et que "pour le moment M. Jean-Jacques Bertrand est mon chef et je l'appuie sans réserve". M. Paul a fait alors l'éloge de M. Bertrand disant entre autres choses que c'est un chef dynamique.

Le commerce de l'alcool

Des employés de distilleries coupables d'irrégularités?

par François Barbeau

Les membres de la Commission royale d'enquête sur le commerce de l'alcool au Québec ont failli apprendre à l'audience publique qui se déroulait hier à Montréal que certaines irrégularités avaient été commises durant la dernière grève des employés de la RAQ non par ces employés mais par des employés de distilleries, mais le témoin alors interrogé, M. Jean-Pierre Latulippe, contrôleur de la Régie, a avoué qu'il ne pouvait dire avec assurance si tel avait été le cas.

Le procureur de la commission a promis qu'un témoin qui pourrait en dire plus long sur le sujet serait convoqué prochainement.

Hier matin, M. Latulippe a déposé devant la Commission plusieurs mémoires dont un sur les ventes de 1966-67 de la

RAQ et un second sur la politique de majoration des prix.

On y explique notamment qu'en 1947, la consommation d'alcools, spiritueux et vins était au Québec de 1,65 gallon par habitant âgé de plus de 20 ans et qu'en 1968 cette consommation était passée à 2,53 gallons.

Pendant la même période, le prix de vente a augmenté en moyenne de 30,9%, tandis que l'indice global des prix à la consommation, établi à 100 en 1949, montait à 149.

En 1947, les prix des produits de la RAQ, alors la CLQ, étaient majorés en moyenne de 75%, et le revenu brut se chiffrait par 42,8% alors qu'en 1967 les prix étaient majorés de 94,1% pour donner un revenu brut de 48,5%.

Les prix de certains produits ont toutefois subi une diminution depuis 1947. Par exemple un Bordeaux bien connu, qui se

vendait \$2,60 en 1947, coûtait \$2,31 en 1967 et \$2,40 en 1968.

On constate aussi dans le mémoire déposé par M. Latulippe que plus de 52% des ventes de la RAQ sont faites dans la ville de Montréal et dans ses banlieues contre un peu plus de 10% à Québec et dans les banlieues.

M. Latulippe a précisé au cours de son témoignage que la taxe de 5% imposée aux détenteurs de permis avait rapporté \$810.000 la première année de sa mise en vigueur, en 1961-62, et \$1.584.569 en 1966-67.

Une équipe d'inspecteurs est chargée de vérifier si les détenteurs de permis acquittent bien cette taxe, en contrôlant le timbre qui doit être collé sur chaque bouteille sujette à cet impôt.

C'est alors que le procureur de la CSN, Me Roger Thibo-

deau, a demandé au témoin s'il était possible que durant la dernière grève, des employés de distilleries, par exemple, aient pu apposer eux-mêmes ces timbres à ces bouteilles pour permettre que celles-ci soient vendues à des détenteurs de permis, sans passer par la RAQ.

M. Latulippe a répondu que cela était possible, mais a nié que la RAQ avait, durant la grève, émis une nouvelle série de timbres de taxe de 5%.

Dans l'après-midi, M. Marc Boissonneault, de l'administration générale, a déposé un mémoire portant sur les avantages d'un monopole d'Etat du commerce de l'alcool au Québec.

Un tel monopole, a dit le témoin, signifie une meilleure protection du public et un meilleur service, par un contrôle de qualité et d'entreposage de vins délicats, que pourrait offrir l'entreprise privée. Le monopole, a-t-il ajouté, permet aussi l'application, le respect et le contrôle des lois, est plus rentable que l'entreprise privée et mieux administré.

"Le monopole d'Etat, a-t-il conclu, doit demeurer pour le plus grand bien des Québécois."

Un des témoins interrogés mardi, M. J. Leblond de Brumeth, a fait remarquer à la commission qu'un journaliste avait mal relaté ses déclarations, et il a été convenu, après une courte discussion, que la commission porte cette question à l'attention du journal coupable. Les divers procureurs présents, tout comme les membres de la commission, ont toutefois conclu que le journaliste ne pouvait être tenu responsable de cette erreur, qui reposait dans le titre de sa nouvelle et qui décollait d'une dépêche erronée transmise par une agence de presse.

Le député de Hull à l'Assemblée nationale du Québec, M. Oswald Parent, est le conférencier invité du Lions Club de Hull, à l'occasion du dîner de ce club social, à l'hôtel Standish Hall, à 18h30. M. Parent a choisi de traiter le sujet suivant: Un gouvernement pour le territoire de la capitale nationale.

La prochaine audience de la commission se déroulera à Montréal le 4 mars.

Raymond Laliberté propose

La suspension des grèves tournantes et la reprise des négociations avec un médiateur

par Clément Trudel

QUEBEC - Les enseignants n'ont pas l'intention de retourner négocier sans "aide extérieure" et trouvent "surprenant" l'attitude du gouvernement et des commissions scolaires qui voulaient se remettre à table hier après-midi, sans toutefois accorder à la partie syndicale voix au chapitre quant à l'ordre du jour.

M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec, a réitéré hier à Québec, lors d'une conférence de presse, la position des trois groupements syndicaux en cause face à l'impasse où se trouvent les négociations depuis le 15 décembre 1968. Si la partie patronale en venait à réaliser la nécessité de rencontres en présence d'un médiateur - M. Laliberté en conserve toujours l'espoir - les enseignants suspendraient alors leurs grèves tournantes qui en sont à leur troisième semaine.

En cours supérieure, demain après-midi à Québec, le juge en chef Frédéric Dorion statuera sur les demandes d'injonction (dûment signifiées) visant quatre groupes d'enseignants: soit ceux des associations: de la banlieue de Québec; de la Matapédia; du nord-ouest québécois (Abitibi) et de Dollar-des-Ormeaux (région de Saint-Jérôme). La CEQ n'entend pas commenter ces demandes d'injonction, invoquant le "sub judice".

Il y a peu d'espoir d'entente si on n'envisage pas une "aide extérieure", a affirmé à plusieurs reprises M. Laliberté qui livrait aux journalistes quelques statistiques récentes sur les répercussions - désastreuses, selon la CEQ - du maintien des dernières offres gouvernementales au sujet des "ratio" professeurs-élèves.

"Les offres patronales sur les conditions d'enseignement constituent la plus grave détérioration que l'éducation ait connue, même dans ses années les plus sombres" et il y a déjà eu diminution de personnel enseignant par rapport à l'année dernière, tandis que "l'enseignement professionnel n'est que partiellement intégré" (environ quatre écoles sur une centaine).

Au seul niveau secondaire, selon M. Laliberté qui se fonde sur des calculs récents de son équipe de négociateurs, "l'offre patronale représente une diminution de 2,080 enseignants par rapport à la situation actuelle, soit près de 10 pour cent des effectifs à ce niveau". A l'élémentaire, la diminution serait de plus de 6 pour cent, soit de 1,672 enseignants.

La CEQ estime qu'un médiateur aurait sans doute le réflexe de dire aux enseignants: "Au moins, conservez ce que vous avez déjà". Le "ratio" de 1/17 tant au secondaire régulier qu'à l'enseignement

professionnel entraînerait, soit l'augmentation du nombre d'heures de cours allouées à chaque enseignant, soit, lorsque cela est possible, augmentation du nombre d'élèves par classe. Le gouvernement réaliserait ainsi "au détriment de l'enseignement qu'on veut individualiser", une économie d'environ \$23,388,000. Si l'on s'en tient au salaire moyen annuel de \$6,500 sur lequel il y eut entente à l'automne 1968.

"Nous cherchons à en venir à une entente sur la charge maximale imposée aux enseignants mais jamais nos demandes ne se traduisent en ratio," ajoute Raymond Laliberté qui avait brièvement commenté les lettres échangées entre M. Jean Cournoyer, négociateur principal, côté patronal, et M. J.-O. Leblanc, principal négociateur chez les enseignants.

Me Jean Cournoyer, dans sa lettre du 11 février au porte-parole syndical, se montre quelque peu sarcastique: "Si

la partie syndicale juge qu'il lui est nécessaire d'être aidée, elle a et elle a toujours eu le privilège d'adopter à son équipe de négociateurs quelque personnalité que ce soit dans sa recherche d'une solution au conflit que nous vivons." Et "si par hypothèse, vous considérez que la forme des discussions est plus importante que le fond des problèmes... nous comprenons votre absence à ces discussions mais vous nous placerez dans l'odieuse alternative de conclure que vous refusez le système de négociation collective de bonne foi que vous avez demandé et obtenu formellement dans nos lois."

Les pièces au dossier s'accumulent donc; les grèves tournantes continuent sans que se dessine un schéma de solution au conflit touchant les enseignants - autorisés à faire la grève depuis la mi-octobre - et, d'autre part, le gouvernement du Québec et les commissions scolaires. "S'il y a une

formule plus originale que la médiation, nous sommes prêts à en discuter", lance M. Laliberté qui enchaîne: "L'une des grandes difficultés depuis le début, c'est qu'on ne parle pas le même langage", et rappelle certaines incohérences des points de vue patronaux. Au niveau professionnel, selon M. Laliberté, la situation de fait serait actuellement meilleure que celle que le ministère entend négocier.

M. Laliberté a nié formellement qu'on l'eût contacté pour présenter le cas des enseignants devant le comité de l'éducation de l'Assemblée nationale, à Québec. Il a également déclaré que le gouvernement soit à rédiger un "bill" au cas où le différend ne serait pas réglé d'ici peu (un deuxième bill 257). L'extrême recours des enseignants est toujours une grève généralisée mais "nous en sommes au stade des grèves tournantes", notre prise de position ne peut être qualifiée de finale puisque, pour nous (de la CEQ, de la PACT et de la PATT), il y a place pour de nouvelles discussions, conclut M. Laliberté.

Lesage invite les Québécois à ne pas "prendre" la proie pour l'ombre

"Croire que la participation des Québécois au sein des entreprises établies chez nous pourrait être acquise par la souveraineté et l'indépendance du Québec, ce serait prendre la proie pour l'ombre," a déclaré hier M. Jean Lesage, chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, devant un club de la métropole.

S'appuyant sur des constatations de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, M. Lesage avait auparavant indiqué au monde québécois des affaires deux grands objectifs à poursuivre: 1) l'accroissement de la taille et de la productivité des entreprises dans le Québec; 2) une poussée des Canadiens français vers les carrières d'administrateurs et de techniciens.

Après avoir cité des statisti-

ques du rapport Reynaud, compilés pour la commission BB, M. Lesage qui avait déclaré que le faible degré de notre participation à la vie économique du Québec était manifestement anormal et inacceptable, a rappelé que d'ici six ans, 500,000 jeunes Québécois entreront sur le marché du travail.

"Nous avons consacré trop d'efforts à la formation de notre jeunesse pour que nous puissions accepter que le Québec de demain continue de se faire pour ainsi dire sans nous. Et ça, de toute façon, notre jeunesse ne le tolérera pas."

Ces jeunes, de mieux en mieux préparés à jouer leur rôle dans le monde moderne, très certainement mieux préparés que les générations précédentes, demandent plus que jamais de participer à la vie économique du Québec.

A l'université de Montréal

Les étudiants en philosophie restent sur leurs positions

L'Association des étudiants au baccalauréat en philosophie de l'université de Montréal conteste que la réunion convoquée hier matin par les autorités universitaires était souhaitée par la majorité des étudiants du département de philosophie, ainsi que le laissait entendre notre journal dans son numéro d'hier matin. Elle nous a, en conséquence, fait transmettre par téléphone le communiqué suivant:

"Voici les faits exacts communiqués par le secrétariat de l'Association des étudiants au baccalauréat en philoso-

phie. - L'assemblée des étudiants du baccalauréat a décidé vendredi le 7 février de se réunir en semaine d'étude du lundi 10 février au 15 février.

- Cinq étudiants en leur nom personnel, malgré cette décision, ont sollicité l'intervention directe et immédiate du recteur au département. - Le recteur a convoqué les étudiants à une assemblée générale. - Les étudiants ont jugé sur place l'intervention inopportune et oppressive. Ils ont demandé dès le début de l'assemblée sa révocation. Ce qui a eu lieu immédiatement."

Petit CHATEAU à louer pour CARNAVAL de Québec.

Six ou sept jours inoubliables pour groupes en quête d'une aventure de rêve.

En plein centre du Vieux Québec et des activités carnavalesques. Soirée avec orchestre. Atmosphère unique.

Fantaisie et humour de rigueur. Téléphonez immédiatement à:

Québec 523-3305 ou 875-1994

COURS DE VOILE ET FILMS

Restaurant "Butch Bouchard" 881 est, Maisonneuve (Métro Berri-Demontigny)

Vendredi le 14 février à 8 P.M.

Cours de Voile par Marcel Létourneau

Navigation en poussé - utilisation du Spinakes

FILM: GOLD MEDAL SAILOR

entraînement de l'équipe olympique à Acapulco

Entrée libre

L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE inc.

présente son 5e programme annuel d'été

de sessions de sensibilisation aux relations humaines (Dynamique des groupes)

3 sessions de base: Relations humaines et animation de groupe.

1re session: 25 mai au 6 juin
2e session: 6 au 18 juillet
3e session: 27 juillet au 8 août

2 sessions avancées:

1.- Psychologie du changement social. 25 mai au 6 juin.
2.- Développement individuel et créativité interpersonnelle. (Expression corporelle) 27 juillet au 8 août.

Ces sessions sont organisées par l'Institut de Formation par le Groupe, L'I.F.G. est un organisme composé de psychologues sociaux professionnels; il se spécialise dans l'entraînement et la consultation en relations humaines appliquées au travail et à l'action de groupe.

Ces sessions s'adressent à toutes les personnes qui, travaillant au sein d'une organisation, sentent la nécessité de perfectionner leurs relations avec les autres et leur efficacité dans le travail de groupe.

Ces sessions ont lieu à l'Institut Coopératif Desjardins, Lévis.

Renseignements:

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC. 3600 ave Barclay, suite 420, Mt. 251 Tél.: 735-5171

MEMBRES DE L'I.F.G. responsables de ces sessions:

Alain Fortin, L.P.s., membre associé des National Training Laboratories, (Washington)
Yvan Tellier, Ph. D., professeur de psychologie au Collège Sainte-Marie et membre associé des National Training Laboratories, (Washington)
Roger Tessier, Ph. D., professeur de psychologie à l'Université de Montréal.
Jean-Marie Toulouse, Ph. D., psychologue consultant en relations humaines.

VENTE

Ski

VITTOR

MÉTALLIQUE

avec

Harnais "Step-in"

plus

Bâtons métallique

\$ 99

Pose du harnais incluse

BOTTES

APRÈS-SKI

50%

REDUCTION

Boutique du Ski

1707 ST DENIS

845-4773

ÉCOLIERS! ÉCOLIÈRES!

qui désirez vous faire de l'argent de poche

LE DEVOIR

a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:

ILE DE MONTRÉAL - RIVE SUD - VILLE DE LAVAL

Communiquez sans tarder avec:

JACQUES BUGEAUD à 844-3361

LIBRAIRIE TRANQUILLE

RÉDUCTION DE 20%

•

SUR CHAQUE ACHAT DE \$10. ET PLUS

67, Ste-Catherine O. Montréal 844-6571



Pour le Canada: un pas en avant; pour le Québec: partie remise

Déployant un sens remarquable de la synthèse, rassemblant avec art dans un recueil impressionnant de résolutions tous les éléments positifs accumulés pendant trois jours de débats souvent déroutants, réussissant même à recréer à la dernière heure l'esprit de février 1968 qui avait semblé se dissiper au cours des derniers mois, M. Pierre Elliott Trudeau et les premiers ministres des provinces ont apporté, hier après-midi, aux travaux de la conférence constitutionnelle une note finale d'une vigueur inattendue.

Si l'on fait la somme de tous les problèmes abordés au cours de la conférence et de tous les projets de travail mis en route pour les mois à venir, force est de convenir que le grand dessein conçu il y a un an s'est beaucoup précisé.

Au lendemain de la conférence de février 1968, on parlait encore vaguement de révision constitutionnelle et d'organismes de continuité. Nul ne savait au juste l'ampleur que prendrait la révision, encore moins les chemins qu'il faudrait emprunter pour l'accomplir. On ne trouvait guère mieux, à cette époque, que de confier à un comité permanent de hauts fonctionnaires le soin de donner forme à tout cela.

Aujourd'hui, on est beaucoup plus avancé. La méthode de travail et les mécanismes de révision sont désormais établis de façon plus claire. On avait pu craindre, au cours des derniers mois, que la révision constitutionnelle ne devienne le souci un peu trop exclusif de fonctionnaires oeuvrant dans une atmosphère hermétique. Un équilibre est maintenant en voie de s'établir en ce qui touche la coordination efficace du rôle respectif des fonctionnaires et des hommes politiques. Ceux-ci, M. Trudeau en tête, ont solidement pris la direction de l'opération. Ils ont pris l'engagement de suivre les travaux de beaucoup plus près. On a l'impression qu'ils sont désormais profondément engagés dans une entreprise à laquelle plusieurs d'entre eux n'avaient peut-être acquiescé, il y a un an, que du bout des lèvres.

Si l'on ajoute à cela que, du point de vue de la plupart des premiers ministres présents, la conférence a permis de confirmer de façon à peu près définitive l'insertion dans la future constitution d'objectifs aussi fondamentaux que l'égalité linguistique et la mise en commun des ressources en vue de l'élimination des disparités régionales, on est justifié de considérer que, pour au moins dix premiers ministres sur onze, la conférence d'Ottawa a marqué un progrès très important.

La conférence s'ouvrit lundi dans un climat d'où semblait absent tout élément tangible de "consensus". Elle se poursuivit mardi matin dans une atmosphère souvent orageuse dont rien de positif ne semblait devoir sortir.

Par un phénomène d'osmose difficile à expliquer mais réel, les délégués se sont retrouvés, à la fin, beaucoup plus proches

les uns des autres. La facilité avec laquelle ils ont accepté les propositions que leur soumettait, à un rythme digne des entreprises les plus dynamiques, le premier ministre Trudeau, ne doit pas être interprétée comme l'expression de la seule hâte qu'ils éprouvaient sans doute de rentrer chez eux. Elle traduisait aussi un accord profond qui était demeuré jusque-là indistinct mais qui était fort heureux de s'exprimer au grand jour sous les formes proposées.

A ce climat général de satisfaction, il existe toutefois une importante exception que symbolisent très bien les échanges de dernière heure survenus entre deux délégués du Québec, MM. Jean-Jacques Bertrand et Paul Dozois, et le premier ministre Trudeau.

Pendant qu'elle accomplissait des progrès réels dans l'acceptation de la lutte contre les disparités régionales et les injustices linguistiques, la conférence demeurait, par contre, froide et indifférente, voire probablement hostile à plusieurs égards, à la position fondamentale adoptée par le Québec dans sa déclaration d'ouverture et dans ses nombreuses interventions antérieures.

Le Québec avait insisté, pour la millième fois, sur la nécessité d'asseoir la future constitution sur la reconnaissance explicite de la réalité "des deux nations". Il avait relié à ce premier objectif son désir très vif d'aborder en priorité le thème fondamental de la répartition des pouvoirs. Or, il s'est produit à la conférence ce qu'on avait déjà pu observer au cours des derniers mois au niveau du comité permanent des fonctionnaires; de toutes les questions que la conférence devait aborder, la question des pouvoirs est, hors de tout doute, celle sur laquelle la conférence a été la plus discrète, et a réalisé, en conséquence, le moins de progrès.

Il faut, pour être juste, excepter l'importante parenthèse ouverte mardi matin autour du fameux "pouvoir de dépenser" du gouvernement fédéral. Sur cette question, plusieurs premiers ministres provinciaux, en particulier M. Robarts, ont servi au gouvernement fédéral une savonnée en règle dont on se souviendra longtemps. M. Trudeau a, d'autre part, reconnu la nécessité de définir, à l'occasion de la révision constitutionnelle, des règles précises susceptibles de présider à l'exercice futur de ce pouvoir du gouvernement fédéral qui a été la source de tant de mécontentement au Québec et ailleurs. Si cette question pouvait se régler de manière vraiment satisfaisante, plusieurs objections et revendications du Québec seraient probablement satisfaites sans qu'il soit nécessaire de poser chaque fois le problème en fonction du seul cas québécois.

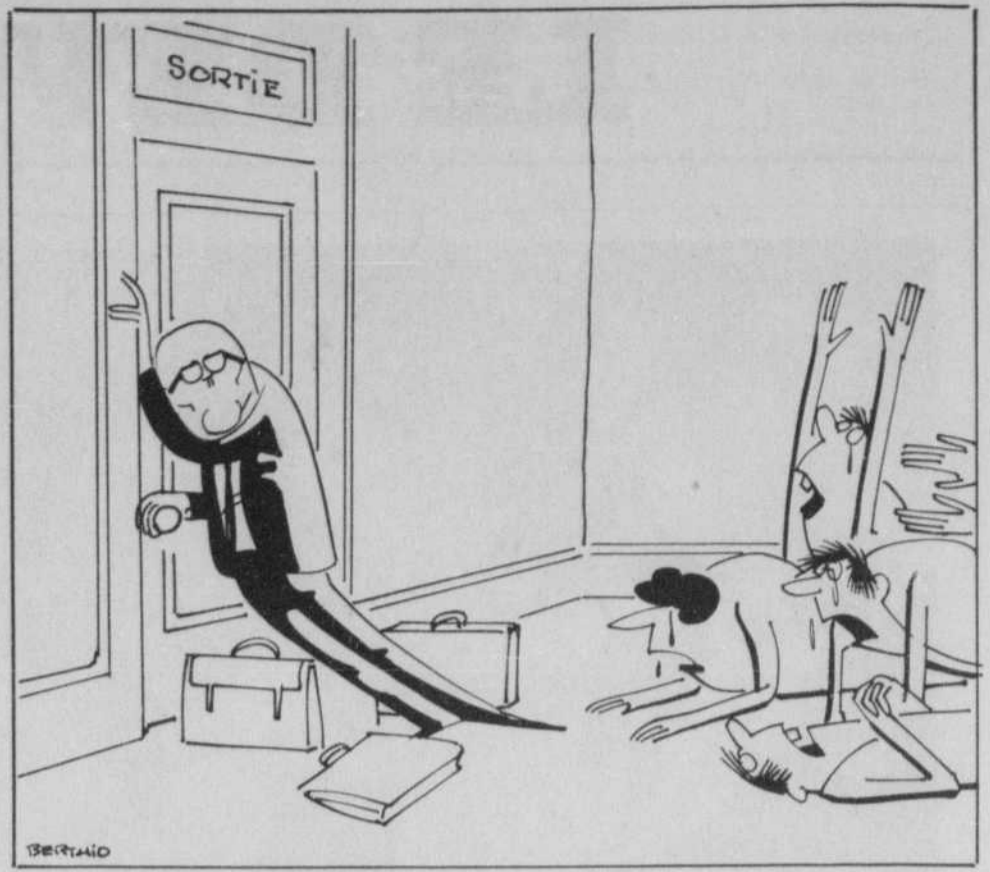
Cette exception étant faite, on doit toutefois déplorer l'absence à peu près totale d'intérêt et de compréhension manifestée par les délégués à l'endroit de la position

fondamentale du gouvernement québécois. M. Bertrand a cru devoir insister, à la dernière minute, sur l'importance que son gouvernement accorde toujours à l'étude prioritaire de la répartition des pouvoirs. Cette demande de M. Bertrand était opportune. Mais elle n'eût pas dû être nécessaire. M. Bertrand se fera dire, en rentrant à Québec, que les préoccupations des premiers ministres de l'Ouest et des Maritimes ainsi que de M. Robarts, ont dominé la conférence, et que celles du Québec ont été, en retour, reléguées aux oubliettes. Il n'aura pas grand-chose à répondre à cela. Et il ne sera pas responsable de cette situation, car il a fait tout ce qui était humainement possible, au cours des trois derniers jours, pour saisir clairement la conférence du point de vue du Québec. Les grandes interventions de M. Bertrand furent marquées au coin d'une clarté et d'une courtoisie parfaites; si un homme aussi attachant, aussi peu suspect d'impérialisme, et tenant un langage aussi clair, n'a point réussi à attirer l'attention de ses collègues sur les vœux qu'il exprimait au nom du peuple québécois, qui le pourra jamais, sinon peut-être M. Trudeau se résolvant enfin, à l'aide de l'autorité morale accrue dont il disposera désormais, à faire comprendre au reste du Canada la signification positive et la valeur inaliénable des grands points de vue exprimés par M. Bertrand?

Parmi les personnalités qui s'affrontaient à la conférence, aucune n'était l'objet d'autant d'interrogations et d'attention que M. Trudeau. On avait hâte de voir comment le premier ministre du Canada se comporterait avec ses collègues des provinces.

A l'honneur de M. Trudeau, et indépendamment de certaines divergences qu'on peut avoir avec lui, on doit reconnaître qu'il a dirigé les travaux de la conférence avec une autorité impartiale et impeccable, manifestant tantôt des dons de clarté déjà bien connus, tantôt des réserves de patience et de maîtrise de soi qu'on connaissait mal, et surtout, à certains moments difficiles, une capacité d'encassement qui aura étonné plus d'un observateur. M. Trudeau n'a point dominé intellectuellement la conférence. Celle-ci n'était point d'humeur, pendant les deux premiers jours, à se laisser dicter son rythme et son ton par le premier ministre du Canada. Celui-ci a toutefois fait mieux que cela: il a orienté subtilement, sans effort apparent, la conférence sur la voie d'un début de "consensus" qui fait désormais de la révision constitutionnelle une entreprise vraiment engagée et prometteuse. Il existe encore une fois une exception à cela: c'est le cas du Québec. On saura mieux dans quelques mois s'il doit y avoir une vraie place pour le Québec dans cette marche vers l'unité qui est désormais résolument engagée à l'échelle du Canada.

Claude RYAN



Drapeau inaugure son opéra-comique

Les états généraux préparent leurs assises nationales

Concevoir et bâtir le Québec de l'an 2,000

par Rosaire Morin, directeur général

Le texte qui suit est le deuxième d'une série de quatre messages d'introduction publiés à l'intention des délégués aux assises nationales des états généraux du Canada français qui se tiendront du 5 au 9 mars prochain à Montréal. Le premier de ces documents, publié hier, portait sur la nation canadienne-française; le troisième portera sur l'avenir constitutionnel du Québec et le quatrième sur la réalisation même de l'assemblée des états généraux.

Il existe des "faits porteurs de l'avenir". Ces faits bâtissent une société et une économie nouvelles. Leur mobilité sera modifiée par la participation populaire. Leur dimension sera affectée par les décisions à prendre dans le présent. Mais de plus en plus le progrès technique laisse entrevoir la croissance économique et la planification réfléchie orientée vers la prospective entrevue. L'avenir de l'homme croit avec le développement de la société.

Conception de l'avenir

Si les exposés de base économiques que nous avons présentés semblent l'addition des bilans de l'industrie, du commerce, de la finance, des ressources naturelles et du secteur public, les documents de travail soumis aux délégués représentent une vision nouvelle de l'avenir et une approche de travail différente des méthodes habituelles.

Comme nos actes et nos décisions d'aujourd'hui déterminent l'avenir, il nous semble collectivement à un avenir meilleur, de le concevoir, de le rechercher et de le bâtir. Vouloir son avenir pour la nation canadienne-française, c'est déjà réaliser un progrès sensible. Choisir une société où il sera demain agréable de vivre découle de l'opinion de la présente génération. Accomplir cette réalisation devient une manifestation de la volonté. La nation qui veut collectivement une vie économique prospère s'en donne les moyens et consent les efforts nécessaires.

Transformations nécessaires

Voulons-nous apporter les transformations nécessaires à l'économie du Québec? Quel mode de vie désirons-nous pour l'an 2000? Dans les 31 prochaines années, voulons-nous élever notre niveau de vie autant qu'en un siècle passé? Comment alors augmenter notre capacité de production? Quelles sont les industries dont la croissance est élevée à court terme comme à moyen terme? L'aménagement même de notre territoire doit-il converger vers un bien-être accru? Alors toute notre conception de la société doit être réfléchie et toute notre action planifiée.

La transformation voulue exigera toutefois le remplacement des structures démodées, la disparition des métiers déshérités, l'abandon des travaux inutiles et l'élimina-

tion des coûts anormaux. Elle nécessitera, entre autres conditions, un choix judicieux des objectifs, un taux de placement élevé, un indice de consommation modéré, une politique fiscale dirigée, une productivité relevée et un développement considérable du secteur coopératif.

Concours indispensables

Pour échapper à l'actuelle occupation des intérêts américains, le Québec de l'avenir devra être associé à l'Europe et tourné vers le monde. Il devra évoluer dans les transformations continues de l'économie européenne. Les concours particuliers de la Scandinavie et du Marché Commun contribueront à la rapidité même de notre croissance économique et ils assureront à l'Amérique l'existence d'une société originale et prospère.

Autrement, nous accepterions la domination économique américaine, sans aucun espoir de compétition. Imbriqués dans la production américaine, nous ne serons

jamais des concurrents valables. Alliés à la technique française et à la science française, les Québécois de l'an 2000 auraient dépassé les laideurs industrielles et ils seraient transplantés dans l'ère de la science.

Réflexions

Puissent ces réflexions fragmentaires soumises aux délégués conduire des équipes de chercheurs à réfléchir sur cet avenir à construire! Nous n'avons pas la prétention de prédire l'avenir ni de donner des réponses précises aux multiples questions soulevées par la conception de cet avenir. Nous croyons toutefois nos travaux, malgré toutes leurs lacunes et toutes leurs faiblesses, susciteront chez les gouvernants le réel désir de travailler profondément dans la vision de l'avenir et qu'ils inspireront, à tous les dirigeants de la société, la volonté irrésistible de concevoir et de bâtir le Québec de l'an 2000.

■ lettres

Il est temps de parler franc

Le fanatisme et l'incompréhension ne sont pas toujours du côté que l'on pense. C'est ce que vient d'établir M. Raymond Leblanc dans son article "L'impossible refus de l'anglais".

J'y ajouterai seulement deux remarques, portant sur le noeud de la question linguistique, qui est essentiellement une question d'utilité, et non de droit, ce qu'on ne saurait trop répéter. Si l'on considère la langue comme instrument de pensée, ce qui importe, ce n'est pas d'avoir telle langue plutôt que telle autre, l'on a. Or comment pourrions-nous jamais maîtriser le français, noyés que nous sommes dans un immense océan anglais et obligés par le fait même au bilinguisme? Pour la pensée, mieux vaut une langue bien parlée que deux mal parlées.

A un second point de vue, la fonction d'une langue est de permettre les communications entre les hommes. Une langue remplie d'autant mieux cette fonction, est d'autant plus utile, qu'elle est par-

lée par un plus grand nombre d'hommes, sur une aire plus vaste, et dans le pays réel, la partie même du monde où l'on vit, où l'on a à entretenir des relations fréquentes avec les autres hommes. Est-il besoin de clarifier davantage ce qui saute aux yeux: l'anglais est un instrument de communication incomparablement plus utile que le français pour nous qui vivons en Amérique du Nord?

Ainsi, on perdants des deux côtés nos pauvres gens qui se cramponnent au français. C'est la langue la plus utile, l'anglais, qu'il faut enseigner au Québécois qui ne sont pas en état d'apprendre plus d'une langue. C'est la langue la plus utile, l'anglais, qu'il convient d'enseigner le mieux à ceux qui sont capables d'apprendre plus d'une langue.

Pourquoi faut-il que si peu de nos contemporains se soient laissés guider par une observation impartiale des faits et par leur véritable intérêt.

ADELARD DESJARDINS, Lac Brûlé, 3-2-69

Pour une morale renouvelée

Même lorsqu'ils renient le christianisme, les Occidentaux prêchent l'amour, souvent affublé d'un "A" majuscule, et dénoncent à grands coups d'anathèmes l'égoïsme des pharisiens.

Mais pour tous et chacun, le danger de croire à la vertu c'est de croire du même coup que nous les possédons, de refouler dans l'inconscient nos propres imperfections, notre propre hostilité.

"Connais-toi toi-même". On ne peut accepter les autres avant de s'être accepté soi-même, avant d'avoir détruit le vieil homme, l'image idéalisée que l'on s'est faite de soi.

Par un phénomène d'interdépendance subtil mais éprouvé, il devient plus facile d'accepter nos propres déficiences lorsqu'un autre nous accepte en dépit de tous nos défauts. D'où la nécessité de parler sur le succès éventuel de la communication, du dialogue.

Dialoguer, c'est d'abord s'efforcer de voir clair en soi et cela vaut autant pour les contestants que pour les contestés. Refuser de dialoguer c'est refuser de voir la poutre dans son oeil.

Dialoguer cependant, c'est accepter tout autant l'égoïsme que l'altruisme. Au lieu d'en faire des contraintes qui s'opposent, il faudrait en revenir à une morale authentique qui en fait la synthèse: "Aime ton prochain comme toi-même".

Ainsi tout en répudiant la haine qui aveugle, on prêcherait une agresseur courageuse et mesurée. C'est ainsi que fonctionnent les animaux de même espèce lorsqu'ils défendent avec vigueur leur espace vital, le domaine territorial qui est nécessaire à leur survie. Ils assènent de solides coups d'épaule aux intrus mais évitent de s'entretenir. Serions-nous plus bêtes? LEONARD DUBE, Montréal, 4-2-69

Le projet d'une charte constitutionnelle des droits de l'homme après la conférence

par Paul Sauriol

Un comité de la conférence constitutionnelle poursuivra l'étude des moyens à prendre pour assurer la protection des droits personnels. Comme à la réunion de l'an dernier, on a pu constater cette année de profondes divergences de vues à ce sujet, et si l'on peut noter un progrès à la suite du débat sur cette question, c'est surtout parce que le gouvernement fédéral a adopté une attitude beaucoup plus nuancée.

À la conférence de 1968, cinq provinces s'étaient prononcées en faveur de la proposition fédérale, qui avait fait l'objet d'un livre blanc présenté par M. Trudeau, alors ministre de la justice. Ce document ne proposait pas un projet de texte législatif, mais c'était tout de même un plaidoyer en faveur de l'insertion dans la constitution d'une charte des droits de l'homme.

L'étude qui s'est poursuivie depuis un an a permis de mieux préciser les objectifs d'un tel projet et les difficultés qu'il soulève. Trois provinces seulement ont accepté cette année sans réserve la proposition du gouvernement fédéral; les autres ont formulé des objections, sans toutefois

écarter complètement l'inclusion dans la constitution d'une charte des droits plus ou moins limitée.

Si toutes les provinces admettent qu'il faut protéger les droits fondamentaux, il ne s'ensuit pas que la méthode proposée par Ottawa soit la bonne. Le procureur-général du Manitoba, M. Lyon, a même soutenu que les libertés individuelles jouissent déjà d'une protection efficace au pays, et qu'il faudrait prouver la nécessité d'un changement. M. Gerhart, procureur-général de l'Alberta, a exprimé la crainte qu'une charte des droits inscrite dans la constitution porte atteinte à la suprématie du parlement.

Les compétences provinciales

Quelques provinces adoptent un point de vue analogue à celui du Québec et s'opposent à ce qu'une charte des droits limite les prérogatives provinciales. C'est le cas de la Saskatchewan, qui estime que les droits des citoyens sont mieux protégés par les provinces, car celles-ci disposent de moyens efficaces pour assurer l'ordre public.

Puisque certaines provinces

n'acceptent pas le projet de loi fédéral sur les langues officielles, qui est à l'étude au parlement canadien, elles peuvent encore plus difficilement accepter une charte des droits s'étendant aux droits linguistiques. Mais ces inquiétudes s'étendent aussi au domaine social où la compétence des provinces pourrait être compromise.

M. Wishart, procureur-général de l'Ontario, a dit que la seule partie du projet de charte des droits qui serait acceptable pour sa province est celle qui porte sur les droits politiques, tels que la liberté d'expression, de conscience, le droit de vote, ainsi que la protection de la vie, de la liberté et des biens.

Ces droits politiques sont déjà largement reconnus au pays, et leur seule limite est celle qu'exige l'ordre public. Il est donc fort possible que toutes les provinces puissent éventuellement tomber d'accord sur ce chapitre, pourvu que certaines conditions soient remplies.

Les options

Si l'on considère l'ensemble de la charte des droits qui était proposée dans le livre blanc de l'an dernier, il semble qu'un plus grand nombre de provinces ont exprimé des réticences ou des réserves qu'il y a un an. D'autre part, les objectifs ne paraissent pas viser les droits politiques essentiels.

C'est probablement ce qui a incité M. Trudeau à suggérer une formule d'options, selon laquelle la charte des droits comprendrait plusieurs parties distinctes; la garantie de certains droits pourrait être acceptée par toutes les provinces, tandis que certaines provinces accepteraient aussi d'autres parties de la charte. Le gouvernement fédéral atténué donc de façon notable le programme qu'il présentait l'an dernier comme un préambule nécessaire à la révision constitutionnelle.

Même après cette concession, M. Trudeau n'a pas pu

obtenir que la conférence, en référant la question au comité des procureurs généraux, exprime une "acceptation générale avec quelques réserves"; à la requête du Manitoba et de la Colombie-Britannique, on a inscrit dans la résolution que les provinces ont exprimé "des vœux variés et un intérêt général".

L'attitude du Québec

M. Trudeau a déclaré que l'attitude adoptée par M. Bertrand marque à ses yeux un progrès, car en février 1968, le Québec semblait se refuser à toute déclaration constitutionnelle des droits de l'homme, mais que cette année, M. Bertrand a déclaré que ces droits seraient inscrits dans la constitution interne du Québec. Cette impression du premier ministre fédéral paraît peu fondée.

Dans le mémoire du Québec à la conférence de février 1968, on peut lire (page 28): "Le gouvernement du Québec s'est engagé à faire adopter prochainement par la Législature une charte québécoise des droits de l'homme et à établir un protecteur du peuple". C'est ce que M. Bertrand a répété cette année; et il a réaffirmé de façon succincte, les vœux exprimés dans le mémoire de l'an dernier.

L'exigence majeure du Québec, qui est aussi celle d'autres provinces à un degré moindre, est "que la reconnaissance constitutionnelle des droits de l'homme ne vienne pas modifier le partage des compétences entre les gouvernements". Il faut donc que la protection des droits relève de chacun des deux ordres de gouvernement, chacun dans sa sphère propre. C'est pourquoi le Québec préconise que des déclarations constitutionnelles par les provinces complètent une déclaration au plan fédéral qui ne s'appliquerait qu'au domaine du gouvernement fédéral.

La révision constitutionnelle

M. Bertrand a insisté aussi sur un aspect déjà signalé dans

■ lettres

La cigarette à la télévision

Des spécialistes sont venus nous dire à l'émission Les Temps changent que la cigarette était un facteur de maladies cardiaques. Ils ont parlé avec beaucoup d'assurance, basant leurs affirmations sur des recherches scientifiques et aucun parmi eux ne fumait! Bravo pour le bon exemple!

Je souhaite vivement que Radio-Canada tire leçon de ce geste. Notre société devrait persuader tous ses invités et tous ses amateurs de ne pas fumer devant la caméra, aux yeux de milliers de téléspectateurs. De même qu'on interdit les spectacles indécentes parce que, dit-on, ils portent atteinte à la santé de l'âme, de même aussi on devrait interdire les spectacles qui portent atteinte à la santé du corps. La santé est le premier des biens. Est-il raison-

nable de permettre à des gens de s'enrichir en nous élevant ce précieux bien?

Quand notre bon peuple voit un homme de haut prestige sucer une cigarette, il ne manquera pas de l'imiter avec une folle allégresse, voyant dans ce geste le "nee plus ultra" de la civilisation. Mais, je sais que les sermons, en ce domaine, valent peu. C'est l'exemple qui est le grand maître. Puissent tous les éducateurs en être convaincus! Et vienne le jour où diminueront les adolescents déjà suffoquant de fumée, les vieillards de 35 ans toujours à bout de souffle, et vienne aussi le jour où nous serons délivrés de ces salles et de ces salons étouffant de nicotine!

RAYMOND PARADIS, Valleyfield, 4-2-69

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre
TELEPHONE: 844 3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$8.00. À l'étranger: 12 mois \$40.00, 6 mois \$25.00. Édition du samedi: 12 mois \$9.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi de la présente publication comme objet postal de deuxième classe.

Propos d'un doyen sur la violence à l'université

Terrorisme et légitime défense

par Jean Beaujeu

• Doyen intérimaire de la faculté des lettres et des sciences humaines de Nanterre, en banlieue de Paris, M. Jean Beaujeu a dû réagir, depuis quelques semaines, à une nouvelle vague de troubles survenus dans sa faculté. On l'a accusé, comme il fallait s'y attendre, de réaction. La version qu'il donnait, ces jours derniers, au Monde sur les événements auxquels il a été mêlé, ne manquera pas d'intéresser ceux qui suivent de près des événements de même nature au Québec.

PARIS (Le Monde) — Les graves incidents de ces derniers jours ont malheureusement ramené à nouveau l'attention sur la faculté des lettres et sciences humaines de Nanterre, et provoqué, compte tenu des expériences passées, une émotion compréhensible. Les réactions sont d'ailleurs variées; selon les uns, il est scandaleux de voir des "huissiers de rectorat" s'emparer de bâtons pour s'en prendre à des "étudiants contestataires"; pour les autres, le scandale est au contraire que nous ne soyons pas mieux capables de défendre les personnes ou les biens contre les groupes de violence des "étudiants". J'ai accepté, en septembre dernier, la responsabilité de gérer cette faculté jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions. En la circonstance, et puisque c'est un établissement public que je sers, je demande à m'expliquer publiquement.

Mon premier souci a été, et est encore, de permettre tout simplement aux treize mille étudiants inscrits à la faculté d'y travailler et d'y vivre aussi normalement que possible; en outre, je m'efforce de préparer la voie aux institutions nouvelles au moyen des élections universitaires. Ces deux tâches fondamentales seraient de toute façon délicates. Mais elles sont aggravées artificiellement, mais efficacement, par de petits groupes qui précisément ne veulent ni de l'Université ni des élections. On peut bien nous parler de "dialogue" — et je suis

dogmatique en attendant la "révolution" et l'instauration d'une société qui ne soit pas "de consommation". Qu'on m'entende bien: je n'empêche personne d'être "révolutionnaire"; je ne propose à personne de renoncer à aucun idéal; je demande simplement si l'on est d'accord avec moi pour considérer qu'on peut à la fois travailler et "préparer la révolution", et surtout qu'on doit éviter de compromettre, au nom de la "révolution", les études — donc l'avenir — de ses camarades. Si l'on me reproche d'avoir contribué à rouvrir la faculté, qu'on me le dise; mais si je suis doyen de cette faculté, ce n'est pas pour la saborder; et si l'on souhaite qu'elle fonctionne, qu'on veuille bien s'associer à nous contre ceux qui la sabotent.

Car c'est bien de saboteurs qu'il s'agit. La mécanique du vocabulaire amène actuellement les observateurs à parler, à leur propos, d'"étudiants contestataires". L'expression est trompeuse. Il existe certes à la faculté de nombreux étudiants qui effectivement contestent. Mais on connaît aussi des agitateurs passant le plus clair de leur temps à discuter dans les "assemblées générales", à coller des affiches, à brûler celles des adversaires, à menacer les uns ou les autres, à envahir les salles où se donnent les cours pour les interrompre, à dégrader les bâtiments, à fabriquer et à distribuer les tracts, à voler le matériel, etc. Ces gens-là peuvent être, j'en conviens, des "étudiants", parce qu'en France, il suffit d'être bachelier pour avoir droit à ce titre; mais je peux garantir qu'ils passent fort peu de temps à "étudier", au sens habituel de ce terme; les dossiers universitaires de certains meneurs sont édifiants à cet égard. Il n'y aurait que demi-

mal si, par là, ils ne nuisaient qu'à eux-mêmes; il n'en est rien; en fait, ils gênent considérablement, lorsqu'ils ne paralysent pas complètement, les études de leurs camarades. C'est ce qu'on ne peut se résoudre à accepter.

Le boycottage des élections

Quant aux élections, le conflit qui m'oppose à eux est encore plus net. Ils affirment aussi clairement qu'il est possible leur intention, leur volonté de les empêcher. Pour l'instant, ils ne parlent le plus souvent que de boycottage; mais il s'agit en réalité de tout autre chose; ce qu'ils veulent, c'est, par une sorte de terreur morale, paralyser les étudiants qui souhaiteraient voter, les ridiculiser, les intimider, et par là les éloigner des urnes; aussi bien, on a déjà vu, dans certaines facultés de province, ce que, pour ces gens-là, signifiait le boycottage; tenter de s'emparer d'une urne, brûler les listes électorales, barrer l'accès des salles de vote, etc. — ce faire du boycottage, ou bien recourir à la violence? Or, ce que nous avons vu ces jours derniers à Nanterre m'inspire à cet égard les plus vives inquiétudes; si les groupes terroristes sont libres d'agir à leur guise pendant la campagne électorale et le scrutin, comment pourrait-on faire confiance à de telles "élections"? Les abstentions elles-mêmes prouvent toute signification puisqu'on pourra fort bien les attribuer à la seule crainte.

Je viens d'employer, à plusieurs reprises, les mots "terreur" ou "terroristes". C'est à dessein. Je m'adresse ici avant tout à des personnes qui ne connaissent pas Nanterre. Il leur est donc difficile de croire que nous puissions vivre dans une telle atmosphère, simplement entretenue

le guano avait été soutenue ailleurs, comme je l'ai indiqué; quant aux "huissiers de rectorat" qui sont chargés de maintenir un minimum d'ordre, qui ont été mis en cause et sur lesquels je vais m'expliquer, ils avaient pour consigne de ne pas s'attarder dans la faculté et cette consigne a été respectée. Nous savions donc que nous pouvions être attaqués, mais nous étions tout à fait résolus à laisser les groupes de violence frapper les premiers. (Ils ont même lancé boulets et pavés sur nous pendant un bon quart d'heure avant que je n'appelle la police.)

Une agression inimaginable il y a un an

Cela dit, nous étions aussi résolus à nous défendre. Et c'est ici que je vais être aussi clair que possible. Le terrorisme est nouveau dans notre Université. Une agression comme celle que je viens de décrire était inimaginable il y a encore un an, mais nous connaissons maintenant bien d'autres incidents du même genre. Par exemple, la menace de mort, qui devient monnaie courante: certains de mes collègues en ont reçu par lettre anonyme, ou par téléphone; un autre, père de famille, a même été réveillé dans la nuit par un correspondant (courageusement anonyme, bien entendu), qui, par téléphone, l'a menacé d'enlever un de ses enfants; on a entendu un "étudiant" menacer de mort un professeur, en le tutoyant de surcroît, pour faire bonne mesure; des employés de l'administration ont bénéficié de mêmes avertissements amicaux. Je pourrais aussi, pour corser mon propos, citer quelques extraits de l'affiche ignoble par laquelle quelques individus insultaient à la mémoire d'un professeur décédé le matin même. (Elle commençait par ces mots, inscrits en grosses majuscules rouges: "Chouette alors, il est enfin crevé"; à l'honneur des étudiants, je dois dire que l'un d'eux a pu l'arracher, non sans peine, environ une heure après qu'elle avait été apposée.) Je pourrais aussi parler de cette autre affiche, accumulant à la fois les fautes d'orthographe

Mais si je constate qu'il y a, de la part d'une telle minorité, recours au terrorisme, cela ne signifie pas que je sois disposé à m'incliner devant elle. Bien au contraire, je réclame pour l'Université — c'est-à-dire pour toutes les personnes qui la composent — le droit à la légitime défense contre les terroristes et les saboteurs. Comment peut-elle exercer ce droit? Voilà une question qui est bien rarement posée, sans doute parce qu'on sait qu'il est très difficile d'y répondre. Lorsqu'un doyen, trouvant sa faculté livrée à quelques bandes de gredins, fait appel à la police pour l'en débarrasser, il est entendu qu'il porte une atteinte grave aux célèbres franchises universitaires; on nous parle alors de "provocation policière". Mais que doit-il faire? Rien, sans doute? Il doit contempler d'un oeil serein le sacage moral ou matériel de sa faculté, et rentrer tranquillement chez lui, l'esprit en paix? Si des étudiants sont molestés, si des professeurs sont insultés, si les pavés volent

Suite à la page 10

MONTROSE LA MAISON DES ESCOMPTES

THE ART OF THE FLUTE Jean-Pierre RAMPAL. Album 2 disques, spécial 5.49. Cetra Série Opéra. Album 3 disques, spécial 7.49.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 4 disques, spécial 9.98. LA COMÉDIE FRANÇAISE. Album 7 disques, spécial 11.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

MONROSE LA MAISON DES ESCOMPTES. Concerto Disc. Album 7 disques, spécial 11.95. Chants Grégoriens. Album 4 disques, spécial 7.95.

regards

sur le monde

La francophonie

Instrument exemplaire de la coopération et de la fraternité

par Léopold Sedar Senghor,
président de la république du Sénégal

● A la veille de la conférence des pays francophones à Niamey (Niger) du 17 au 20 février, il nous a semblé particulièrement opportun de porter à la connaissance de nos lecteurs le texte d'un discours prononcé par S. Exc. M. Léopold Senghor, président de la République du Sénégal sur l'idée de "francophonie". C'est à l'occasion d'une visite officielle au Congo-Kinshasa que le chef de l'Etat sénégalais a fait cet exposé, à la fin de janvier. On sait que le président Senghor a été le premier tenant de l'organisation d'une communauté culturelle de tous les pays francophones, et qu'il en est aujourd'hui, avec les présidents Bourguiba (Tunisie) et Diiori Hamani (Niger), l'un des principaux artisans. La conférence de Niamey, différente en cela des conférences annuelles des ministres de l'Éducation nationale, est une rencontre extraordinaire destinée à jeter les bases d'une vaste organisation de coopération culturelle et technique. Une vingtaine de pays doivent y participer, dont les gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Vous le devinez, le fait de parler de francophonie à Kinshasa est un événement qui mérite d'attirer l'attention. Notre causerie de ce soir témoigne de la marche irrévocable de l'idée. Aborder une question d'une telle actualité dans votre capitale est un signe des temps. Car la République Démocratique du Congo est le plus grand Etat francophone de par sa superficie et le second de par sa population. Et voilà que, du haut du Mont Stanley, le vent de la Francophonie se mêle au souffle de la fraternité africaine pour répondre au message universel de la Culture.

L'occasion ne pouvait être mieux saisie. Parce qu'elle se situe au seuil de cette nouvelle année, où le projet de francophonie, que nous avons pris en charge, commence à prendre forme.

Il ne s'agit pas, ici, de nous donner tout le contenu, toute la compréhension de la Francophonie. Mais, vous retiendrez qu'elle est une notion essentiellement culturelle. En me proposant ce thème, les organisateurs de cette rencontre ont voulu marquer leur attachement aux problèmes de la Culture. Aussi dois-je vous souligner l'émotion que je ressens en communiquant avec vous, ce soir, dans une langue qui nous permet d'accéder aux cimes les plus élevées de la conscience universelle. Car, pour nous, Sénégalais, la politique au sens étymologique du mot, plus particulièrement la politique de développement économique et social, doit avoir la Culture comme fondement et comme but ultime en même temps.

L'esprit de civilisation

Mais, qu'est-ce que la culture? La culture est l'esprit de la civilisation, qui est, elle-même, l'expression d'une façon de sentir, de concevoir et d'agir. C'est un langage commun qui rapproche et unit les hommes, une prise de conscience et une expression de la complexité du réel. Elle est un style, une manière d'éclairer les choses et les événements. Il n'y a pas de civilisation sans culture, car l'effort culturel est, lui-même, la principale valeur de civilisation.

L'Histoire révèle que chaque civilisation connaît, à certains moments de son existence, une rupture intérieure de son harmonie: une révolution, c'est-à-dire un processus de mutation. Cette forme d'évolution trouve toute sa mesure dans la poussée prodigieuse provoquée par les progrès de la technologie, qui bouleverse la vie des hommes. Aujourd'hui, même chez les jeunes nations du Tiers-Monde, les anciennes structures craquent. L'équilibre de l'humanité est en train de se retenir sur le double plan de la totalité et de la socialisation.

Désormais, pour survivre, les civilisations doivent se respecter, s'enrichir de leurs différences, pour converger vers l'Universel. A l'ère de l'atome et des satellites, les peuples ne peuvent plus être séparés par des frontières étanches, fussent-elles des "rideaux" de fer. Les hommes se communiquent leurs idées, leurs sentiments, leurs techniques, d'un bout du monde à l'autre, par des moyens qui ignorent les distances. De plus en plus, dans le domaine de la culture, comme de l'économie, les peuples sont interdépendants.

L'homme de demain sera celui de l'universel. Comme l'a dit André Malraux, "l'esprit, pendant mille ans, s'était prosterné devant des dieux." En vérité, depuis les Aurognaciens: depuis trente mille ans.

Devant l'aventure grandiose des civilisations modernes, les civilisations traditionnelles sentent le besoin de s'insérer dans le mouvement du progrès. Telle est, pour nous, Negro-africains, la signification de l'idée de Négritude. Nous regardons vers l'avenir, car nous ne devons pas avancer à reculons pour entrer sur la scène de l'histoire contemporaine. Les vertus de la Négritude ne peuvent demeurer au stade du rite: de la simple répétition. Aussi, pour intégrer les apports de la vie moderne, la Négritude devait-elle être fécondée, sur les rives du Sénégal et du Congo, par les vertus de la raison discursive, que nous apportent est, lui-même, la principale valeur de civilisation.

Une langue venue
par la voie de
la colonisation

Cela dit en manière d'introduction, je voudrais dans une première partie, dire comment l'Histoire a créé, dans les faits, la Francophonie. J'esquissai, ensuite, de dégager les vertus du français et son rôle jusqu'au milieu du XXe siècle. Dans une dernière partie, nous verrons comment organiser, aujourd'hui, la Francophonie.

La langue française est venue chez nous par la voie de la colonisation. Mais, depuis nos indépendances respectives, elle a cessé d'appartenir, exclusivement, à la France. Car, pour paradoxal que cela soit, au même titre que la France, d'autres pays sont soucieux de préserver et enrichir la langue française, et ils se sentent responsables, face à son destin.

Outre les 50 millions de Français de l'Hexagone, on peut compter 150 millions de francophones, qui vivent sur les cinq continents. Le français est la langue maternelle des Canadiens français, des Belges de Wallonie et des Suisses romands. Il est parlé au Luxembourg, à Haiti, aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie, aux Seychelles, dans les pays arabes du Magreb, au Liban, dans les anciennes colonies françaises et belges d'Afrique noire, sans parler des pays de la presqu'île-chinoise, d'où le français n'est pas définitivement éliminé. Le fait qu'ici même, je vous parle en français, malgré les distances qui séparent le Congo du Sénégal, est une preuve concrète de la réalité francophone. Dans les faits, la Francophonie se présente comme la communauté spirituelle des nations qui emploient le français soit comme langue nationale, soit comme langue officielle, soit comme langue d'usage.

Mais, pourquoi la Francophonie? Parce que les langues sont des organismes vivants, qui peuvent grandir, mais aussi mourir. Autrefois, elles mouraient lorsqu'une nation ou un peuple disparaissait. De nos jours, l'existence d'une langue peut être mise en cause par l'effet de substitution ou simplement d'extension d'une autre langue, qui atteint les esprits et les âmes. C'est, encore une fois, par le fait historique de la colonisation, mais aussi grâce à ses vertus propres que la langue française est devenue un phénomène mondial.

Au demeurant, peu à peu, les frontières linguistiques s'estompent. Le monde s'achemine vers une ère où il n'existera sur terre, que quelques grandes cultures, exprimées par quelques langues, qui animeront des civilisations diverses. La dimension de la Francophonie dépasse les barrières conventionnelles qui pourraient limiter le développement du projet. Déjà, l'affirmation progressive de notre solidarité culturelle entre africains de l'Ouest apporte une grande vitalité à la langue française. Nous utilisons, les uns et les autres, en une chaîne continue, du Congo au Sénégal, la langue française, qui nous ouvre les horizons de la civilisation moderne. Pour nous comprendre, pour développer notre coopération, c'est notre meilleur instrument.

Est-ce à dire que la Francophonie exclue et nos langues nationales et d'autres langues d'usage comme l'anglais? Nullement.

Tout d'abord, nous accordons une place légitime à nos propres langues, que nous avons décidé de transcrire, perfectionner et adapter aux nécessités modernes. Car, pour demeurer nous-mêmes, nous devons conserver les vertus de l'humanisme dont nos langues sont dépositaires. Le problème général de la Culture et, pour tout dire, de la modernité comporte, en réalité, deux solutions convergentes, complémentaires: nous enraciner d'une part, dans nos valeurs et, d'autre part, nous ouvrir, pour les intégrer comme valeurs instrumentales, aux apports intellectuels, très exactement, méthodologiques et technologiques de l'Europe.

S'agissant de nos langues nationales, le Sénégal après le Congo, les a fixés par l'écriture phonétique. Il va dans le cadre, entreprendre une action populaire d'alphabetisation et d'enrichissement. S'agissant de l'anglais, nous l'avons rendu obligatoire dans l'enseignement moyen. Parce qu'il est, outre sa littérature, très riche, une grande langue instrumentale de diffusion internationale. Notre troisième raison est que nous appliquons une résolution de l'O.U.A., qui, après avoir constaté le caractère

bilingue de l'Afrique, a recommandé le développement des deux langues d'usage que sont le français et l'anglais. Car le hasard a voulu que deux langues européennes, d'extension internationale connaissent, par le fait de l'histoire, de larges zones de diffusion en Afrique. Sans doute, est-ce là un aspect positif de la colonisation. C'est dire que, si j'étais anglophone, j'aurais été pour l'anglophonie.

Mais je suis francophone, et je reviens à mes baobabs. C'est une vérité de l'histoire, que la langue française devait, d'abord, aider à l'écllosion de la Négritude. En exprimant le message de la Négritude en français, nous avons voulu répondre à l'appel de l'homme pour une exigence de dignité et de justice. D'autant que la culture française a enseigné, aux peuples du monde, les idéaux de liberté qu'elle incarne depuis la Révolution de 1789. Est-il besoin de rappeler, pour mémoire, que les Sénégalais avaient envoyés, aux Etats généraux, leur Cahier de Doléances, rédigé en français, et très élégamment. Mais déjà, sans aucun complexe, ils se déclaraient "Nègres et Mulâtres".

Monsi le Président Habib Bourguiba déclarait, devant l'Assemblée nationale nigérienne, le 14 décembre 1965, lors d'une visite officielle: "la langue dans laquelle nous nous exprimons, vous et nous, ne constitue-t-elle pas un lien remarquable de parenté, qui dépasse, en force, les liens de l'idéologie? Pour le combattant que je suis, la langue française a toujours été une arme précieuse et efficace, que je n'ai pas seulement utilisée durant la lutte politique contre le colonialisme, mais aussi durant la lutte pour notre auto-développement contre les forces de l'obscurantisme. Cette arme fait, désormais, partie de notre arsenal commun. Pour vous, comme pour nous, la langue française constitue l'appoint à notre patrimoine culturel, enrichit notre pensée, exprime notre action, contribue à forger notre destin intellectuel et à faire, de nous, des hommes à part entière, appartenant à une communauté de Nations libres, pour qui "le bon sens est la chose la mieux partagée" et où "ce qui est évident s'énonce clairement".

Ces quelques lignes résumant la place importante de la culture française dans la formation de notre personnalité aussi bien individuelle que collective. Comme le "Combattant suprême", les promoteurs de la Négritude ont su utiliser la langue française pour traduire l'originalité de notre génie et l'authenticité de nos valeurs de civilisation. En un mot, avec la langue française, nous participons à l'évolution et aux résolutions de notre temps. Donc, chez nous, Francophones, tout milite en faveur de la francophonie: les raisons nationales comme les raisons internationales. D'une part, à partir de notre héritage original, nous avons contribué à enrichir ce trésor commun qu'est la culture française. D'autre part, nous ne pouvons renier cet héritage au risque de sacrifier une part de notre responsabilité, individuelle et collective.

Conservier les vertus de l'humanisme

C'est la raison pour laquelle, après avoir pris en main les destinées de nos pays respectifs, nous cherchons à sauvegarder la langue française, qui est, pour nous, un moyen précieux de communication avec l'extérieur et de connaissance des Autres comme de nous-mêmes. La Francophonie est une volonté humaine, sans cesse tendue vers une synthèse, et toujours en dépassant d'elle-même pour mieux s'adapter à la situation d'un monde en perpétuel devenir. Au lieu de faire face, chacun de son côté et en ordre dispersé, les pays francophones veulent se mettre ensemble pour assurer une cohérence à leurs efforts en leur donnant plus d'efficacité: il s'agit d'une véritable concertation.

Donner forme et sens à ce qui se cherche

Mais allons plus avant, en demandant quelles sont, exactement, les valeurs de la langue et, partant, de la culture française? En remontant le cours de l'Histoire, on constate que le rôle de la langue française a toujours été de donner forme et sens à ce qui se cherche, de relier les peuples en témoignage pour l'Esprit. Depuis la fiévreuse aventure de la Renaissance, la langue française se construit sur le chemin d'un humanisme de l'Universel. "La langue fran-

çaise permet la magistrature de l'essentiel", a dit le Pape Paul VI, en lançant son Message de Paix à la tribune des Nations-Unies, en octobre 1965.

Cependant, voici que des détracteurs reprochent, aux Francophones, leur nationalisme abstrait et l'opposent au pragmatisme efficace d'autres formes de culture.

Certes, le premier cosmote qui se rendra sur la lune ne sera pas un francophone. Mais ce que l'on oublie souvent, c'est que le trait essentiel de la langue française est l'ordre et la clarté dans la pensée, partant les discours, et non pas dans les faits. Il est plus question d'une rationalité théorique que d'une efficacité pratique. Cependant, Descartes, le fondateur du rationalisme moderne, a montré, en son temps, qu'il n'y avait pas de bonne pratique sans théorie juste, pas d'action efficace sans méthode rationnelle, pas d'expérience sans logique.

Mais le rationalisme cartésien va au-delà de la raison discursive pour plonger dans la raison intuitive, au-delà des idées pour éclairer les sentiments, voire au-delà de la pratique pour la fonder sur la morale. Chez Pascal, le Contemporain de Descartes, la raison et l'intuition, la science et la foi se trouvent réunies dans une démarche de synthèse. Pascal prenait, ainsi, la hauteur de surplomb pour réfléchir sur les lois de la physique et, en même temps, sur la grandeur et la misère de l'Homme.

Plus près de nous, Pierre Teilhard de Chardin, partant des progrès des sciences actuelles, élargit et approfondit son œuvre philosophique. Il la situe, par-delà la dialectique marxiste, aux dimensions nouvelles des relations interraciales et intercontinentales. Il s'appuie non seulement sur les mathématiques, comme Descartes, sur la physique, comme Pascal, mais aussi sur les sciences naturelles et sociales, comme Marx et Engels. Il se sert, dans la recherche d'un humanisme planétaire, de la chimie et de la biologie, de la paléontologie et de la préhistoire. Il unit raison discursive et raison intuitive, il totalise la science en une Civilisation de l'Universel.

Voilà quelques exemples qui montrent que le rationalisme français s'enracine dans le réel, à travers une symbiose de la matière et de l'esprit pour donner une vision de l'Homme total, corps et cœur, esprit et matière.

Reculer les limites des structures

La culture française a toujours senti, plus que les autres, ce besoin de reculer les limites trop étroites des structures matérielles, voire socio-culturelles, où s'enferme l'Homme: le souci de l'Éthique. L'Homme est au centre de toutes les préoccupations. Il s'agit de perfectionner sa méthode, avec son entendement, chez Descartes de développer, en lui, l'amour de la science et la foi chez Pascal, de l'insérer dans la montée universelle du développement réciproque chez Teilhard de Chardin. L'abstraction du français n'est, en définitive, qu'une spiritualisation; une hominisation.

Cette vocation du français à l'universalité devait se transporter des frontières de la France à l'échelle du globe.

Déjà, en 1679, l'anglais Guy Miegé écrivait, dans la préface de son dictionnaire: "Il est maintenant reconnu que la langue française est devenue universelle en Europe, mais, particulièrement, parmi la société polie". Plus tard, en 1782, l'Académie des Sciences et des Belles Lettres de Berlin mettait au concours, pour l'année 1784, un sujet traitant de l'Universalité de la langue française. Ainsi donc au "siècle des lumières", où nombre de principes philosophiques, politiques et moraux étaient remis en cause, une académie allemande posait le problème du caractère "universel" de la langue française.

Les deux lauréats de ce concours furent le Comte de Rivarol et le professeur allemand Schwab. Dans son brillant discours, intitulé "De l'universalité de la langue française", Rivarol soulignait que la langue française était devenue "universelle" par suite de circonstances très diverses: politiques, géographiques, physiques, sociales, psychologiques et, surtout, "grâce à ses qualités propres et à son caractère éminent, la clarté". Le français est, de toutes les langues, la seule qui ait une probité à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine". M. Schwab qui était secrétaire parti-

Orient, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine.

Des craintes apaisées

Plus tard, les bouleversements politiques et économiques issus de la dernière guerre mondiale, l'apport considérable des Etats-Unis et de l'Union soviétique au progrès des sciences, la concurrence commerciale de l'anglais, langue de plus en plus nécessaire à l'économiste, auront pu donner des craintes, pendant un moment, sur l'avenir international du français.

Aujourd'hui, ces craintes sont apaisées, et nous assistons, depuis quelques années, à une impressionnante remontée de la langue française dans le monde. Le phénomène peut paraître étrange. Cependant, il s'explique facilement par deux faits, dont l'un est politique et l'autre culturel. Le fait politique est l'indépendance, nouvelle, de quelque 25 pays anciennement colonisés, qui parlent français dans les instances internationales. Le fait culturel consiste dans le fait que, paradoxalement, c'est la culture française, assimilatrice par définition, qui s'est fait le champion des civilisations ultramarines, dont les civilisations nègre et arabe.

Au XIXe siècle, le français va donc devenir une langue musclée et chaleureuse, avec un vocabulaire abondant et coloré; il sera tout rechargé de force et de poésie, comme chez Victor Hugo. Il éclairera le mouvement profond des sociétés en mutation. Dans ce XIXe siècle troublé par les conflits des nations et des idées, la langue française a été un instrument d'interprétation et d'arbitrage, une langue moderne qui aura fait lever une très riche moisson.

Puis, le prestige de la langue française connut une phase de déclin en Europe, à partir de la fin du XIXe siècle. Cependant au même moment, l'influence du français s'étendait dans d'autres parties du monde: en Afrique, au Moyen-

cophonie comme d'une noosphère.

Le moment est donc venu de préciser, encore une fois, que la Francophonie n'est ni une soumission à un quelconque impérialisme français, ni une arme de guerre contre les autres mondes culturels: anglosaxon, germanique ou slave. Nous enseignons, au Sénégal, outre l'anglais, l'allemand et le russe. Pour nous, le problème ne se pose pas en termes d'opposition, de dichotomie, mais en termes de complémentarité.

Si nous demeurons attachés à la langue et à la culture françaises, c'est que, de par ses vertus, le français est devenu, pour nous, ce que le grec et le latin ont été pour le monde européen jusqu'au XIXe siècle: un fondement solide de rationalité et de clarté, partant, d'efficacité et d'humanisme en même temps.

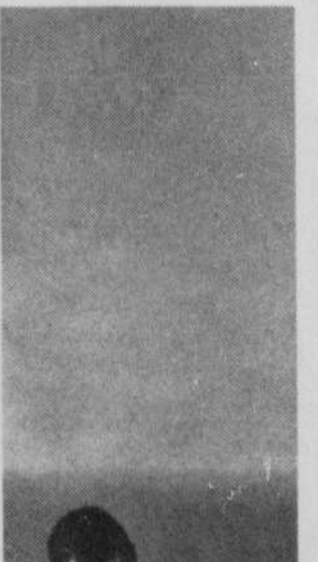
Aussi sommes-nous heureux d'assister à une marche progressive vers la réalisation de l'idée de francophonie. Ces dernières années, de nombreuses initiatives sont nées pour donner à la Francophonie, un contenu concret. Vous me permettrez de les passer en revue. Car, à côté des institutions traditionnelles, comme l'Académie française et l'Alliance française, de nouveaux organismes se créent pour ouvrir à la "Défense et Illustration de la langue française".

A suivre

Glissement de terrain

DJAKARTA (AFP) — Quarante personnes ont été tuées et huit autres blessées au cours d'un glissement de terrain provoqué par des pluies torrentielles à Djakarta Buleleng village de Bali, annonce aujourd'hui l'agence de presse Antara. De même source, on précise que 30 maisons ont été détruites.

Mettez plus de Californie dans votre vie!



Si vous voulez assaisonner vos voyages d'inattendus, d'activités variées, de paysages nouveaux, si vous voulez mettre du piquant dans votre vie, versez-vous un plein voyage en Californie! Visitez Los Angeles, l'enchanteresse, centre de correspondance vers Hawaii et autres points du Pacifique. Voyez Hollywood, capitale du cinéma et ses joyeuses boîtes de nuit. Découvrez la mesure parfaite du climat idéal! Deux fois par jour, Air Canada vous aide à mettre plus de Californie dans votre vie grâce à ses fameux vols "Galaxie".

Excursion 30 jours, aller-retour, classe économique Montréal-Los Angeles: \$258. Voyez votre agent de voyage ou appelez Air Canada à 931-4411.

Il vous suffit de partir...

AIR CANADA

Bureau de vente des billets: Place Ville-Marie; 7116, rue St-Hubert et Place Bonaventure.

COURS DE PERFECTIONNEMENT EN CONFIANCE EN SOI!

CE COURS VA VOUS AIDER À CULTIVER LA VRAIE CONFIANCE EN SOI

(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions)

L'ENTHOUSIASME

(Pour vivre pleinement votre vie)

L'ESPRIT DE DÉCISION

(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)

L'ART DES RELATIONS HUMAINES

(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)

L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE

(Pour mieux vendre vos idées et vos produits, dans une discussion, une vente et même devant un public)

VOUS AUSSI

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.

Ce n'est pas un cours théorique; mais un cours pratique de 15 semaines UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

Venez assister à une DÉMONSTRATION GRATUITE

Rendez-vous au PALAIS DU COMMERCE suite 219... ou entrez par le 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur.

(Venez en MÉTRO, descendez à la station Berri-de Montigny et prenez la sortie Ontario)

jeudi le 13 février ou vendredi le 14 février

à 8 h. P.M.

Stationnement facile - Salle climatisée

Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, téléphones à 842-8186

Ne vous demandez pas si vous avez le temps et les moyens de prendre ce cours, demandez-vous si vous avez le temps et les moyens de vous en passer.

JEAN-GUY LEBOUF, B.A., L.S.C. président

Auteur du volume "Arrêtez d'attendre pour l'écouler au succès!"

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Depuis 1954, 12.000 diplômés enthousiasmés

informations

Vietnam: proposition surprise des E.-Unis?

PARIS (AFP) — M. Henry Cabot Lodge, chef de la délégation américaine aux négociations sur le Vietnam, pourrait faire une proposition surprise au cours de la quatrième séance plénière de la conférence qui doit se tenir aujourd'hui à Paris, estiment certains observateurs.

Une décision de cette nature pourrait en effet avoir été prise au cours du déjeuner qui a réuni hier M. Cabot Lodge et M. Elliot Richardson, sous-secrétaire d'Etat américain qui est venu à Paris pour assister à la conférence de l'OCDE.

Bien qu'on se soit refusé, de source officielle américaine, à tout commentaire sur la nature de ces entretiens, les observateurs soulignent que M. Richardson dispose, en sa qualité de numéro deux du secrétariat d'Etat, de pouvoirs importants dans les domaines "où les intérêts des Etats-Unis sont en jeu".

De plus, la discrétion remarquable dont font preuve les Américains est également de règle chez les porte-parole des trois autres délégations, et les observateurs estiment, devant tant de précautions, que des éléments nouveaux sont en préparation. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que M. Xuan Thuy, chef de la délégation du Nord-Vietnam, et M. Tran Buu Kem, chef de la délégation du F.N.L. prononceront des discours particulièrement "durs", ne se

rait-ce que pour dissiper l'impression que des négociations secrètes se poursuivent en dehors des séances officielles.

M. Xuan Thuy et Tran Buu Kem reprendront sans doute les thèmes développés depuis trois jours par l'agence de presse du FNL et par le "Nhan Dan", savoir: le Vietnam du sud doit être évacué complètement et inconditionnellement par les troupes américaines et leurs alliés non-vietnamiens.

Dans la vallée d'A-Shau

Base d'artillerie "Rasoar" près de la vallée d'A Shau (d'un envoyé spécial de l'AFP Alain Saint-Paul) — Deux mille "marines" américains marchent depuis vingt quatre jours dans la jungle pour tenter d'empêcher les lourds convois de camions "Molotov" de descendre sur la route Ho Chi Minh vers Danang et Hué par la vallée d'A Shau.

"Le trafic routier sur la piste a très nettement augmenté depuis la fin du mois de décembre, a déclaré le général Raymond Davis, commandant la troisième division des "marines", et leur défense anti-aérienne dans la vallée d'A Shau est particulièrement dense depuis dix jours".

"Nous avons des preuves qu'ils préparent une action pour le Tet. Notre opération constitue un acte préventif", a-t-il expliqué.

Gardée secrète jusqu'à ce jour pour des raisons de sécurité, l'opération "Dewey Canyon" a commencé le 22 janvier le long de la frontière laotienne au nord-ouest de la vallée.

"C'était la dernière région du Sud-Vietnam dans laquelle les Américains n'avaient pas encore pénétré", a affirmé le général Davis.

Les premiers jours de l'opération ont été consacrés à l'établissement d'une ligne de bases d'artillerie sur un axe nord-sud, depuis la base de Vandegrift à la vallée d'A Shau.

Elles sont cinq, distantes de 5 milles les unes des autres, pour pouvoir se couvrir mutuellement.

La base d'artillerie "Rasoar", installée sur une crête à 600 verges d'altitude,

se trouve à 5 milles de la frontière laotienne.

Depuis leur arrivée dans le secteur d'hélicoptères, les "marines" marchent par petites unités en direction de l'entrée nord de la vallée d'A Shau, sous le couvert de la jungle très épaisse où pullulent de gros lézards verts et rouges, des serpents et des araignées.

Les coups de feu sont rares, les habitants aussi. Une patrouille de reconnaissance a découvert un village désert comme il semble y en avoir de nombreux dans la région. "Les habitants se sont enfuis, a déclaré le chef de patrouille, car mes hommes ont été trop bruyants".

La veille, une autre patrouille a fait les trois premiers prisonniers, de l'opération: trois femmes armées de carabines neuves et d'un poste radio. Captives, elles affichent une attitude arrogante, le poing sur la hanche, un cigare au levres.

D'avion, on aperçoit à flanc de montagne de nombreuses clairières plantées de maïs, de pommes de terre et de seigle.

Mais le colonel Robert Barrow, qui commande le neuvième régiment de marines engagé dans l'opération, a déclaré: "Il n'y a pas de civils dans la région, nous pouvons tirer sur tout ce qui bouge. Les villages sont des dépôts logistiques et les habitants des guides".

"Il n'y a pas non plus d'unités constituées dans le secteur, a-t-il ajouté mais un grand nombre de porteurs et les services de sécurité qui les protègent".

"Les chasseurs bombardiers ou les B-52 viennent quotidiennement couper la route de la vallée d'A Shau, mais le lendemain elle est reconstruite", a affirmé le colonel Barrow.

"Nous allons tenter de mettre un terme à cela", a déclaré le commandant du régiment "et nettoyer toutes ces mitrailleuses de 50 et ces canons de 33 à 37 mm qui gênent considérablement nos pilotes".

Certains officiers semblent avoir moins confiance. L'un d'eux a déclaré: "Nos lignes de communication s'étirent sur plus de 60 milles et le temps est incertain. S'il devient défavorable, nous serons bloqués et peut-être à la merci des troupes ennemies basées de l'autre côté de la frontière à moins de 6 milles de nous".

En vingt-quatre jours "les contacts ont été brefs, et sporadiques", a déclaré mercredi un porte-parole. Les pertes de l'adversaire ont été faibles — 57 tués — en dépit de cent onze interventions des chasseurs bombardiers et de neuf missions des bombardiers stratégiques géants B-52, partis de l'île de Guam. En revanche les pertes des "marines" sont comparativement élevées: dix-huit tués et soixante trois blessés.

Nouveau recul du parti de Mme Grandhi

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — A moins d'un renversement de tendances, peu probable, le Congrès, parti du premier ministre Mme Indira Gandhi, risque d'être à nouveau éliminé du pouvoir dans trois des quatre Etats où viennent de se dérouler les élections.

Battu au Penjab, où les résultats sont complets, par l'alliance des partis nationalistes Sikh et Hindou (Akali Dal et Jan Sangh), le Congrès est largement distancé par des oppositions combinées au Bengale occidental et au Bihar. Il continue de perdre des sièges au Bengale au profit du front uni de gauche et d'extrême-gauche. Les derniers résultats connus lui donnent 31 sièges contre 89 au Front unifié sur un total de 280. Au Bihar, avec un peu plus du tiers des résultats connus, le Congrès, bien qu'il soit en tête, ne paraît pas mieux placé que ses concurrents pour s'assurer une majorité. Seul l'Uttar Pradesh voit le Congrès mener avec une avance décisive, mais il lui manque encore 17 sièges pour obtenir la majorité absolue.

Le vainqueur des élections au Penjab, "l'Akali Dal" s'appuie déjà à former un gouvernement de coalition car il n'a pu obtenir la majorité absolue.

Borman chez Paul VI

CITE DU VATICAN (AFP) — Le cosmonaute américain Frank Borman sera reçu par le pape dans la matinée de samedi prochain, annonce-t-on officiellement à la Cité du Vatican. Il sera accompagné de sa femme et de ses deux fils. Auparavant, le cosmonaute fera une conférence dans la salle du synode et relatera aux cardinaux, aux hauts prélats de la curie et aux membres du corps diplomatique son équipée spatiale. Dans l'après-midi, Frank Borman visitera l'observatoire astronomique pontifical de Castelgandolfo, dirigé par les jésuites.

France: la bataille du référendum s'annonce dure

par Jean-Marie Pelou, de l'AFP

PARIS — Le général de Gaulle et le gouvernement devaient livrer une bataille difficile pour gagner le prochain référendum estimant la plupart des spécialistes en sondages d'opinion et certains milieux politiques à dix semaines de gros lézards verts et rouges, des serpents et des araignées.

Décidé en principe pour la seconde quinzaine d'avril prochain, le cinquième référendum organisé depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 a pour objectif la décentralisation des décisions au profit des vingt et une régions françaises et la réforme du Sénat. Alors que la décentralisation paraît recueillir les faveurs d'une grande partie de l'électorat, la réforme du Sénat est moins populaire.

De plus, les états-majors politiques de l'opposition, et même certains responsables de la majorité parlementaire comme M. Giscard d'Estaing jugent que la procédure du référendum choisie par le chef de l'Etat est inopportune et que les réformes envisagées auraient pu être mises en oeuvre par la voie parlementaire.

Alors que le texte du projet de loi référendaire n'est pas connu, seuls les gaullistes se sont prononcés sur le fond en faveur des réformes projetées. La quasi-totalité de l'opposition de gauche, communistes

compris, s'appuie par contre à faire campagne en faveur du "non".

Si les attitudes paraissent relativement tranchées aux deux extrémités de l'échiquier politique, elles restent floues dans les parties du centre qui représentent, avec une partie de l'électorat gaulliste la tendance conservatrice de l'opinion.

C'est en fait dans cette indécision d'un fort pourcentage de l'électorat que réside aujourd'hui pour les responsables du gouvernement l'inconnue.

Ces responsables n'en soulignent pas moins que la campagne référendaire n'est pas ouverte et qu'en sensibilisant l'opinion à l'importance des réformes projetées, elle peut modifier bien des comportements, faire disparaître bien des hésitations. Il ne fait pas de doute pour les milieux gouvernementaux que le général de Gaulle prendra part personnellement à cette campagne et s'adressera une ou plusieurs fois au pays avant le scrutin, comme il l'a fait lors de chacun des référendums précédents. Ce n'est qu'après l'intervention présidentielle, estime-t-on dans ces milieux, que pourront être véritablement appréciées les chances de succès de la nouvelle consultation.

Rhodésie: le révérend Sithole est condamné à six ans de bagne

SALISBURY (AFP) — Le révérend Sithole a été condamné hier à six ans de travaux forcés.

La haute cour rhodésienne a déclaré à l'unanimité le révérend Ndebaningi Sithole, dirigeant nationaliste africain, coupable d'incitation au meurtre. Il était accusé d'avoir tenté de préparer l'assassinat de M. Ian Douglas Smith, premier ministre de Rhodésie, de M. Desmond Lardner-Burke, ministre de la justice et de John Howman, ministre des affaires étrangères et de la défense.

L'accusation reposait sur une lettre écrite par le révérend Sithole, qui demandait à un fripier sud-africain, dont l'identité n'a pas été révélée, d'organiser l'assassinat de ces trois hommes politiques.

Le tribunal a fait faire une photocopie de la lettre, qu'il a confiée ensuite aux services spécialisés pour l'étude des empreintes digitales. La cour a reconnu que, si les empreintes de Sithole étaient parfaitement reconnaissables, elles n'étaient pas les seules à figurer sur la pièce à conviction. Elle a toutefois rejeté l'argument de la défense qui déclarait sans valeur une expertise graphologique faite à partir d'une photocopie (les produits chimiques utilisés pour l'examen des empreintes ont gravement endommagé la lettre).

La cour a déclaré qu'il n'y avait aucune raison de considérer que cette lettre et le spécimen d'écriture fourni par Sithole n'avaient pas été écrits de la même main. Elle a ensuite déclaré le révérend coupable d'avoir incité ou poussé le fripier au meurtre.

Elle n'a donc pas retenu l'accusation de tentative d'assassinat.

Nouvelle Constitution

SALISBURY (AFP) — Le gouvernement rhodésien a décidé de soumettre au référendum au mois de mai prochain un projet constitutionnel entièrement nouveau.

M. Ian Smith, premier ministre de Rhodésie a en effet annoncé hier que le parti du Front rhodésien (parti au pouvoir) avait abandonné les propositions contenues dans le "livre jaune", et qu'il n'avait été adoptées qu'à la faible majorité de onze voix lors du congrès annuel de Front rhodésien au mois de septembre dernier.

M. Smith, qui s'adressait à la nation rhodésienne dans un message radiotélévisé, a indiqué que le gouvernement avait l'intention de présenter un projet de loi sur le référendum devant le parlement en avril prochain, et espérait pouvoir soumettre le nouveau texte constitutionnel au vote du pays dans le courant du mois de mai.

Le premier ministre a également précisé que le projet qui était en cours d'élaboration

avait vite rencontré des difficultés, et que lui-même avait été prévenu des avant Noel de l'impossibilité d'inclure dans le texte constitutionnel certaines propositions contenues dans le "livre jaune".

En conséquence, de nouvelles discussions se sont déroulées au niveau du gouvernement et du parti "à l'issue desquelles, a poursuivi M. Smith, une nouvelle idée, supérieure à tout ce que nous avions trouvé jusqu'aujourd'hui, est apparue. En langage simple, nous avons abandonné le projet d'appliquer la constitution en deux étapes et lui avons substitué un plan d'application en une seule étape".

Le premier ministre a enfin déclaré que les nouvelles propositions constitutionnelles seraient expliquées dans tout le pays au cours de réunions locales.

Wilson-Kiesinger: la CEE est la base de l'unification de l'Europe

BONN (AFP) — Dirigeants anglais et allemands sont unanimes à considérer la Communauté économique européenne comme le noyau de l'unification européenne et à estimer qu'il n'existe pas de solution de remplacement à l'adhésion britannique aux Communautés européennes, indique-t-on de source autorisée allemande à l'issue des entretiens Kiesinger-Wilson de hier après-midi.

Lors de ces entretiens qui se sont déroulés en tête-à-tête puis en comité élargi et qui ont duré deux heures et demie, les échanges de vues ont largement porté sur la coopération technologique. Du côté allemand un véritable appel a été lancé aux Anglais en ce qui concerne une collaboration dans le domaine aéronautique, pour l'"Airbus" notamment, ajoute-t-on de même source. Le ministre de l'économie allemand a également mis en valeur les possibilités offertes par le marché des capitaux de son pays.

Ces entretiens ont tout d'abord permis aux interlocuteurs de constater leur identité de vues sur l'EUROPE et l'OTAN.

Pour le premier point, indique-t-on de bonne source, Allemands et Anglais ont été unanimes à considérer que le marché commun demeure le noyau d'un processus d'unification européenne et que l'adhésion à part entière de l'Angleterre aux communautés — (objectif de l'Allemagne) — ne peut être remplacée par aucun "ersatz". Du côté britannique il a été estimé qu'une alternative ne serait pas réaliste. Quant à la tactique à suivre pour parvenir à cet objectif rien n'en a été révélé. Dans les milieux proches des deux délégations, on s'est borné à remarquer que Bonn et Londres étaient prêts "à utiliser des chemins de campagne tant que la "grande route" serait bloquée, mais qu'il fallait qu'ils aboutissent comme elle au but, l'entrée au Marché commun".

Toujours de même source on mentionne que M. Wilson a exposé une nouvelle fois les motifs politiques et économiques de l'attitude européenne de Londres. Il a aussi brossé le tableau de la situation politique et psychologique ayant découlé dans son pays du refus français, exprimant sa conviction que le désenchantement ou le mécontentement qui en ont résulté disparaîtront dès que des signes concrets d'évolution auront été enregistrés. Le chancelier aurait assuré son interlocuteur

de la bonne volonté allemande — mentionne-t-on dans les milieux britanniques — tout en remarquant que Bonn ne manifestait pas davantage de mordant sur l'adhésion anglaise afin de ne pas froisser Paris.

En ce qui concerne l'OTAN, les deux délégations ont exprimé un point de vue identique: l'Alliance est un facteur important pour la liberté et la sécurité de l'Europe. Cette position n'est pas nouvelle, mais pour les milieux informés, les dirigeants des deux pays ont tenu à la réaffirmer à deux semaines de la venue en Europe du nouveau président américain, M. Richard Nixon.

La discussion a été beaucoup plus copieuse sur la technologie, chacun des interlocuteurs exprimant largement ses vues. Production d'uranium, recherche spatiale et aéronautique ont été plus spécialement évoquées indiquées on des deux côtés.

L'aéronautique a fourni l'occasion à M. Karl Schiller,

ministre allemand de l'économie de lancer un véritable appel aux Anglais. Même si l'industrie aéronautique allemande est à même de travailler seul avec la France ou d'autres partenaires, Bonn, a-t-il dit en substance, — souligne-t-on dans les milieux officiels allemands, — souhaite vivement la participation britannique à la réalisation de "l'Airbus" (avion de transport civil) comme au nouvel avion de combat européen pour les années soixante dix dont 1.200 exemplaires pourraient être produits.

M. Schiller a également profité de la circonstance pour rappeler aux dirigeants anglais la solidité du marché des capitaux allemands et qu'il leur était ouvert. Il a notamment mentionné que durant les derniers mois des emprunts étrangers dépassant 400 millions de dollars (deux milliards de francs) ont été placés en RFA, mais qu'aucun n'avait été émis par une firme britannique.

Le Biafra n'écarterait pas une médiation de M. Nixon

UMUAHIA (AFP) — "L'administration du président Nixon pourrait jouer le rôle de médiateur dans le conflit nigérian si elle agit rapidement avant d'être identifiée à la politique de l'administration Johnson", a déclaré hier, le colonel Odumegwu Ojukwu, leader du Biafra, au cours d'une conférence de presse.

"Les Etats-Unis en tant que première force mondiale pourraient avoir une grande influence sur les nations occidentales", a ajouté le colonel. Il a ensuite condamné la politique britannique qui, a-t-il dit, a fait d'énormes erreurs car elle a été mal conseillée par d'anciens administrateurs coloniaux.

En ce qui concerne la position de l'Union soviétique, il l'a jugée "mal définie". "Je ne suis pas un marxiste, a-t-il déclaré à ce sujet, mais j'ai lu Marx et ne comprend pas la logique des Soviétiques qui ont saisi l'occasion d'un conflit dans cette région d'Afrique pour faire une guerre impérialiste en utilisant les Nigériens".

Interrogé par un journaliste yougoslave, il a exprimé l'espoir d'entrer en contact avec la Yougoslavie et fait part de

"sa grande admiration pour le maréchal Tito".

Auparavant, le leader biafran avait souligné "qu'il était possible d'établir les bases d'une coopération nigéro-biafraise", qui, a-t-il précisé, peut "s'étendre à de nombreux domaines".

Victoire du parti gouvernemental en Thaïlande

BANGKOK (AFP) — Le parti Thai d'union populaire du premier ministre thaïlandais, le maréchal Thanom Kittakachorn, a obtenu la majorité aux élections générales en Thaïlande, en emportant 75 des 219 sièges de la chambre des représentants, apprend-on d'après les résultats officiels annoncés hier à Bangkok.

Le ministre de l'intérieur a déclaré que la campagne électorale s'est déroulée dans le "calme et la justice", malgré l'agitation des communistes "terroristes" qui avaient lancé deux attaques au nord et au sud du pays, mais avaient été repoussées par les forces de sécurité thaïlandaises.

VOS CHEVEUX!... ET CE QUE VOUS DEVRIEZ EN SAVOIR...



M. R. A. Pierre, Dir.-Trichologue, démontrant l'un des foyers d'infection capillaire

- En quoi consistent-ils ?**
Les traitements Pierre sont une composition d'application de rayons ultraviolets, germicides spéciaux, onguents et stimulateurs et massage professionnel appliqué correctement à des intervalles prédéterminés. Le traitement exige environ 15 minutes et il est administré privément par des opérateurs compétents. Un trichologue vous examine avant chaque traitement.
- Les résultats tardent-ils ?**
Il faut habituellement quatre semaines pour que le cuir chevelu retrouve sa santé, qu'il soit remédié aux affections locales, que disparaissent les follicules encrassés, la graisse ou la sécheresse. De nouveaux cheveux apparaîtront en moins de deux mois.
- Combien coûtent-ils ?**
Les taux varient selon l'état du cheveu et du cuir chevelu. Franchement, presque tous les trichologues professionnels demandent le même prix par traitement. Les formules spéciales Pierre rendent nos traitements extraordinairement efficaces et économiques.
- Voici que faire:**
Si vos cheveux s'amincissent ou si les pellicules, la démangeaison, le cuir sec ou huileux vous ennuiant, nous vous conseillons de ne pas attendre plus longtemps. La plupart des hommes chauves auraient pu sauver leurs cheveux s'ils avaient pris le traitement à temps. Ne risquez pas la calvitie. Venez au bureau Pierre pour un examen aujourd'hui, ou téléphonez pour un rendez-vous, si vous préférez. Mais n'attendez pas une seule autre journée!
- Nouveau et excludif**
Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à l'une ou l'autre de nos cliniques. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé en clinique tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRES TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est. SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 — Tél.: 288-3823 - 288-7378
Sortie du métro Sherbrooke - Berri
Heures: 11h. a.m. à 8h. p.m.
Le samedi, 10h. a.m. à 4h p.m.



CITROËN

Confort supérieur: suspension hydropneumatique, chauffage et dégivrage avant-arrière très efficace (vitre arrière chauffante), servo-direction, radio AM ou AM-FM.
Sécurité: traction avant, freins à disques, phares directionnels.
Traitement spécial et garantie contre la rouille.
La Citroën d'aujourd'hui est faite pour le climat canadien.

lettres au Devoir

Le point de vue d'un syndicaliste de la base

Il y a quelque temps déjà, Le Devoir publiait des articles de Richard Daigneault de la CSN, de Noël Perusse, de la FTQ, et de Claude Ryan, dans lesquels chacun essayait de nous montrer sa vision du syndicalisme au Québec.

Nous, simples syndiqués de la base, lorsque nous avons lu ces articles, nous avons ressenti comme un choc brutal qui a fait s'écraser le peu d'espoir que nous pouvions avoir dans l'esprit du syndicalisme actuel. Malgré la tentative sérieuse d'une autocritique objective, les auteurs n'ont pu dégager des sentiers battus pour tenter de résoudre le problème qui confronte les travailleurs.

Car, quand nous parlons des travailleurs, nous pensons surtout au 70% qui ne sont pas syndiqués. Pour ma part, je crois qu'il est temps que nous, syndiqués, nous prenions conscience de ce fait brutal, que nous sommes minoritaires dans la population. Par contre, nous sommes, face à celle-ci, une force imposante par nos organisations et les structures qui nous encadrent. Si jusqu'à maintenant, nous avons réussi à cause d'une certaine solidarité à acquiescer des droits et des avantages socio-économiques importants, il faut, pour les conserver, modifier notre façon de voir le syndicalisme et les modes d'action auxquels nous sommes habitués.

Il n'est pas question, par exemple, dans le cas des fonctionnaires municipaux de Montréal, qui ont fait trembler plus d'un politicien ces derniers temps, de sacrifier

ou de céder des avantages acquis. Mais ils pourraient peut-être, en étant réalistes, admettre qu'ils sont bons premiers dans maints secteurs et se servir de leur force pour faire autre chose que des revendications égoïstes et souvent indéfendables devant l'opinion des contribuables, leurs véritables patrons.

Il pourrait en être de même pour les syndicats fortement établis dans les grands secteurs industriels ou manufacturiers. Mais pour cela, il est essentiel, même si la chose apparaît utopique à plusieurs chefs syndicaux, que la mentalité, l'esprit même du syndiqué se transforme, pour devenir un élément moteur dans l'évolution de la société québécoise. Car, le syndicalisme qui, par ses chefs, demande des changements profonds au système dans lequel nous évoluons, refuse présentement le rôle du nouveau qu'il devrait jouer. Les faits prouvent que ni les mémoires savants des grandes centrales, ni les grandes marches, ni les insultes et les discours fielleux contre nos politiciens ou nos chefs d'entreprises ont changé quoi que ce soit. La situation demeure la même. On envoie quatre mille travailleurs en grève pendant six mois pour un principe et, à la fin, sans que ni l'une ni l'autre des parties y ait gagné des avantages, les travailleurs doivent retourner au travail à tête basse.

Selon nous, le malaise actuel du syndicalisme réside dans la faiblesse, l'incohérence et la démission de ses chefs. Ceux-ci, plutôt que de s'affirmer sans ambiguïté, préfèrent jouer à notre face la com-

médie ridicule de gens qui veulent plaire à la fois, disons-le clairement, à l'établissement et aux travailleurs. Dans aucun cas, nos chefs ne sont capables d'aller jusqu'au bout de leur pensée. Comme nous avons une élite, une bourgeoisie politique et financière, nous en avons une aussi dans le syndicalisme. Et malheureusement celle-ci a beaucoup plus tendance à pencher vers la minorité, que vers la grande majorité des travailleurs.

Car ce qu'il nous faut, employés d'usines, d'ateliers et de bureaux que nous sommes — et nous en avons de plus en plus conscience — ce sont des "leaders" dynamiques, capables de diriger l'ensemble des travailleurs vers les champs d'action où nous pourrions être véritablement les défenseurs des droits de ceux que l'on prétend protéger sans les représenter.

À notre avis, le syndicalisme d'antan n'a plus rien à faire. Par contre, avec les cadres qu'il possède, il peut, s'il s'en donne la peine, reprendre sa place au soleil s'il accepte le grand risque, sans doute moins sécurisant, d'entrer sur la scène où se joue véritablement notre sort, celle de la politique.

Je sais que les centrales et les syndicats ont toujours refusé et refusent encore de faire ce que je nommerai de l'électoralisme. Et s'ils refusent d'en faire c'est justement à cause de ces ententes tacites entre nos chefs et les chefs politiques. On se dit: tu cries contre nous, mais tu ne passes jamais aux actes. Car il n'y

a pas d'homme à abattre, il n'y a que des systèmes qui profitent à certains hommes ou certains groupes minoritaires.

Or, comme la philosophie du syndicalisme se veut pour but premier de défendre l'intérêt de la majorité des travailleurs syndiqués et non-syndiqués, et que ceux-ci dans leur ensemble forment 80% de la population, le syndicalisme québécois se trouve devant un défi à relever: celui de l'engagement politique total. Et nous en convenons, la difficulté commence ici, d'abord au niveau des choix et des options à faire. Nous formerons-nous en parti ouvrier? Entrerons-nous dans des partis politiques existants? Bataillerons-nous pour obtenir l'auto-gestion des entreprises, ou des secteurs publics pour avoir le droit à la critique des administrateurs publics et même un droit de veto mitigé?

À notre point de vue, le point de vue de la base, le choix fondamental est clair. Nous luttons pour tous les travailleurs, sinon dans quelques années notre existence même sera devenue anachronique et c'est sans doute parce que les travailleurs commencent à le percevoir que l'on conteste le syndicalisme lui-même présentement. Quant aux modalités de l'action, aux formes qu'elle doit prendre, c'est à nous de les inventer, de plus, les évènements ont fait une promesse solennelle d'obéissance au Pape, comme le prêtre s'engageait politiquement.

Claude GAUDREAU, Montréal, 2 février 1969

La femme peut-elle être ordonnée prêtre?

Dans les numéros du Devoir des 27 et 28 janvier, parut un exposé sur la "Crise du sacerdoce" dont la seconde partie s'intitulait "Propositions pour un nouveau sacerdoce". Après avoir pointé au sujet du mariage des prêtres et décrété que "l'opposition farouche du pape et de bien des évêques est vaine... car bientôt... l'Église catholique romaine aura des prêtres mariés en grand nombre", Jacques Flamand affirme entre autres conclusions que "Le prêtre sera homme ou femme, selon les besoins et les possibilités des communautés... il n'y a aucun empêchement réel à l'accès de la femme au sacerdoce. Cela était impensable hier, cela est pensable aujourd'hui et sera réaliste demain, quand on aura pris à la lettre les belles paroles prononcées avec solennité sur la dignité de la femme et son égalité avec l'homme."

À cette prédication sans base théologique, j'oppose les réflexions d'une Française catholique, Denise Judant, qui publia dans "Homme Nouveau", un article sur la vocation de la femme à la lumière de la foi.

Du point de vue de la grâce, il n'y a aucune différence entre l'homme et la femme (St-Paul, Gal. III, 28). S'ensuit-il que cette égalité fondamentale de l'homme et de la femme doive se traduire par une interchangeabilité complète de leurs rôles dans la société et dans l'Église? Il ne s'agit pas de

mettre en question l'égalité de l'homme et de la femme, mais d'examiner si cette égalité de dignité correspond à une identité radicale des vocations. S'ils sont égaux, l'homme et la femme n'en sont pas moins différents et complémentaires. Or le sacerdoce de l'œuvre du Christ en tant que docteur et prêtre.

La femme est associée à cette mission, mais sur un plan différent. À l'exemple de Marie, elle tient une place mystérieuse et profonde dans la fonction d'éducatrice spirituelle des enfants de Dieu. Elle participe aux souffrances de Marie. En tant que victimes d'expiation, l'homme et la femme sont dans un rapport analogique complétant par leur offrande et leur sacrifice "ce qui manque aux souffrances du Christ pour son corps qui est l'Église".

La femme peut donc, comme l'homme coopérer au rôle de victime et même à celui de docteur. Mais un domaine demeure propre à l'homme, c'est celui du sacerdoce. Si l'Église se veut fidèle à l'enseignement du Christ, elle ne peut innover en un domaine qui n'est pas fonction de l'époque, mais qui garde des caractères permanents à travers toute l'économie chrétienne. Il est un signe de la volonté divine.

Dans la crise que traverse l'Église, il est bon qu'elle s'adapte au monde moderne. Encore faut-il prendre garde à ce que cette adaptation ne se fasse pas au détriment de valeurs essentielles à la

foi. Or le privilège masculin du sacerdoce est l'une de ces valeurs. Mais il ne s'ensuit pas, dans l'ordre de la sainteté, que le rôle de la femme est inférieur. Il est différent. Il est complémentaire de par la volonté de Dieu.

L'éventualité du sacerdoce de la femme a de tout temps profondément choqué la sensibilité chrétienne. La preuve en est la réaction, à une époque où la mariologie avait tendance à se transformer en mariolâtrie, contre les représentations de la Vierge tenant une hostie dans ses mains. Et pourtant, qui, plus que Marie, aurait été digne de ce rôle? Elle, qui a porté Jésus dans son sein, n'a pas participé d'une façon ministérielle à son sacerdoce.

Par nature, égale à l'homme devant Dieu et la société, la femme est revêtue de dons qui n'appartiennent qu'à elle. Dieu a demandé à Marie sa collaboration. Marie a répondu par l'obéissance à l'ordre établi en même temps que par la foi au bouleversement apporté par la venue du Messie. Tel est l'exemple que doit suivre la femme chrétienne en n'oubliant pas que son rôle ne sera conforme à la volonté de Dieu que s'il est avant tout accompli en esprit d'obéissance dans la ligne de la Tradition de l'Église, telle qu'elle est définie par le Pape et par les évêques.

Lucien LUSIGNAN, Ottawa, 6-2-69

Ces quatre prêtres de Hollande

Le Devoir de mardi, 28 janvier, sous la rubrique "l'actualité religieuse", nous communiqua une information provenant d'Amsterdam. "Quatre aumôniers catholiques de l'université, ont déclaré publiquement dimanche au cours de la grande messe dominicale qu'ils se désolidarisent de l'Église romaine en ce qui concerne le célibat des prêtres... Ils... affirment: "Nos évêques n'ont pas su opposer loyalement et d'une manière créatrice sans schisme et sans violence à l'autorité de Rome."

En bien! Il faut le reconnaître, un certain nombre de prêtres sont déboussolés, désaxés au point de préférer des abominations religieuses et de poser des gestes absolument condamnables. Comme ils inspirent la pitié! Comme il faut prier Jésus-Christ et Marie, Mère de Dieu, à leur intention.

Remarquons d'abord leur style moderne: "s'opposer d'une manière créatrice", ce qui ne signifie rien du tout. Mais aux yeux des naïfs, dès qu'on parle, même à tort et à travers, en utilisant la formule "d'une manière créatrice", on passe pour un génie! Nous laissons pas prendre à ce piège verbal comme des imbéciles.

Ensuite, ces prêtres exigent de leurs évêques qu'ils s'opposent à l'autorité de Rome et cela sans schisme ni violence. Prétention vraiment insupportable! Comment peut-on rejeter l'autorité du Pape, établie et voulue par Jésus-Christ, principe fondamental de la foi et de l'unité de l'Église de Jésus-Christ, comment peut-on la renier, la refuser, et ne pas, par le fait même, tomber dans le schisme? De plus, les évêques ont fait une promesse solennelle d'obéissance au Pape, comme le prêtre s'engageait politiquement.

Le Devoir de mardi, 28 janvier, sous la rubrique "l'actualité religieuse", nous communiqua une information provenant d'Amsterdam. "Quatre aumôniers catholiques de l'université, ont déclaré publiquement dimanche au cours de la grande messe dominicale qu'ils se désolidarisent de l'Église romaine en ce qui concerne le célibat des prêtres... Ils... affirment: "Nos évêques n'ont pas su opposer loyalement et d'une manière créatrice sans schisme et sans violence à l'autorité de Rome."

En bien! Il faut le reconnaître, un certain nombre de prêtres sont déboussolés, désaxés au point de préférer des abominations religieuses et de poser des gestes absolument condamnables. Comme ils inspirent la pitié! Comme il faut prier Jésus-Christ et Marie, Mère de Dieu, à leur intention.

Remarquons d'abord leur style moderne: "s'opposer d'une manière créatrice", ce qui ne signifie rien du tout. Mais aux yeux des naïfs, dès qu'on parle, même à tort et à travers, en utilisant la formule "d'une manière créatrice", on passe pour un génie! Nous laissons pas prendre à ce piège verbal comme des imbéciles.

Ensuite, ces prêtres exigent de leurs évêques qu'ils s'opposent à l'autorité de Rome et cela sans schisme ni violence. Prétention vraiment insupportable! Comment peut-on rejeter l'autorité du Pape, établie et voulue par Jésus-Christ, principe fondamental de la foi et de l'unité de l'Église de Jésus-Christ, comment peut-on la renier, la refuser, et ne pas, par le fait même, tomber dans le schisme? De plus, les évêques ont fait une promesse solennelle d'obéissance au Pape, comme le prêtre s'engageait politiquement.

Paul-Emile VADEBONCOEUR, C.S.S.R., Montréal, 30-1-69

À chacun ses allergies

Dans son bloc-note du 25 janvier, M. Ryan oublie curieusement de mentionner l'appréciation du journal "Le Monde" sur l'accueil du gouvernement français réservé à nos illustres émissaires québécois. "Le général de Gaulle aurait-il voulu provoquer une fois de plus l'irritation d'Ottawa qu'il ne se serait pas pris autrement?" Et il aurait pu ajouter, l'ère d'un grand nombre de Canadiens autant d'expression française que d'expression anglaise. Est-ce que ce jugement constituerait une manifestation allergique à l'instar de celle des journaux torontois?

L'émission de nouvelles de Radio-Canada, "Le monde maintenant" du 23 janvier contenait un topo goguenard de M. M. McAndrew sur les réactions de la presse torontoise. Un journaliste de la salle des nouvelles à qui on demande pourquoi on n'avait pas rapporté dans cette émission l'appréciation du journal "Le Monde", répond qu'on l'avait fait au bulletin de 8h. a.m. et qu'il n'était pas de leur politique de répéter la même nouvelle de façon identique. Et pourtant au bulletin de 6h. p.m. on entendait intégralement le même reportage de M. McAndrew.

La même jour on commente également les éditoriaux de la presse torontoise et les réactions d'Ottawa à la visite des ministres québécois à Paris. Il est assez surprenant de voir que M. Tainturier, correspondant du journal "Le Monde" n'ait pas jugé à propos de rapporter la pensée de son journal. Le jugement politique de ce jour-

naliste a pu être apprécié quand il a mis sur le même pied le "Vive le Québec libre" et le "Vive le franc libre", comme si ces deux exclamations avaient eu la même portée. Il n'y a pas que le "Globe and Mail" qui a écrit que le gouvernement français voyait M. Cardinal comme le successeur de M. Johnson. M. Michel Roy, le 23 janvier, écrit dans "Le Devoir": "On s'accorde à voir en M. Cardinal, non seulement le vice-président du Conseil des ministres qui remplace M. Bertrand, mais l'héritier réel de M. Johnson, le nationaliste dur, l'interlocuteur impatient attendu à Paris. Ainsi s'explique l'accueil particulièrement chaleureux qui est fait au ministre..." On n'a même pas permis aux journalistes de photographier l'arrivée à l'Élysée de M. Beaulieu et sa rencontre avec le général lors de son accréditation comme ambassadeur du Canada. Et on recevra M. Cardinal comme un chef d'Etat sous les feux des caméras. Il ne faudrait prêter à ces agissements aucune intention politique...

Il est prématuré pour M. Ryan de dire que l'arrivée de M. Trudeau n'a rien changé au problème québécois. Il serait plus juste et équitable de reporter son jugement, se souvenant qu'il n'y a que sept mois d'élections depuis les dernières élections. Nous serions alors moins portés à croire comme on le soupçonne pendant la campagne électorale, qu'il souffre lui-même d'une certaine allergie.

R. BEAULNES, Montréal, 26-1-69

Rien de changé au Canada anglais

M. le directeur,

Je viens de prendre connaissance de votre article sur les allergies de la presse torontoise à l'occasion de la visite de M. Cardinal à Paris.

Vous vous étonnez de constater, à cette occasion, combien l'opinion anglo-saxonne n'est pas évoluée. Combien elle est encore intraitable sur les pouvoirs du Québec, alors qu'elle aurait modifié considérablement ses positions sur le thème de l'égalité des deux cultures et des deux langues.

"Chassez le naturel et il revient au galop", dit le proverbe. Au lieu de rester bouleversé devant la déconformation de votre fameux statut particulier, réagissez et rendez-vous compte une fois pour toutes, qu'il n'y a rien de changé au Canada anglais. On accepte du bout des lèvres le bilinguisme qu'on a toujours refusé, parce que l'on a peur des revendications du Québec. Je tiens à dire que M. Trudeau et crieurs notre foi sans réserve au nouvel évènement fédéraliste: le rapport de la commission BB, et vous verrez que le tapis vous partira de sous les pieds. A nouveau nous serons réduits à reprendre nos guerres d'escarmouche pour un peu plus de français; pour une école un peu plus française ou un peu moins bilingue, intégrée ou non, à Toronto ou ailleurs.

Et alors vous aurez tout le loisir de penser combien il serait ambitieux votre statut particulier, si l'on vous avait compris. Pourtant, il serait encore temps de vous brancher et de vous rendre à la réalité.

Dans le même numéro de votre journal, vous publiez les résultats d'une enquête qui démontre hors de tout doute que les jeunes Franco-Québécois et les Anglo-Canadiens s'ignorent réciproquement et vivent dans un monde différent. La réalité, c'est qu'il y a deux Canadas et que ce sera toujours un curieux fédéralisme que celui qui force deux peuples et deux nations à vivre ensemble, alors qu'ils ne le veulent pas et qu'ils s'ignorent encore, même après deux siècles de cohabitation forcée.

La solution, nous le comprenons, est trop simple pour vous qui aimez trop tant, à travers une situation particulière où vous pourriez continuer à faire de la haute philosophie, essayer de découvrir la ligne exacte où les droits collectifs primeront sur les droits particuliers. La solution? Bâtissons chacun notre chez-nous et vivons comme de bons voisins et alors, vous n'aurez plus à tirailler votre conscience de patriote timoré.

Mme CAMILLE MORIN, Saint-Georges-Est, 31-1-69

CEGEP et confessionnalité

À titre de parent, je voudrais attirer l'attention du public sur le problème de la confessionnalité dans les CEGEP.

En réponse à une lettre que je lui adressais le 26 janvier, M. Paul-E. Drolet, du Conseil supérieur de l'éducation, me répondait, trois jours plus tard, qu'à cette date aucun CEGEP n'avait demandé à être reconnu comme institution catholique aux termes de l'article 16 du bill 21.

J'en suis très étonné, car les parents du CEGEP d'Abbotsford, dont je fais partie, ont voté à ce sujet par écrit à la fin d'avril et au début de mai 1968. Il se sont prononcés majoritairement en faveur de la confessionnalité. Le vote s'est réparti comme suit: 383 oui; 173 pour la présence pastorale; 52 non et 48 indécis, sur un total de 656 réponses. J'ignore si ces 656 votants représentent des couples ou des individus. Il y avait au CEGEP d'Abbotsford une possibilité de 3.105 réponses.

De toute façon, la grosse majorité de ceux qui ont répondu — et c'est cela qui compte — se sont prononcés en faveur de la confessionnalité. Donc, la volonté des parents est ignorée. Est-ce que les parents sont, oui ou non, les

premiers responsables de l'éducation de leurs enfants?

Le président de notre association de parents, M. Mathieu Lamarche, m'a informé qu'un comité devait consulter également les professeurs et les enfants à ce sujet. Mais depuis quand faut-il demander la permission aux engagés et aux enfants pour faire respecter la volonté clairement exprimée des parents? N'est-ce pas là une preuve de la faiblesse flagrante du bill 21?

ROLLAND CORBEIL, Montréal, 2-2-69

Carrières et Professions

ANALYSTE SYSTÈMES ET MÉTHODES

- Un important groupe de compagnies d'assurances générales recherche un analyste de systèmes et méthodes. Le candidat choisi contribuera à effectuer des études sur les systèmes et méthodes qui acheminent des données en vue de la programmation. La personne aura à travailler en étroite collaboration avec les différents cadres administratifs du Groupe.

- Le candidat devra posséder un diplôme universitaire ou l'équivalent acquis par expérience. Avoir 2 à 3 ans d'expérience comme analyste dans une activité connue, et un an de programmation et la connaissance d'un système de traitement des données (IBM-360).

- Le salaire sera établi selon les qualifications et l'expérience. Discretion assurée.

Écrire à: Case 1049 Le Devoir, Montréal, P.Q.

Un bureau d'urbanistes-conseils situé à Montréal demande un: ÉCONOMISTE

Le poste: à l'intérieur d'une jeune équipe inter-disciplinaire, participer à des études en aménagement de territoire, effectuer des inventaires d'activité économique, évaluer les coûts et la rentabilité des projets.

Le candidat: il possède une formation en sciences économiques (baccalauréat). Il a de l'entregent, il peut travailler à plusieurs projets de nature différente, il possède des aptitudes manifestes pour la rédaction de rapports. Il doit être prêt à assumer rapidement des responsabilités et être disponible immédiatement. Conditions à discuter.

Écrire immédiatement à: Case 1049 Le Devoir Montréal.

BOURSE DE MONTRÉAL

DIPLÔMÉS EN COMMERCE

Une occasion se présente à la Bourse de Montréal pour un jeune diplômé en commerce qui veut faire carrière dans les milieux financiers. Le poste est intéressant en ce qu'il comporte des responsabilités et qu'il mettra le candidat en contact direct avec les activités financières de la plupart des grandes entreprises industrielles.

Le poste sera accordé de préférence au candidat bilingue et au nouveau diplômé.

Veillez envoyer votre curriculum vitae à: Le Directeur des Inscriptions, 800 Square Victoria, Montréal 115.

FACULTÉ D'ADMINISTRATION UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE

- Programme d'études "coopératif" unique en son genre où alternent un semestre de cours à l'université et une période de travail pratique dans l'industrie.
- Ce cours revêt un intérêt particulier pour les diplômés d'universités qui sont attirés par des postes supérieurs dans l'administration de l'entreprise.
- Les candidats sont priés de faire leur demande d'admission le plus tôt possible car le nombre d'inscriptions est limité. La date limite pour présenter sa demande est fixée au 1er mars.

Pour plus de renseignements, s'adresser au: Bureau du Registraire, Pavillon central, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec.

Cher BFS,



Pour diversifier sa production, il faut qu'il connaisse le marché à fond.

Cher BFS, Je dirige un petit atelier de menuiserie et j'ai l'intention de diversifier ma production. J'ai à ma disposition un personnel compétent, de l'outillage et des matériaux. J'ai besoin de certains renseignements pour connaître le marché à fond. Pouvez-vous m'aider?

Cher monsieur Boisvert, Le BFS peut vous fournir plusieurs publications dans lesquelles vous trouverez les chiffres de production des produits du bois depuis le ping-pong à linge, les planches à laver, les formes pour chapeaux, jusqu'aux manches à balai et à vadrouille et les pièces entrant dans la composition d'un meuble. Nous pouvons aussi fournir les chiffres relatifs aux importations et aux exportations d'un vaste gamme de produits dans cette catégorie.

Nos statistiques sur la population et l'habitation, les chiffres de vente au détail et les sommes d'argent dépensées par chaque famille vous permettront de déterminer la situation des marchés domestiques.

Les publications annuelles du BFS touchant l'industrie comprennent la liste des matériaux et fournitures utilisés par d'autres fabricants parmi lesquels vous pourriez trouver de nouveaux débouchés.

Les publications du BFS contiennent une foule de renseignements utiles tels que l'importance de l'industrie, le nombre d'employés, le niveau des salaires et le niveau et la valeur des produits. Ces statistiques peuvent vous servir à évaluer le rendement de votre entreprise par rapport à celui de l'ensemble de l'industrie dont vous faites partie.

Les renseignements du BFS peuvent vous aider à prendre des décisions plus sages. Pour importer ce que vous vendez ou que votre entreprise soit petite ou grande, les statistiques du BFS vous permettent d'évaluer l'importance du marché qui s'offre à vous, de calculer la part qui pourrait être la vôtre et ses perspectives d'expansion... de comparer la marche de vos affaires — coûts d'opération et profits — avec celle d'autres établissements commerciaux semblables ou avec l'industrie dans son ensemble... d'analyser les tendances, les prix et les salaires reliés à ce type de produit... de connaître la concurrence des importations et les possibilités d'exportation... de choisir l'emplacement le plus avantageux pour cette nouvelle usine, ce nouveau magasin ou ce nouveau succursale — et bien d'autres choses encore. Tout comme vous concurrents, vous pouvez bénéficier de ces renseignements en nous adressant ce coupon.

Veillez, s.v.p., m'envoyer tous renseignements utiles sur mon genre d'entreprise.

Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____

Nature de l'entreprise _____ Nombre d'employés _____

0047 LDA

Service des renseignements, Bureau fédéral de la Statistique/Ottawa 3, Ontario

Réponse du Québec au Livre blanc d'Ottawa

Rien, dans le droit international, ne met obstacle aux aspirations du Québec

À la fin de la conférence constitutionnelle de février 1968, le gouvernement fédéral avait rendu publics deux documents intitulés "Fédéralisme et relations internationales" et "Fédéralisme et conférences internationales sur l'éducation" dans lesquels Ottawa formulait de nombreuses objections à l'encontre de la position adoptée par le Québec en matière de relations internationales. Reproduisant en quelque sorte le geste fait l'an dernier par le gouvernement fédéral, la délégation québécoise a déposé hier après-midi, à la séance de clôture de la conférence constitutionnelle, un document qui constitue, en fait, la réponse du Québec au Livre blanc d'Ottawa. Le document résume d'abord les développements qui ont donné naissance au litige entre Ottawa et Québec. Il explique ensuite la position du Québec à la lumière des normes de droit présentement établies. Il propose enfin des solutions concrètes susceptibles de s'appliquer, sous un régime fédéral, "au cas québécois", en matière d'ententes, de conférences et de coopération internationales. Nous publions ci-dessous le deuxième chapitre du document, traitant des aspects juridiques de la présence du Québec dans la vie internationale. Nous publions demain le texte des propositions concrètes formulées par le gouvernement québécois.

Maintenant que nous avons vu l'étendue de l'activité internationale du Québec dans ce domaine ne pose aucun problème particulier de droit international puisque celui-ci se contente de s'en remettre, en la matière, au droit interne du pays concerné. Si, par exemple, la constitution d'une fédération en autorise les États-membres à conclure des traités avec les pays étrangers, ces traités seront parfaitement valides aux yeux du droit international. C'est ce que reconnaît explicitement le projet de codification du droit des traités, préparé par la commission du droit international des Nations unies, dont l'article 5 se lit ainsi:

1 - Le droit international

1. Tout Etat a la capacité de conclure des traités.

2. Les Etats membres d'une union fédérale peuvent avoir la capacité de conclure des traités si cette capacité est admise par la constitution fédérale et dans les limites indiquées dans cette constitution. (1) (1) A./CN. 4/191, 28 juillet 1966.

C'est donc à la constitution de chaque pays qu'il appartient

d'établir le partage des compétences entre ses parties constituantes. En toute logique, le droit international se borne à prendre acte de ces dispositions et à tirer les conclusions pratiques qui en découlent. Cette conclusion d'ailleurs n'est pas contestée puisque le gouvernement fédéral l'a lui-même acceptée comme point de départ de l'examen qu'il a fait de la question dans le Livre blanc qu'il a publié sur le fédéralisme et les relations internationales. Il nous faut donc nous tourner maintenant vers la constitution canadienne.

2-La constitution canadienne

Dans l'étude qu'il a faite de ce sujet, le gouvernement du Canada a voulu démontrer qu'en vertu de la constitution actuelle du Canada, seul le gouvernement canadien a le pouvoir de conclure des traités de droit international. Nous n'acceptons pas cette conclusion pour les raisons que nous énonçons ci-après. Nous voulons cependant souligner immédiatement que, même s'il en était ainsi d'après la constitution actuelle, il devrait en être autrement en vertu de la nouvelle constitution; celle-ci, en effet, devra comme l'a demandé le gouvernement du Québec, reconnaître explicitement le droit des Etats de

s'engager envers les autres pays dans les domaines de leur compétence interne. En d'autres mots, dans le cadre de la révision constitutionnelle en cours, une argumentation purement juridique sur l'état actuel du droit perd quelque peu de son importance. Il peut être utile, bien sûr, de s'entendre sur les règles actuelles du droit, ne serait-ce que pour éviter les conflits quotidiens, mais il est plus important encore de s'entendre sur ce que devrait être le droit et sur ce qu'il sera lorsque nous aurons notre nouvelle constitution.

C'est donc dans cette perspective que nous voulons aborder l'étude de notre présente situation juridique.

Il n'y a aucune disposition constitutionnelle ni aucune autorité judiciaire au soutien d'un pouvoir fédéral exclusif en matière de traité. Le silence du texte même de l'acte de l'Amérique du nord britannique n'étant pas contesté, tout le débat porte, en fait, sur l'interprétation qu'il faut donner à certaines décisions des tribunaux.

Toute l'argumentation du gouvernement fédéral repose sur l'affaire des conventions du travail de 1937. Selon lui, cette cause "indique que l'autorité de conclure des accords internationaux appartient exclusivement aux autorités fédérales" (Fédéralisme et relations internationales, p. 14). En réalité, le gouvernement fédéral s'en réfère moins au jugement du Conseil privé qu'à celui des juges de la Cour suprême: dans cette affaire, affirme-t-il, "les juges de la Cour suprême du Canada reconnaissent explicitement que le gouvernement canadien pouvait conclure des traités en toutes matières et le comité judiciaire du Conseil privé qui était le tribunal de dernier ressort en l'occurrence, ne contesta pas ce jugement" (Fédéralisme et relations internationales sur l'éducation, p. 11). Or la dernière partie de cette assertion n'est pas exacte. Dans sa décision, en effet, le conseil privé jugea d'abord qu'il n'était pas nécessaire de décider du pouvoir de conclure les traités pour juger du pouvoir de les mettre en oeuvre et il précisa en des termes non équivoques qu'il n'entendait pas se prononcer sur la question de la conclusion des traités mais qu'il entendait laisser cette question en suspens.

"Revenant encore une fois à la première analyse des prétentions des parties, on remarquera que l'argument 1B ("que le gouvernement fédéral n'avait aucunement l'autorité exécutive qu'on lui prêtait de conclure un traité de cette nature") des provinces intéressées exclusivement la genèse de l'obligation en matière de traités, alors que 1C concerne la prétendue limitation des pouvoirs tant exécutifs que législatifs, par les termes exprimés du traité. Si, toutefois, le parlement fédéral n'a jamais été revêtu de l'autorité législative nécessaire à l'exécution de l'obligation, ces questions ne se posent pas. Et puisque leurs seigneuries ont conclu que le problème déferé ne peut être résolu que du point de vue de la compétence législative, suivant leur usage consacré en matière de droit constitutionnel, elles s'abstiennent d'exprimer une opinion touchant les prétentions 1B et C, lesquelles, de ce fait, n'importent pas. Les avocats n'ont exprimé aucun doute sur le statut international qu'avait acquis le Canada, lequel comporte sa participation à des traités internationaux en sa qualité du sujet de droit international. On a d'abord posé les questions générales suivantes: de quelle manière peut-on lier le Canada par l'exercice du pouvoir exécutif? Doit-il s'exercer au nom du roi, ou la prérogative de conclure des traités intéressant le Canada est-elle présentement décernée au gouverneur général en conseil, ou à ses ministres, soit par l'usage constitutionnel ou autrement?... Leurs seigneuries notent ces points aux fins d'établir clairement qu'elles n'expriment aucune opinion à leur sujet. (1937 A.C. 342, 348-349)

L'effet évident du jugement du Conseil privé est donc d'enlever tout caractère d'autorité judiciaire à l'opinion émise par certains des juges de la Cour suprême sur le pouvoir de conclure des traités.

On peut, bien sûr, traiter ces opinions comme telles, mais on ne saurait y voir une interprétation faisant autorité.

En l'absence d'une disposition expresse de la constitution ou d'un jugement faisant autorité sur la question, force nous est donc de recourir aux principes généraux du

droit. C'est d'ailleurs ce que fait le gouvernement fédéral en invoquant au soutien de sa thèse le texte des lettres patentes émises au gouverneur-général en 1947, qui, selon lui, démontrent que "la prérogative royale dans le domaine des affaires étrangères est maintenant exercée par le gouverneur général" (Fédéralisme et relations internationales, p. 14). Or le Québec soutient qu'en matière d'exercice de la prérogative royale, le texte des lettres patentes ne peut prévaloir à l'encontre de la constitution et que celle-ci implique un partage de la prérogative qui correspond au partage de la compétence législative.

Il est facile de démontrer que le texte de lettres patentes émises par l'exécutif ne saurait prévaloir à l'encontre de la constitution. S'il en était autrement l'exécutif serait au-dessus du texte constitutionnel, ce qui serait la négation même de la constitution et du principe fédératif. Aussi, les tribunaux ont-ils décidé, par exemple, que le fait que les lettres patentes du gouverneur général lui accordent le pouvoir de décider des bénéfices ecclésiastiques était, en regard de notre constitution, de nulle valeur et que ce pouvoir devait en fait être exercé par le lieutenant-gouverneur (St. George's Church v. Cogle and Maves, (1870) 13 N.B.R. 96).

On pourrait en dire autant de plusieurs pouvoirs qui étaient mentionnés dans la commission reçue par Lord Monck en 1867 et que les tribunaux ont reconnus comme appartenant exclusivement au lieutenant-gouverneur: permis de mariage, lettres d'administration et homologation de testaments, curatelle des interdits et de leurs biens. On peut donc en conclure que les pouvoirs délégués au gouverneur général par les lettres patentes de 1947 (et qui d'ailleurs sont en termes très généraux et ne se rapportent pas spécifiquement à la conclusion des traités) ne sauraient empêcher les gou-



La conférence constitutionnelle a, semble-t-il, ses bons moments. C'est à un de ces moments que le premier ministre Tru-

deau et le ministre de la justice, M. John Turner, ont éclaté de rire et que l'hilarité est devenue générale. (Téléphoto PC)

vernements provinciaux d'exercer les pouvoirs exécutifs qui correspondent à leur compétence législative.

En réalité, il y a deux décisions judiciaires qui portent spécifiquement sur le partage de la prérogative royale entre les deux ordres de gouvernement du Canada, et toutes les deux mènent à la conclusion que les provinces peuvent conclure des traités dans les matières qui tombent sous leur responsabilité législative. Le premier de ces arrêts est celui de *Liquidators of the Maritime Bank v. Receiver-General of New-Brunswick* (1892 A.C. 437) où le Conseil privé a décidé que les gouvernements provinciaux jouissaient des pouvoirs de la prérogative royale inhérents à leur statut de gouvernement, sans qu'il soit besoin d'autre autorité que celle de l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Le deuxième arrêt est celui de *Bonanza Creek Gold Mining Co. v. Rex* (1916, 1, A.C. 566) où le Conseil privé a déclaré formellement que les pouvoirs de la prérogative royale suivent automatiquement les pouvoirs législatifs correspondants.

"On notera que l'Acte de l'Amérique britannique du nord a réparti les pouvoirs entre le Dominion et les provinces non seulement dans le domaine législatif mais aussi pour ce qui

est de l'exécutif... Ces articles de l'Acte de l'Amérique britannique du nord... stipulent que la répartition nouvelle des pouvoirs exécutifs suivra en substance la répartition nouvelle des pouvoirs législatifs".

(1916, 1 A.C. 566, à la page 580). Il est donc très sûr que dans les matières qui sont de leur compétence, les provinces ont à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et possèdent, en conséquence, de par la constitution, le droit et le pouvoir de s'occuper d'affaires étrangères et de conclure des ententes dans les domaines de leur compétence. Le Conseil privé revient d'ailleurs sur la question un peu plus loin et déclare à nouveau qu'il n'est pas incompatible avec cette interprétation de soutenir que, dans bien des cas qui peuvent surgir sous le régime constitutionnel du Canada, le pouvoir exécutif est conféré implicitement avec le pouvoir législatif, de sorte que lorsque des cas de cette nature surgissent, les deux genres d'autorité sont corrélatifs. Il s'ensuit que dans cette mesure la Couronne est liée et que ses prérogatives sont restreintes." (Id. p. 587).

Ce qu'il faut conclure de cet examen du droit constitutionnel canadien, c'est qu'il n'y a pas de texte précis ou de décision judiciaire faisant

autorité portant directement sur la question du pouvoir de conclure des traités.

D'autre part, l'application à cette question des principes généraux gouvernant l'exercice de la prérogative royale entraîne la conclusion inévitable que les provinces jouissent, en vertu de la constitution actuel-

le, du droit de conclure des traités avec les autres pays dans les matières qui sont de leur ressort législatif.

Comme l'a déjà demandé le gouvernement du Québec, la nouvelle constitution devra rendre ce droit incontestable.

(A suivre)

COURS DE CONVERSATION

- Méthode efficace
 - Enseignement oral
- Anglais - Français
 - Espagnol - Italien
 - Russe - Allemand
 - Hébreux - Grec

— Cours semi-privé de 4 élèves

Programme de 20 semaines \$135, 2 sessions par semaine

— Également: Leçons particulières

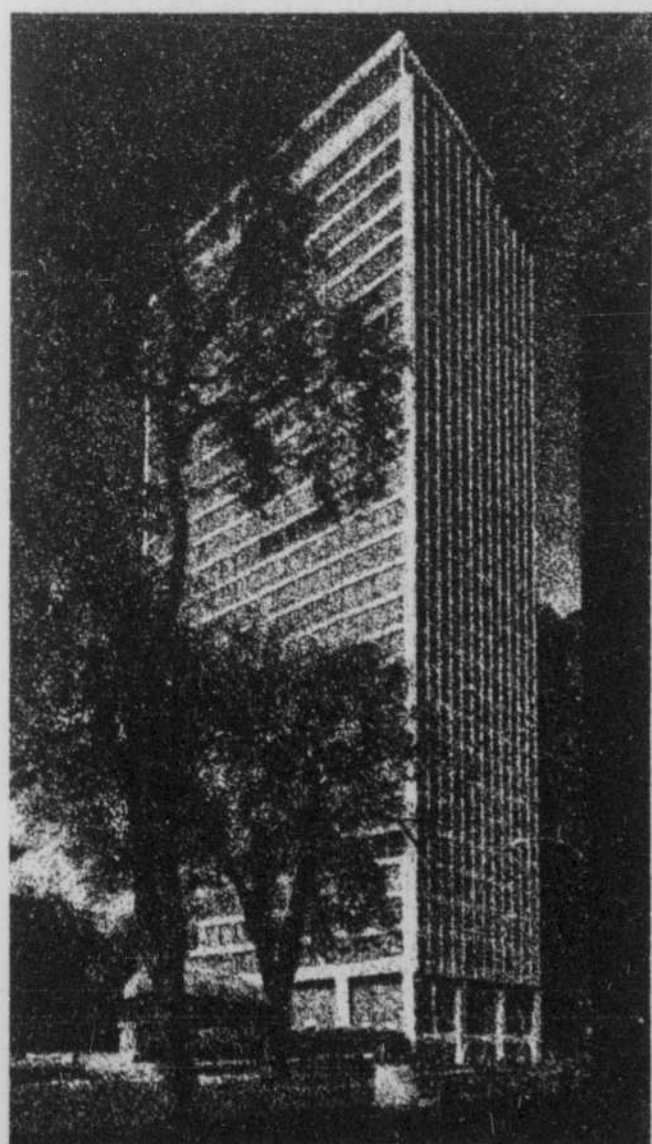
— Leçon-test gratuite et sans engagement 735-2636

INSTITUT 222 INC.
4970 Queen Mary Rd. Tél. 735-2636

le CARTIER

La meilleure adresse en ville

Le seul immeuble de rapport vraiment luxueux du centre-ville. Chaque appartement est le summum de l'élégance.



Loyer: \$265 ou plus - une chambre à coucher, \$330 ou plus - deux chambres à coucher. Studios et grands appartements également disponibles.

Venez voir ce qui s'est fait de mieux dans le domaine de l'habitation en plein cœur de la ville - demandez au portier de s'occuper de votre voiture lors de votre visite.

Bureau de location: de 10 h à 20 h en semaine, de 11 h à 18 h le samedi, de midi à 18 h le dimanche.

1115 rue Sherbrooke ouest, angle Peel
Téléphone: 845-0422



Montreal Trust

La maison motorisée

une nouvelle façon de voyager

- * Longueur hors tout 24 pieds
- * Moteur 8 cyl.
- * Transmission autom. 3 vitesses
- * Servo-Direction
- * Servo-Freins
- * Réserve d'eau 44 gals. sous pression
- * Chauffe-eau automatique
- * Cuisinière 3 brûleurs au gaz avec fourneau autom.
- * Réfrigérateur 4 1/2 pi. cu. gaz élect.
- * Toilette à l'eau avec réservoir septique
- * Cabine de douche
- * Chauffage central à air forcé contrôlé par thermostat
- * Tapis mur à mur
- * Éclairage 110 ou 120 volts
- * Accommodations pour 6 personnes



MANUFACTURÉ PAR: **PolarBody**
SAINT-JOHN'S SHEETS METAL LTD.
320 SAINT-MICHEL, ST-JEAN, P.Q.
TÉL. SAINT-JEAN 348-3863 MONTRÉAL CODE 514-658-1736

Voyages et camping sont deux mots qui font se dérouler devant nos yeux, des paysages de rêves, des lacs tranquilles, des forêts qui sentent bon le pin ou des pentes de ski attirantes. Pour pouvoir profiter de toutes ces beautés que nous offre la nature, le camping est le moyen le plus économique de voyager.

Certains, par contre, préfèrent au camping itinérant, le confort du chalet sédentaire tout en déplorant ses désavantages, tels que l'entretien, le travail que représente l'ouverture du chalet au printemps et sa fermeture à l'automne, sans parler des amis qui s'installent en bordons toutes les fins de semaines. Il y a aussi le fait qu'on ne peut démanteler le chalet avec soi, à la chasse, à la pêche ou à la pente de ski.

À l'analyse de ces données, Saint-John's Sheet Metal Ltd a conçu un nouveau genre de véhicule qui allie à la fois le confort du foyer et la maniabilité du camping itinérant. Imaginez un petit chalet confortable décoré d'un style moderne et comprenant toutes les commodités du foyer telles que: poêle, fourneau, réfrigérateur, salle de toilette avec douche, eau chaude à volonté, chauffage central avec thermostat, le tout pouvant rouler sur toutes nos routes à une vitesse de croisière de 70 milles à l'heure, et vous avez là une description sommaire de la maison motorisée pouvant accommoder facilement 6 personnes très confortablement.

Une telle voiture vous permet de vous installer à un endroit différent à chaque fin de semaine, puisque vous avez votre propre réserve d'eau et que vous n'avez aucun besoin des facilités extérieures qu'elles soient hygiéniques, électriques ou autres. La maison motorisée est complètement autonome. Vous pouvez vous en servir pour le ski, la pêche ou la chasse; le système de chauffage est suffisamment puissant pour vous garder au chaud même par grand froid. Les longs voyages deviennent un vrai plaisir puisque les passagers peuvent se déplacer à l'intérieur d'un endroit à un autre, ils peuvent jouer aux cartes, lire ou même dormir pendant le trajet sur des lits confortables. Où que vous alliez, que ce soit dans les grands centres de villégiature ou dans ce petit coin tranquille que vous seul connaissez, le confort ne requiert plus l'organisation à laquelle on doit penser plusieurs jours à l'avance puisque votre maison motorisée a tous les avantages de votre foyer. Plus besoin de calculer un itinéraire complexe pour pouvoir trouver un restaurant convenable parce que vous pouvez cuisiner vos repas vous-mêmes ou que vous soyez. Plus de soucis non plus pour trouver une place dans un motel. Vous épargnez alors les frais de motel et de restaurants. Ce petit coin tranquille peut encore devenir plus attrayant si on pense qu'une génératrice 110 volts peut être installée à bord de votre maison motorisée et vous fournir l'énergie électrique dont vous avez besoin et pour faire fonctionner tous les accessoires électriques et même un appareil d'air climatisé pour vous assurer un confort total. Le commis voyageur, surtout celui qui doit transporter avec lui des échantillons de sa marchandise, aurait avantages à considérer toutes les possibilités que peut lui offrir une telle voiture. L'étalement de ses échantillons peut y être installé d'une façon permanente et alors la maison motorisée devient pour lui un magasin roulant qu'il peut conduire jusqu'à la porte de son client et à l'intérieur duquel il peut discuter d'affaires avec son client en toute intimité, et ceci sans parler de l'épargne des frais d'hôtel qui sont toujours pour le voyageur de commerce une dépense très honoreuse. Il faudrait plusieurs pages pour décrire tous les avantages, le confort et même le luxe de la maison motorisée, mais une telle description n'est jamais complète, le mieux est d'écrire ou de téléphoner pour obtenir un pamphlet descriptif ou encore de se rendre à l'usine même ou vous pourrez voir comment elle est construite. L'examiner tout à votre aise et même en faire l'essai sur la route. C'est vraiment une façon révolutionnaire de voyager.

Cette unité sera en montre du 13 au 23 février inclusivement aux endroits suivants:

- | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Barnabé Motors Ltd.
925 Boul. Laurentien,
Ville St-Laurent. | Parkway Motors Montréal Ltée
Route Trans-Canadienne O.,
sortie 17. | Park Avenue Chevrolet 1968 Ltée
5000 est, Jean-Talon,
Montréal. | G.M.C. Truck Retail Branch
5825 Côte de Liesse,
Montréal. | F.P.C.
11404 Boul. Gouin O.,
Roxboro, P.Q. |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|



(NOUVELLE AGGLOMERATION) — Les bâtiments publics commencent à prendre forme et servent sous peu de point de rencontre aux résidents de la nouvelle agglomération de Churchill Falls, au cœur du Labrador. Le centre-ville, au premier plan sur la photo, logera bientôt sous un seul toit la plupart des services publics: école, magasins, super-marché, salle de cinéma et auditorium, hôtel de 21 chambres et salles réservées à la récréation. A l'arrière plan, des maisons familiales sont également en cours de parachèvement. Une fois les travaux de la centrale hydro-électrique complétés, plus de 1.000 personnes habiteront en permanence la nouvelle agglomération. C'est afin de desservir les ouvriers et le personnel travaillant au chantier et dont le nombre, au cours de 1969, atteindra 4.500 que les habitations et le centre-ville sont construits dès maintenant.

Debré: "C'est aux Québécois à fixer eux-mêmes leur destin"

PARIS (AFP) — "Je voudrais que la question soit posée avant tout aux Québécois," a répondu M. Michel Debré à un journaliste qui lui demandait si la France souhaite l'indépendance du Québec.

Le ministre des affaires étrangères, qui était l'hôte à déjeuner de la presse diplomatique à ajouté:

"C'est aux Québécois à fixer eux-mêmes leur destin. La France, a dit le ministre des affaires étrangères, ne peut

que vibrer à cette sorte de renaissance de la vie collective québécoise dont nous sommes témoins. Quant aux objectifs et aux modalités c'est aux Québécois eux-mêmes et à leurs dirigeants d'en décider. La France, si on le lui demande, entend apporter sa contribution. L'expérience de ces derniers mois a montré que le Québec était friand de la coopération française mais je le répète, l'essentiel est que les Québécois puissent fixer eux-mêmes leur destinée."

Prochain voyage de M. Debré à Moscou

PARIS (AFP) — M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères a précisé hier qu'il se rendra à Moscou en septembre prochain à l'occasion de la seconde réunion annuelle de la grande commission franco-soviétique. Il a affirmé que l'année 1969 doit être celle de l'application de la résolution du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, éventuellement sous le contrôle de certaines puissances. Il a exprimé son scepticisme quant à la possibilité d'ouvrir des négociations de paix dans le cadre du système monétaire international. Il a démenti que la France livre des armes au Biafra. Il a laissé aux Québécois la responsabilité du choix de leur destin et s'ils le veulent de leur indépendance.

M. Debré, qui répondait aux questions des journalistes à l'issue du déjeuner de la presse diplomatique, a défini les positions françaises sur les grands problèmes actuels: — La visite du président Nixon: "Il est bon que les hommes qui ont entre les mains le destin de leur peuple se connaissent pour discuter assez profondément des questions essentielles". — Relations franco-allemandes: "Il n'y aura pas de paix dans l'Europe de demain s'il n'y a pas un effort de compréhension et de coopération entre

la France et l'Allemagne". Cependant, noté M. Debré "La France a le sentiment que ses efforts n'ont pas toujours reçu en échange ce qu'elle estimait convenable". Mais l'orientation profonde de la politique française englobe ces difficultés et ces divergences d'interprétation. — L'Europe et la Grande Bretagne: "Nous ne croyons toujours pas que la Grande-Bretagne soit capable d'entrer dans la communauté européenne". Un marché commun à dix ou à douze, estime M. Debré, exigerait de longues études qui ne sont pas prêtes d'être menées à bien. La France reste attachée à la conception économique de l'Europe issue des traités de Rome même si leur application fut pour elle "une très grande aventure".

Conseil des recherches agricoles

Le ministre de l'agriculture et de la colonisation, M. Clément Vincent, annonce la nomination de M. Jacques Petit, ingénieur-agronome et directeur du service de l'économie et de la programmation au ministère, au poste de directeur du conseil des recherches agricoles du Québec. Cet organisme a pour objet de stimuler, d'orienter et de coordonner les recherches agricoles au Québec.

Supprimer les inégalités régionales: un objectif essentiel de la constitution

OTTAWA (par PCN) — Après une discussion de plus de deux heures sur la question des inégalités régionales, la conférence constitutionnelle a conclu que ce devrait être un objectif essentiel de la constitution de promouvoir le développement économique harmonieux de toutes les parties du Canada, qu'un comité de ministres devrait être créé pour étudier toutes les questions d'ordre administratif ou financier se rapportant aux inégalités régionales et qu'enfin, le comité permanent des fonctionnaires devrait étudier l'aspect constitutionnel de la question pour faire rapport dans un délai raisonnable aux ministres des différents gouvernements.

Ce sont les provinces atlantiques qui avaient insisté pour donner une place importante à ce débat sur les disparités régionales et par conséquent, ce sont leurs représentants qui ont été les plus loquaces au cours de la réunion d'hier, soulignant à tour de rôle des aspects différents de la question.

Mais les seuls à faire des propositions concrètes et réalistes furent en fait les représentants de la Nouvelle-Écosse qui ont fait les recommandations suivantes:

- Qu'on tienne compte dans la formule de péréquation de toutes les ressources non seulement des provinces mais de leurs municipalités. Ce principe de la péréquation devrait d'ailleurs être inséré dans la constitution.
- Que la constitution mentionne en outre, que les poli-

tiques économiques et financières du gouvernement central devraient s'appliquer avec souplesse de façon à tenir compte du fait que des problèmes aigus en certaines régions du pays ne le sont pas également dans d'autres.

La Nouvelle-Écosse a d'ailleurs averti le gouvernement central qu'il ne saurait y avoir de correction au problème des inégalités dans une action massive des gouvernements qui se déroulerait non plus à l'échelle nationale mais à l'échelle des régions qu'on veut spécifiquement toucher.

L'île-du-Prince-Édouard a rappelé avec une certaine éloquence qu'il ne peut y avoir d'unité canadienne si les inégalités régionales ne disparaissent pas dans les plus brefs délais et d'autre part qu'il s'agit là d'un problème d'envergure nationale qui doit occuper tous les Canadiens et tous les gouvernements.

Dans une intervention longue et par moments assez pathétique, M. Smallwood a repris la thèse énoncée l'an dernier sur les dangers que font courir à l'unité nationale les inégalités régionales. Tantôt drôle, tantôt émouvant, il a établi à nouveau, que tout enfant né dans l'une ou l'autre des provinces maritimes et parfois même au Québec, se trouve dans la position d'un citoyen qui aurait été condamné par un tribunal à mener la vie d'un sous-homme, c'est-à-dire à vivre dans des conditions plus misérables que celles de la plupart des Canadiens. M. Smallwood a même dit que 20 pour cent de la population canadienne était condamnée à cela.

M. Robichaud n'a pas ajouté beaucoup à la discussion telle qu'elle se déroule depuis quelques années sur le sujet. Il a demandé qu'on ne traite pas les citoyens des Maritimes comme des quêtés mais comme des égaux. Et il a laissé entendre que si le gouvernement central éliminait tous les tarifs qui s'appliquent entre les Maritimes et les États-Unis, il contribuerait à relever ainsi de façon substantielle le niveau de vie de ces régions.

M. Paul Dozois, au nom du Québec, a fait une très brève intervention, se contentant de rappeler ce que M. Johnson disait sur le sujet à cette époque l'an dernier en particulier sur la nécessité de transferts de ressources aux provinces et sur l'utilité de la consultation entre les gouvernements dans le domaine des politiques économiques et financières.

Le Manitoba a profité de la discussion pour revenir sur les opinions qu'il avait émises au début de la conférence sur le moratoire en matière de programmes à frais partagés.

Les provinces riches n'ont pas fait la sourde oreille aux propos des provinces moins fortunées. M. Roberts a cependant suggéré, rejoignant en cela le gouvernement fédéral, que les politiques pour mettre fin aux inégalités se caractérisent par des objectifs de développement plutôt que par des objectifs d'assistance. Il s'est élevé contre la tentation qu'on aurait de créer des économies régionales de serres-chaudes totalement artificielles.

Tout en manifestant son accord de principe sur la néces-

sité de faire échec aux inégalités régionales, la Colombie-Britannique a mis en garde contre l'application de programmes trop sélectifs, elle a suggéré au contraire que le gouvernement central s'efforce de traiter tous les citoyens de façon égale et qu'en particulier on porte plus d'attention à la péréquation entre individus qu'à la péréquation entre provinces ou entre gouvernements.

C'est M. Marchand qui a relevé le gant au nom du gouvernement fédéral. Il l'a fait avec sobriété et éloquence en répétant que le gouvernement fédéral entend mettre l'accent sur les programmes de développement et en déclarant très clairement aux provinces que le nouveau ministère qui sera créé d'ici quelques semaines veut les associer le plus étroitement possible, non seulement à l'élaboration des programmes de développement, mais à la discussion des principes qui constitueront les fondements de l'action du gouvernement fédéral.

Tous les hommes politiques qui sont intervenus dans le débat ont insisté sur le fait — sauf peut-être le Québec — que les inégalités régionales menacent tout autant le Canada, que certains autres problèmes évoqués au cours de cette conférence.




La Protection civile du Québec est un organisme au service des municipalités

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 8:00 p.m. heures de tombées.

GERVAIS Pierre-Paul. A Montréal, le 12 février 1969 à l'âge de 71 ans, est décédé Pierre-Paul Gervais, époux en première noce de feu Liliane Bélaïr, et en deuxième noce de feu Cécile Antaya, demeurant au 2060 ouest, Sherbrooke. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No. 2630 rue Notre-Dame ouest à 8 heures 30, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount, 4311 Boul. de Maisonneuve où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIGNE Joseph-Victor. A Montréal, le 12 février 1969 à l'âge de 73 ans, est décédé Joseph-Victor Lavigne, ex-instituteur de la CECM, époux de Gilberte Gervais du 5675 est rue Jarry à St-Léonard. Père de Jean, Pierre-Paul, Laurent, Marc, Mme Jean-Paul Ostiguy (Denise), Mme Fernand Benoit (Monique), Mme Claude Pélouin (Andrée), Mme Roger Gagné (Huguette), Mme Gérard Martin (Céline) et Marie. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No. 4036 rue Bélair à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Léonard où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S'il vous plaît, pas de fleurs, une offrande à la Société Canadienne du Cancer, serait appréciée.



La bière internationale qui se vend le plus dans le monde entier.

Essayez-la. Vous aussi, vous l'aimerez.

Une coutume bien Québécoise dans plus de 60 pays.

le maximum d'intérêt quotidien

5 1/4%

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'ÉPARGNES

Obtenez l'intérêt VÉRITABLE le plus élevé au C. nada.

Intérêt calculé à 5 1/4% par année sur le solde QUOTIDIEN.

On peut faire des retraits en tout temps.

Solde minimum: \$3,000.00.

COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA

Capital et réserves: \$31,000,000.

427 ouest, St-Jacques 849-5705
43 Centre d'achats Place Versailles
7275 est, rue Sherbrooke
351-5500

GT-68-367

SGW**Le film des événements**

par Michel Despland,

collaboration spéciale au Devoir

Le mouvement étudiant de contestation vient de réussir au Québec un "coup" qui a été publié dans tous les organes d'information du Canada et dans bon nombre de ceux des États-Unis. Un récent et important bâtiment universitaire québécois a subi probablement près de deux millions de dégâts; les activités de l'université Sir George Williams sont interrompues pour au moins deux jours. Quel genre d'"affaire" a abouti à cette confrontation entre étudiants et police? Essayons de retracer les faits les plus saillants d'une histoire longue et pénible.

En février 1968, six étudiants antillais de race noire commencent à croire que leur professeur en biologie, M. P. Anderson, a des préjugés contre eux. En avril, ils forment des accusations contre ce professeur (racisme et incompétence) et les présentent au doyen de la faculté des sciences. Le doyen ouvre une enquête officielle selon des méthodes valables dans le contexte d'une petite institution pacifique, mais apparemment inadéquates dans le contexte d'une grande université en 1968. En juin, après avoir demandé à un autre biologiste de réévaluer les travaux des étudiants, le doyen conclut que les accusations sont sans fondements, avertit le professeur Anderson du résultat de son enquête, mais semble-t-il, les Antillais ne reçoivent pas les résultats.

Après les vacances d'été, les six Antillais avancent le point de vue que la bureaucratie universitaire n'a pas pris leur mécontentement au sérieux et des Noirs américains commencent à leur présenter le point de vue de l'idéologie du "Black Power". (C'est je crois là la deuxième fois que cette réalité américaine surgit au Canada. Elle est apparue aussi à Halifax où des Noirs canadiens se sont mis à l'école du mouvement "Black Power". Ici à Montréal ce sont d'abord des étudiants étrangers qui se mettent à voir les choses avec ces yeux-là.) Comme on le sait, le Black Power américain désespère de la conscience des Blancs, croit que les Noirs ne recevront pas justice de leurs mains et a développé des tactiques de confrontation souvent fort efficaces.

Le 5 décembre, les six Antillais avec de nouveaux alliés noirs "demandent" au recteur, M. R. Rae (qui devait démissionner une semaine plus tard) le congédiement immédiat du professeur Anderson. Le recteur refuse de congédier un professeur sans enquête, et d'urgence, un comité de cinq professeurs est créé pour faire enquête et recommander action. La composition raciale du comité est mixte. Les six étudiants noirs et le professeur Anderson tombent d'accord pour accepter à la fois le comité et les personnes qui le composent.

En décembre et janvier le comité d'enquête rencontre beaucoup de difficultés à établir ses procédures, et, dans ce contexte de querelles, le 22 janvier les deux professeurs noirs démissionnent du comité. Un tournant important surgit: les étudiants avaient insisté pour que l'audience examinant les accusations ait lieu le 26 janvier et soit publique. Ils informent le comité des deux remplacements qu'ils font pour suppléer aux démissionnaires. Ces remplacements, aux yeux des étudiants, n'ont pas à être soumis au jugement du professeur Anderson. L'université, dans la personne du recteur D. B. Clarke prend les choses en main et remplace les deux démissionnaires par des professeurs blancs choisis parmi les noms les plus respectés du corps professoral. L'audience a lieu le 26. Les étudiants noirs présentent la simple accusation de racisme, et puis répudient le comité et quittent l'audience.

A ce moment-là, de nouvelles forces entrent en jeu. Des éléments radicaux blancs ("new left", maïstes etc.) voient l'occasion d'une importante confrontation entre étudiants et administration. Ils appuient à fond les étudiants noirs et reçoivent l'appui d'étudiants de McGill et de l'université de Montréal qui partagent leur style d'action. De plus des libéraux aimables au sein du corps professoral et parmi les étudiants trouvent que ce n'est pas "fair play" de mettre l'enquête dans les mains d'un comité que les accusateurs n'aiment pas. Les goûts et les droits de l'accusé sont perdus de vue par beaucoup.

Position du vice-recteur

Le vice-recteur O'Brien alors défend fermement les positions suivantes:

- Un professeur coupable de discrimination raciale n'a pas sa place à l'université et, si prouvé coupable, sera congédié.
- L'enquête doit utiliser les règles d'évidence utilisées dans les cours administratives et doit se dérouler dans l'ordre.
- Si les étudiants noirs et le professeur Anderson s'accordent sur la composition d'un nouveau comité, le comité présent sera dissous; mais ce comité ne sera pas congédié tant qu'un autre mécanisme ne sera pas en place et prêt à remettre l'enquête en marche.

Les positions fondamentales étant ainsi établies le 26 janvier, la scène est prête pour les développements suivants: le 29 janvier un groupe d'étudiants surtout noirs occupent le centre d'informatique au neuvième étage du pavillon Hall, prennent bien soin du cerveau électronique, et annoncent qu'ils ne délogeront pas tant que leurs demandes ne seront pas acceptées. (Depuis quel temps les demandes ne sont plus faites par les six Antillais présents au départ, mais sont simplement signées "The Black Students".) Le 4 février un groupe d'étudiants surtout blancs "libèrent" le cercle des professeurs au septième étage du pavillon Hall et annoncent qu'ils ne délogeront pas tant que les demandes des étudiants noirs ne seront pas acceptées. Le comité d'enquête poursuit ses audiences publiques et prévoit faire rapport d'ici deux semaines. Les occupations ne débordent pas dans le vandalisme.

Les 8 et 9 février des négociations sérieuses sont en cours entre les étudiants noirs d'une part, qui maintenant négocient par le truchement de deux avocats payés par l'université, et l'avocat de l'université qui tient l'avocat du professeur Anderson au courant des négociations. Une espérance existe de pouvoir ainsi régler toute l'affaire sans éruption. Durant la nuit du 10 au 11 les forces occupantes apparemment perdent l'espoir de voir ces négociations aboutir. A 4 heures du matin ces forces commencent à jeter des meubles pour bloquer les escaliers roulants, les escaliers et les ascenseurs du pavillon Hall. L'université demande l'aide de la police pour ôter ces barrières et la chaîne d'événements des derniers jours commence à se dérouler.

Fermeté ou faiblesse?

Ce qui a été décrit plus haut comme étant la position ferme de l'université est critiqué (soit à l'intérieur de l'université soit dans l'opinion publique) comme étant preuve de faiblesse: la police aurait dû être appelée beaucoup plus tôt afin de déloger tout de suite les forces occupantes. D'autre part, cette position est aussi critiquée comme étant preuve d'intransigeance de la part de l'université: l'université aurait dû accepter plus rapidement de donner aux étudiants noirs un comité d'enquête qui leur soit agréable. Hier 90 arrestations ont eu lieu (59 de sexe masculin, 31 de sexe féminin; probablement 62 étudiants de l'université et 28 autres personnes). Hier aussi des incendies allumés par les occupants ont mis des vies en danger. Hier, enfin, les contribuables québécois ainsi que les étudiants qui paient des frais de scolarité ont perdu probablement près de deux millions. Et les intellectuels réexaminent leurs positions au sujet des mécanismes qui sont nécessaires afin de maintenir l'ordre dans les citadelles du savoir.

Enfin, il serait peut-être utile de mentionner que bon nombre d'étudiants de Sir George qui appartiennent à des races minoritaires ne ressentent pas les colères de ceux qui s'intitulent "The Black Students" et n'ont guère de sympathie pour leur cause. De plus le comité exécutif de l'Association des professeurs ainsi que le comité exécutif de l'Association des étudiants ont travaillé ces dernières semaines en collaboration avec le vice-recteur O'Brien et aucune dissension grave n'est apparue entre ces trois éléments de la communauté universitaire.

EN 90 SECONDES

ce message contribuera peut-être à changer votre apparence, et il n'est pas impossible qu'il vous fasse voir la vie d'une autre façon.

Il ne sera pas question de diète, de vitamines ou d'assurance. Nous aborderons un sujet qui touche votre corps de très près — vos vêtements.

Vous souvenez-vous du dernier complet qui vous allait parfaitement? Depuis quand payez-vous trop cher pour des complets qui ne vous avantagent pas outre mesure? Cette pensée fait mal, n'est-ce pas?

Nous pouvons résoudre cette aggravation, et nous vous ferons une promesse. Si nous n'arrivons pas à vous ajuster un complet — personne ne le pourra. Et notre "expérience" est là pour le prouver!

Parce que... "Nous refuserons de vous le laisser porter ...à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté." (R)

CECI s'adresse à n'importe quel homme de toute corpulence. Que vous mesuriez 5'1", 6'1" ou 7'1". Que vous soyez svelte ou gras...ou entre les deux.

Nous allons vous expliquer pourquoi nous pouvons vous confectionner le plus beau complet que vous ayez jamais eu. (1) Nous sommes des tailleurs, pas des marchands. Nous ne prenons pas vos mesures et le faire confectionner par quelqu'un d'autre. Nous prenons personnellement soin de vous sur toute la ligne. (2) Notre maître-dessinateur est toujours présent et prêt à vous renseigner sur différents styles ou sur la mode en général. Vous aurez l'embarras du choix. (3) Notre expert en contrôle de la qualité s'assure que vous obtenez valeur et coupe. (4) Nous avons 109 tailleurs et essayeurs habiles et talentueux; pour être sûr que vous avez L'AJUSTEMENT QUI CONVIENT À CHAQUE COUPE.

En résumé: lorsque vous porterez un de nos complets, vos amis ne vous demanderont pas À QUEL magasin vous l'avez acheté; ils vous demanderont LE NOM de votre tailleur.

Votre apparence s'en ressentira. Vous paraîtrez à votre meilleur. Et vous en serez d'autant plus heureux.

Si vous y PENSEZ sérieusement, vous RÉALISEREZ que nous sommes LES TAILLEURS qui sauront répondre à vos besoins et que CET ÉVÉNEMENT vous est destiné.

VENTE de COMPLETÉpargnez \$37.00
Portez vos achats
à votre compte**98.**

TAILLÉ D'APRÈS VOS MESURES CONFECTIONNÉ À LA MAIN

RÉG. \$135.

RAPPELEZ-VOUS: Si vos complets ne vous vont pas, vous devriez venir à nous. Agissez maintenant, et soyez convaincu. Nous sommes prêts à vous fournir la preuve. À vous.

A. Gold & Sons

Montréal

388OUEST, RUE STE-CATHERINE
(Angle St-Alexandre)
Stationnement gratuit au Globe,
Carré PhillipsLES GALERIES D'ANJOU
FAIRVIEW • PTE-CLAIRE**960**OUEST, RUE STE-CATHERINE
(Voisin du Cinéma Loew's)
Stationnement gratuit
au Mansfield Automatic

Droits de l'homme et constitution: un comité de ministres poursuivra l'étude du problème

OTTAWA (par Michel Roy) — Toutes les provinces reconnaissent la nécessité de protéger les droits fondamentaux des citoyens. Mais elles ne s'entendent pas sur les moyens. Le gouvernement fédéral propose d'intégrer dans la constitution une charte des droits de l'homme, y compris les droits linguistiques, avant d'envisager la répartition des compétences. Mais, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, les provinces expriment de sérieuses réserves quant à l'inscription des droits fondamentaux dans la constitution canadienne. Sans écarter définitivement cette hypothèse, certaines (Québec, Colombie-Britannique et Alberta) y sont plutôt opposées. Pour sa part, M. Jean-Jacques Bertrand a réitéré sur ce point la position du Québec: on doit examiner le partage des compétences avant de songer à garantir des droits de l'homme. Au surplus, le Québec opte pour la formule des chartes concurrentes, le gouvernement central assurant la protection des droits qui relèvent de sa juridiction et les provinces, dans leurs constitutions

internes, garantissant les droits qui relèvent de leurs compétences. Au terme de ce débat sur les droits fondamentaux — débat qui avait été amorcé la veille — les provinces et le gouvernement central ont reconnu dans une déclaration commune "l'intérêt général" suscité par l'étude de cette question, déclaration commune qui note en outre "la variété des opinions" exprimées sur ce projet. Il a été décidé de confier à un comité des ministres de la justice et des procureurs généraux le soin de poursuivre l'étude du problème, particulièrement la question de savoir s'il y a lieu d'inscrire dans la constitution les droits fondamentaux et, le cas échéant, par quelles méthodes. M. Trudeau, qui a signalé "les progrès accomplis depuis un an" dans l'étude de ce problème, aurait préféré que la déclaration commune fût étiquetée "l'acceptation générale sous certaines réserves" du principe d'une charte constitutionnelle des droits. Mais les représentants des provinces, en particulier ceux du Manitoba et de la Colombie-Britannique,

ont exprimé leur désaccord. A l'issue de la séance de la matinée, M. Trudeau a déclaré à la presse que l'attitude adoptée par M. Bertrand marque à ses yeux un progrès. En février 1968, a dit le premier ministre, le Québec semblait se refuser à toute déclaration constitutionnelle des droits de l'homme. Cette fois, M. Bertrand a déclaré que les droits de l'homme seraient éventuellement inscrits dans la constitution interne du Québec, du moins ceux des droits qui relèvent des compétences provinciales. "Ce n'est pas ce que nous aurions souhaité, a dit M. Trudeau, mais c'est quand même un progrès par rapport à la position du Québec l'an dernier."

Le porte-parole de la Saskatchewan, intervenant dans le débat, a exprimé le point de vue et le sentiment de plusieurs de ses collègues des autres provinces en mettant la conférence en garde contre l'inscription dans la constitution de droits qui, dans 10 ou 20 ans, par suite de l'évolution de la société, ne seront plus conformes aux réalités de l'époque. Pour modifier alors ces

droits, il faudra modifier la constitution. Or il n'existe aucun accord sur les moyens de la modifier. Il insiste aussi sur la liberté qui doit être laissée aux provinces dans ce domaine. Celles-ci sont souvent plus en mesure d'assurer la protection des droits de leurs citoyens parce qu'elles peuvent assortir une loi d'un mécanisme de protection ou de surveillance. La création du poste d'ombudsman illustre cette réalité. Les provinces doivent pouvoir prendre les mesures nécessaires pour assurer la paix et l'ordre public. S'il devait y avoir risque de conflit entre les libertés constitutionnellement garanties dans une charte canadienne et les objectifs sociaux des provinces, il serait préférable de renoncer à l'inscription de certains droits dans la constitution. De plus, pour assurer la protection des citoyens des victimes d'injustice au titre de la charte des droits, ne faudrait-il pas recourir aux tribunaux dans chacun des cas, et aux tribunaux de dernière instance parfois?

En conclusion, dit le porte-parole de la Saskatchewan, il convient de procéder avec la plus grande prudence en cette matière, en se demandant toujours si, en fin de compte, le citoyen n'est pas mieux protégé par les lois provinciales et fédérales et par les divers mécanismes de surveillance que les provinces instituent. Les représentants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique reprendront sensiblement les mêmes arguments.

Le ministre de la défense, M. Léo Cadieux, a déclaré hier aux Communes que les mesures prises par le gouvernement pour assurer la sauvegarde de ses édifices avaient été efficaces jusqu'à un certain point puisque la bombe qui a explosé mardi soir à l'extérieur de la caserne du régiment Maisonneuve avait été découverte avant qu'elle n'éclate. M. Cadieux répondait alors au député conservateur de Malpeque, M. Angus MacLean.

Le rôle traditionnel assigné à la brigade mécanisée canadienne en Europe est inutile, dit-il. La Canada devrait laisser ce rôle à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne et convertir sa brigade en force mobile. Cette formation ferait partie de la force mobile de l'OTAN qui ne dispose, à l'heure qu'il est, d'aucun effectif, mais uniquement de promesses conditionnelles. Le Canada a affecté deux bataillons à cette force mobile de l'OTAN, mais ils se trouvent en garnison au Canada même, signale le général Foulkes. Il est persuadé qu'une présence canadienne en Europe serait recommandable pour les quelques années à venir. "L'occasion est ici offerte au Canada de concentrer ses efforts en Europe sur un rôle utile à l'OTAN, au lieu de ses triples engagements actuels d'un caractère plutôt douteux." Les quatre escadilles canadiennes de bombardiers qui se trouvent en Europe, serviraient d'appui aérien et de moyen de transport pour la force mobile de l'OTAN. "Après une telle révision de son rôle, le Canada pourra concentrer tous les éléments de ses forces en un seul point en Allemagne — réalisant ainsi des économies substantielles."

ottawa

Bombe

Le ministre de la défense, M. Léo Cadieux, a déclaré hier aux Communes que les mesures prises par le gouvernement pour assurer la sauvegarde de ses édifices avaient été efficaces jusqu'à un certain point puisque la bombe qui a explosé mardi soir à l'extérieur de la caserne du régiment Maisonneuve avait été découverte avant qu'elle n'éclate. M. Cadieux répondait alors au député conservateur de Malpeque, M. Angus MacLean.

Prêts aux pêcheurs

Le ministre des pêcheries, M. Jack Davis, a rejeté hier les prétentions de l'opposition selon lesquelles le bill amendement la loi régissant les prêts aux pêcheurs ne serait qu'une farce. M. Davis a reconnu que cette législation n'aiderait pas beaucoup les pêcheurs de Terre-Neuve mais a également souligné que 2.400 pêcheurs avaient obtenu des prêts en vertu de cette loi depuis son adoption en 1955. Cette loi, a dit M. Davis, assure aux pêcheurs les meilleures conditions possibles de remboursement.

Homosexualité

M. Arnold Peters, député NPD de Temiskaming, a affirmé hier aux Communes, que la société devait changer son attitude vis-à-vis de l'homosexualité. Le député a suggéré notamment que "les visites conjugales" soient permises dans les prisons. Pour ce qui est des prisonniers réhabilités, M. Peters a dit qu'il n'avait pas d'objection à ce que des prostituées consentantes aient leur rendre visite. Ce serait là, prétend-il, un excellent moyen de réduire le nombre d'homosexuels dans les institutions de détention.

Moins d'accidents routiers

LONDRES (AFP) — Si mille huit cents personnes ont trouvé la mort sur les routes britanniques en 1968. Le nombre des blessés graves s'est élevé à 88.600, et celui des blessés légers à 253.700, indiquent des statistiques officielles publiées à Londres. Depuis l'adoption, en octobre 1967, de la loi sur la sécurité routière, les accidents de la route ont diminué de six pour cent en 1968 par rapport à 1967. Les dispositions de cette législation, appliquées par étapes, comportent notamment les tests antialcooliques et la limitation de la vitesse sur les autoroutes et certaines routes britanniques.

La SSJB de Hull dénonce les écarts de la taxe scolaire

La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais-nord a adressé une lettre au premier ministre Jean-Jacques Bertrand pour dénoncer, à l'instar du MIS et de la commission scolaire de Hull, l'écart qui existe entre le taux de la taxe payée par les catholiques et celui de la taxe des protestants et des neutres. "Il est inadmissible, lit-on dans la lettre, de conserver une législation désuète qui prive la majorité catholique au profit de la minorité protestante. Il est injuste que la taxe de la majorité catholique (98% de la population) soit de \$2.10 du \$100, tandis que la minorité protestante (2% de la population) conserve le privilège d'un taux de \$1.40 du \$100. La SSJB de l'Outaouais-nord

demande donc au premier ministre du Québec de faire amender la loi "pour le bien-être de toute la population". "Vous comprenez, monsieur le premier ministre, l'indignation justifiée du catholique qui possède une propriété évaluée à \$15.000 qui se voit obligé de déboursier annuellement (15x21) \$315, comparativement au protestant-neutre (15x14) \$210. C'est inouï de constater qu'il lui en coûte \$105 de plus que le protestant-neutre!"



Un budget au printemps?

Le ministre des finances, M. Edgar Benson, a répété hier aux Communes qu'il ne savait pas quand il présenterait son prochain budget. Il n'a cependant pas exclu la possibilité qu'il le ferait au printemps. D'autre part, il a déclaré ne pas avoir reçu de demandes de la part des ministres provinciaux des finances pour discuter les changements prévus à la loi sur les droits de succession.

Bilan financier d'un voyage

M. Mitchell Sharp a révélé que le voyage de 32 jours de la mission canadienne en Amérique latine, l'automne dernier, avait coûté \$239.886. De cette somme, \$175.000 ont été consacrés au nolement d'un DC-8 d'Air Canada. En outre, \$9.633 ont été dépensés au chapitre du "divertissement officiel" et \$19.286 pour les repas et l'hébergement. La mission canadienne comprenait 43 personnes.

Immigration des Juifs

Le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et celui de l'immigration, M. Allan MacEachen, doivent rencontrer aujourd'hui les groupements intéressés à promouvoir la venue des Juifs du Proche-Orient au Canada. Répondant à une question de M. Diefenbaker, M. Sharp a fait savoir que cette rencontre avait pour but de renseigner le gouvernement sur la meilleure méthode d'aider ces Juifs désireux de fuir l'Irak et d'autres pays du Proche-Orient.

Université Laval

EXAMENS D'ADMISSION (1969-1970)

Les facultés, écoles, département ou institut, dont les noms suivent, exigent des examens d'admission qui leur sont particuliers:

- Architecture (Ecole d') (Tél.: (418) 656-3398)
- Catéchèse (Institut de) (Tél.: (418) 656-3432)
- Psychologie (Département de) (Tél.: (418) 656-2339)
- Service social (Ecole de) (Tél.: (418) 656-3038)
- Sciences infirmières (Ecole des) (Tél.: (418) 656-3506)
- Sciences de l'éducation (Faculté des) (Tél.: (418) 656-2574)

la licence en pédagogie,
la licence d'enseignement à l'enfance inadaptée,
la licence d'enseignement de l'éducation physique,
la licence en orientation scolaire et professionnelle,
le certificat en information (été).

Pour connaître les dates et les endroits de ces examens, on peut composer l'un ou l'autre des numéros de téléphone ci-dessus ou s'adresser à l'un ou l'autre des collèges publics ou privés de la province, à toutes les écoles d'infirmières dans les hôpitaux ou encore au Service de l'admission de l'Université Laval (Téléph.: (418) 656-3703).

La première série des examens a lieu à la fin de la troisième semaine de février; d'autres séries d'examens sont prévues, mais elles n'auront lieu que si le nombre de places disponibles n'a pas été atteint après l'étude des demandes d'admission entrées avant le premier mars.

Le Service de l'admission

Cité universitaire, Québec 10^e

Québec dit oui, mais à certaines conditions

OTTAWA (par Michel Roy) — Intervenant hier matin dans le débat sur les droits fondamentaux, le premier ministre du Québec a exposé sa position ainsi qu'il suit: "Les discussions de la première conférence constitutionnelle et les travaux accomplis au niveau des fonctionnaires ont montré que tous sont d'accord sur la protection des droits fondamentaux mais que des divergences surgissent sur les moyens d'assurer cette protection. Doit-on protéger ces droits par des dispositions constitutionnelles, ou les lois ordinaires sont-elles suffisantes? Le Québec comprend ceux qui hésitent à changer notre manière habituelle de faire dans ce domaine et qui craignent que les tribunaux soient amenés à jouer un rôle qui ne leur conviendrait pas. Toutefois le Québec croit que les avantages d'une garantie constitutionnelle l'emporteraient sur ces inconvénients. Nous serions donc, en principe, en faveur d'une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme, mais à certaines conditions.

"On nous ne devons pas oublier que nous vivons en régime fédéral. Il est donc important de faire en sorte que la reconnaissance constitutionnelle des droits de l'homme ne vienne pas modifier le partage des compétences entre les gouvernements. Nous n'accepterions pas, par exemple, que le parlement fédéral vienne légiférer en matière de contrats ou de testaments sous prétexte qu'il s'agit de mettre en oeuvre la déclaration constitutionnelle des droits de l'homme. "Cette mise en oeuvre doit relever des deux ordres de gouvernement, chacun dans sa sphère propre. "La question sur laquelle le gouvernement du Québec s'interroge est celle de savoir si la déclaration des droits contenue dans la constitution du Canada doit s'appliquer à tous les niveaux de gouvernement ou si elle ne doit s'appliquer qu'au gouvernement fédéral, devant ainsi être complétée par des déclarations constitutionnelles au niveau des Etats membres. Pour le moment, du moins, nous sommes en faveur de cette deuxième solution et nous avons chargé notre comité parlementaire sur la constitution d'étudier les mesures à prendre pour doter le Québec d'une charte constitutionnelle des droits de l'homme.

"Comme nous l'avons dit l'an dernier, nous croyons que cette question des droits fondamentaux fait partie d'un ensemble (par exemple elle est intimement liée à la création d'un véritable tribunal constitutionnel et à la réforme du sénat) et que l'adoption d'une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme devra se faire en même temps que l'adoption de la nouvelle constitution, et pas avant. Entre-temps, il va de soi que nous sommes prêts à continuer de discuter de cette question avec tous les autres gouvernements dans le cadre des travaux de cette conférence."

Le maire de Ste-Agathe

TdH n'est pas le Waterloo de Drapeau

"On aurait mauvaise grâce à vouloir ressusciter un événement que l'expérience a définitivement classé," estime le maire de Sainte-Agathe-des-Monts, Me Jean B. Lafrenière, au sujet de Terre des hommes et des efforts mis à sau-

ver l'exposition du maire Jean Drapeau. "Dans la vie politique, déclare-t-il, il arrive parfois que les événements servent de maîtres. TDH est l'un de ces événements."

Et le premier magistrat de Sainte-Agathe-des-Monts conclut sur le conseil suivant: "Qu'on se rappelle bien que la nature de l'industrie touristique ne se fonde pas sur un événement artificiel." Me Lafrenière parlait alors par l'intermédiaire du journal "Le Sommet", l'écho des Laurentides.

voilà pourquoi il s'est vendu cette année 530 millions de bouteilles d'eau d'Evian

Les résidents des villes sont de grands fumeurs. Même ceux qui ne fument pas. Gaz carbonique, poussière, c'est ce savoureux mélange, par ailleurs pauvre en oxygène, que nous respirons chaque jour. Il y a deux façons de respirer l'air pur et de boire de l'eau vraie: aller vivre à 12.000 pieds d'altitude ou boire de l'eau d'Evian. On boit donc de l'eau d'Evian, beaucoup d'eau d'Evian. Et voilà pourquoi, entre autres raisons, Evian a vendu cette année 530 millions de bouteilles d'eau d'Evian.

Cachat Evian — France. Agent au Canada: 384-7080.

EST-CE POSSIBLE?

LUCIEN & JACQUES BÉLANGER engr. (Sherbrooke) dont les entreprises couvrent les NEUF (9) GRANDS CENTRES de la province de QUÉBEC, désirent PRÉVENIR leurs clients, fournisseurs et employeurs, de l'évidence.

En effet, cette année, nous avons un PLAN D'EXPANSION très intéressant, pour chacun de vous; mais en raison de troubles financiers, dont l'explication suivra, nous ne pourrions exécuter nos travaux, ainsi nos clients ne bénéficieront malheureusement pas de NOS CONCOURS. Les conséquences sont donc évidentes pour les EMPLOYÉS.

RAISON: Nous n'avons pu trouver les fonds nécessaires, DANS le QUÉBEC, pour cette nouvelle expansion. Les INVESTISSEMENTS EXTÉRIEURS ne nous ont pas INTÉRESSÉS.

Morale: LES QUÉBÉCOIS ONT PEUR D'INVESTIR DANS LEUR PROVINCE.

Publication autorisée par Lucien & Jacques Bélanger engr. Sherbrooke, Tél. 562-0179.

Echéance des baux en juillet

La Fédération des unions de familles vient d'appuyer par la voix de sa présidente, Mme Gertrude Langlois, le projet des autorités municipales de Verdun d'obtenir de l'Assemblée nationale un amendement à la législation régissant les baux. En vertu de ce projet, l'échéance légale des baux serait le 1er juillet et non plus le mois de mai. Cette prise de position fait suite à la politique déjà arrêtée par la Fédération des unions de familles. "Le démantèlement massif du premier mai cause des préjudices évidents aux écoliers qui, un mois avant la fin de leur année scolaire, se voient transplantés dans une autre école," estime la Fédération. L'appui de la Fédération à ce projet a été transmis au premier ministre Jean-Jacques Bertrand, aux ministres de la justice et des affaires municipales, Armand Maltais et Robert Lussier, au maire Jean Drapeau de Montréal.

TECK

Valiquette

DONNONS DE LA VIE À NOS MURS

Cet arrangement embellissant et fonctionnel crée une chaude ambiance avec sa riche couleur de bois. Ces bibliothèques sont pourvues de tablettes ajustables. Longueur totale 89", longueur de chacune 29" 5/16, hauteur 67".

Chacune de ces 3 sections rég. \$117. pour **99.**
Les 3 sections pour **295.**

N.G. VALIQUETTE LTÉE, 510 ouest, rue Ste-Catherine TEL.: 842-8811

Le chanoine de Locht L'Eglise devrait reconnaître la validité du mariage civil entre des chrétiens

par Jean-Pierre Proulx

Selon le chanoine Pierre de Locht, l'Eglise devrait reconnaître la validité sacramentelle du mariage civil de deux chrétiens qui ont la foi. C'est ce qu'elle a fait pendant les sept premiers siècles de son histoire en reconnaissant tout simplement et spontanément les diverses formes de mariages célébrés selon les coutumes des pays, coutumes qui n'avaient rien de spécifiquement chrétien.

Le chanoine de Locht qui est un spécialiste des problèmes conjugaux et familiaux et directeur de la pastorale familiale de Bruxelles, s'adressait à une centaine de prêtres réunis à l'invitation des Foyers Notre-Dame.

Idéalement, a-t-il dit, je souhaiterais qu'il n'y ait pour les fiancés qu'un engagement et qu'il soit civil car les chrétiens sont sur ce plan comme les autres. Pour signifier sacramentellement ce mariage, les époux seraient reçus dans la liturgie eucharistique.

Pendant sept siècles, l'Eglise ne s'est pas soucieuse de la forme du mariage: elle suivait les coutumes. Si par après, elle a légiféré sur les conditions de validité ou sur les empêchements, c'est par suppléance à une époque où le pouvoir civil était mal organisé. Il n'y a donc pas de raisons fondamentales et déterminantes pour que l'Eglise s'occupe de la forme du mariage.

Mais le chanoine de Locht a poussé plus loin son argu-

mentation: ce que, a-t-il dit, la question du mariage civil remet en cause, c'est le lien Eglise-monde et il faut voir ce que cela représente concrètement.

Pour ce faire, il s'est interrogé sur la spécificité du mariage chrétien. En réalité, le sacrement ne fonde pas une réalité humaine. Il prend les événements tels qu'ils sont. Ce que le Christ a fait, ce fut d'accueillir les événements et les réalités humaines tels qu'ils étaient en montrant qu'ils étaient signe de l'Alliance et de l'amour de Dieu pour les hommes.

Or les réalités humaines, et donc le mariage, sont communes à tous les hommes. "Je suis convaincu, a-t-il précisé, que l'Eglise a monopolisé pour elle certaines valeurs humaines. Par exemple, l'Eglise a monopolisé la valeur de fidélité. Il est grave de présenter comme chrétien une valeur qui appartient à toute l'humanité. Dans le cheminement du monde vers l'éschatologie, tout n'appartient pas aux chrétiens."

Ce qu'a de spécifique le mariage chrétien, c'est de révéler aux hommes, l'Alliance entre Dieu et les hommes par le biais de l'amour entre un homme et une femme.

"Des lors, c'est un non-sens que de doubler l'engagement du mariage. Il s'agit d'un mépris envers la dimension civile du mariage et c'est une manière très grave de se situer en Eglise en face du monde. A cet égard, le mariage

civil est un point test pour vérifier l'attitude de l'Eglise envers le monde.

C'est pourquoi a-t-il dit, "je souhaiterais qu'il n'y ait qu'un engagement et qu'il fût civil, les chrétiens étant devant le mariage comme tous les autres hommes."

En corollaire, le chanoine de Locht s'est élevé contre une certaine conception du mariage qui consiste à lui donner un aspect moral qui ne lui est pas spécifique. Le sacrement de mariage ne garantit pas la valeur morale du mariage. Il faut se dégager d'une conception magique. Par exemple, si le sacrement rend le mariage légalement indissoluble, il reste à construire cette indissolubilité.

Ce qu'il faut montrer avant tout c'est que le sacrement confère la mission spécifique de vivre comme témoin de l'amour de Dieu, de montrer que Dieu est présent dans le monde, dans cette réalité terrestre, et donc commune à tous, qu'est l'amour conjugal.

Est-on prêt de reconnaître dans les faits ou dans les institutions la validité du mariage civil pour les chrétiens? A cette question, le chanoine de Locht répond que tout est contenu en germe dans le décret "Lumen Gentium" de Vatican II mais qu'il faudra sans doute attendre avant que cela soit reconnu dans les institutions.

Famille et société

Dans une deuxième partie de la rencontre d'hier, le chanoine de Locht s'est interrogé sur le rôle de la famille dans notre société en mutation.

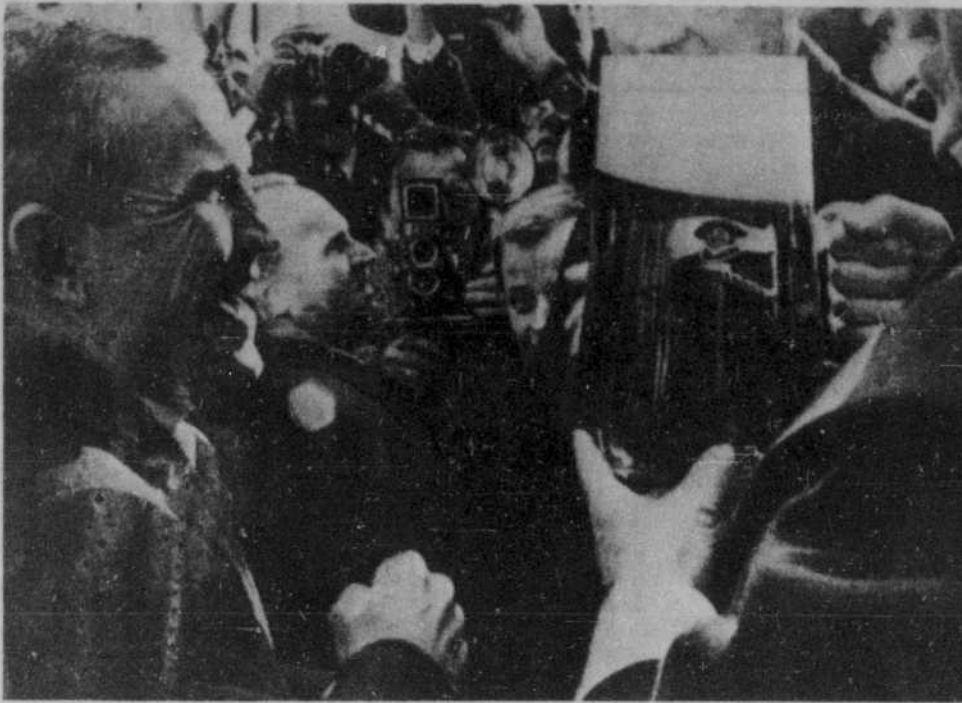
A cet égard, le conférencier s'est montré optimiste malgré le fait qu'un grand nombre de familles aient peine à s'harmoniser. Cela, a-t-il dit, tient plus à un relèvement des idéaux qu'à une détérioration des mœurs.

Notre génération est la première à faire la découverte du couple, du dialogue d'égal à égal entre l'homme et la femme. Il devient donc plus difficile qu'autrefois de réaliser l'harmonie conjugale.

La famille dans notre société, doit être une communauté-relai avec le monde. Mettre des enfants au monde, a-t-il dit, ce n'est pas seulement une tâche physique et biologique. Il faut les mettre et les ouvrir "complètement" au monde, ce qui se fait dans le temps.

Cela pose le problème du nombre des enfants car on peut mettre physiquement beaucoup plus d'enfants au monde qu'on ne peut en mettre "complètement" au monde.

De la même façon, a-t-il conclu, une maman ne peut pas mettre ses enfants "complètement" au monde en se confinant toute sa vie au foyer. C'est sa maternité même qui exige cette ouverture, même si cela peut causer des problèmes pratiques.



● L'astronaute américain Frank Borman, accompagné de sa femme et de ses deux fils, est arrivé à Berlin, sixième étape de sa tournée européenne après Londres, Paris, Bruxelles, La Haye et Bonn. Il repartira ce matin pour Rome. De l'aérodrome de Tempelhof, Borman s'est rendu accompagné d'une nombreuse escorte à l'hôtel de ville de Schoenberg, siège du sénat-gouvernement de Berlin-ouest où, en présence de nombreux invités, il a signé le livre d'or de Berlin. Après la cérémonie, un grand banquet a été donné en son honneur par le bourgmestre-régissant, M. Klaus Schutz. (Téléphoto AP)

à travers le monde

Jean-Luc Pépin à Paris

PARIS (AFP) — M. Jean-Luc Pépin, ministre du commerce et de l'industrie du Canada, est arrivé mercredi soir à Paris par avion venant de Tunis où il avait mené des négociations d'ordre économique avec les autorités tunisiennes. M. Pépin vient diriger la délégation du Canada au conseil des ministres de l'O.C.D.E. qui siègera aujourd'hui et vendredi à Paris. En marge de cette réunion, le ministre canadien aura un entretien vendredi avec le ministre de l'équipement, M. Albin Chalandon.

Le procès de Sirhan

LOS ANGELES (AFP) — Le bruit court que Sirhan Bichara Sirhan, accusé du meurtre du sénateur Robert Kennedy, pourrait reconnaître sa culpabilité, affirme le Los Angeles Times. Jusqu'à présent, le

jeune jordanien a plaidé l'innocence, bien que ses avocats n'aient nullement l'intention de nier qu'il est le meurtrier. Ils comptent toutefois jouer la carte de l'irresponsabilité pour convaincre le jury que leur client ne peut être condamné à mort. Si l'accusé reconnaissait sa culpabilité le procès prendrait fin beaucoup plus rapidement et économiquement à l'Etat des frais considérables. Le fait que les avocats de la défense se sont longuement entretenus mardi avec leur client, et le frère et la mère de l'accusé, vient à l'appui des rumeurs dont fait état le Times de Los Angeles. Egalement une remarque du procureur, M. Evelle Younger, qui a déclaré à la télévision que le procès pourrait durer "trois mois ou trois jours".

Détournement d'un avion

LA HAVANE (AFP) — Les services de sécurité cubains "enquêtent soigneusement" sur les mobiles des responsables du détournement sur Cuba, mardi d'un "DC-9" de la ligne aéroportale vénézuélien-

mardi avoir demandé à son conseiller scientifique, le Dr Lee Dubridge, de constituer un comité d'experts chargé d'étudier les méthodes de prévention d'accidents tels que la fuite survenue, il y a 15 jours, dans un puits de pétrole sous-marin au large de la Californie. M. Nixon a également déclaré que le gouvernement Johnson avait probablement eu tort de permettre le forage de puits dans la région sinistrée, que les règles régissant le forage étaient inadéquates et qu'il faudrait probablement en édicter de nouvelles, plus strictes, pour éviter qu'un tel accident se reproduise.

Deuil pour l'aviation militaire

BONN (AFP) — Les deux accidents qui ont endeuillé mercredi l'aviation militaire ouest-allemande ont fait treize morts et cinq blessés. En Bavière, un "Noratlas" avec 13 personnes à bord, qui avait décollé en début d'après-midi de la base militaire d'Erding, s'est écrasé sur une maison malgré semble-t-il une tentative du pilote d'effectuer un atterrissage de fortune en rase campagne. Neuf des treize occupants du "Noratlas" ont été tués sur le coup. Un enfant de deux ans qui dormait dans la maison sur laquelle l'avion est tombé et qui a pris feu a été brûlé vif. Quatre blessés ont été retirés par les sauveteurs des

debris fumants du "Noratlas" et transportés dans les hôpitaux avoisinants. Presqu'en même temps un appareil "C-47", version militaire du "DC-3" s'est écrasé sur la base aérienne de Schwesingen dans le Schleswig Holstein. Trois des quatre sous-officiers qui étaient à bord furent tués sur le coup et le quatrième grièvement blessé.

Le procès Clay Shaw

LA NOUVELLE-ORLEANS (AFP) — M. Perry Raymond Russo, 27 ans, principal témoin de l'accusation au procès Clay Shaw, était-il en possession de toutes ses facultés mentales à l'époque où il fut interrogé dans le cadre de l'enquête ouverte par le procureur Jim Garrison et où, sous l'effet conjugué de l'hypnose et du "sérum de la vérité", il réussit à se remémorer exactement la réunion au cours de laquelle l'accusé, le pilote David Ferrie et Lee Harvey Oswald mirent au point en sa présence le scénario de l'attentat contre le président Kennedy? Ces questions ayant été soulevées lors du contre-interrogatoire du témoin, la défense ayant laissé entendre que M. Russo avait reçu des soins psychiatriques, le ministère public a aussitôt réagi en obtenant, mercredi, du juge Edward Haggerty que la déposition faite par le Dr Nicholas Chetta, ancien médecin légiste de la Nouvelle-Orléans, pendant l'instruction de l'affaire Shaw, soit versée au dossier du procès. C'est le Dr Chetta, décédé depuis lors, qui, en 1967, administra le "sérum" (ou "pentothal") à M. Russo et qui, l'ayant interrogé, recueillit les déclarations du témoin sur le concubinage que tinent les trois présumés conjurés, un jour de septembre 1963, au domicile de David Ferrie. Au cours de l'audience de mardi, après avoir été pressé de questions insidieuses de la part des avocats de la défense, M. Perry Raymond Russo avait été accusé par Me Irvin Dymond de ne pas avoir toujours été capable de faire la distinction entre "faits et fantaisie". Mais le témoin vedette du procès Shaw avait tenu bon malgré dix longues heures d'interrogatoire et s'était dit "à cent pour cent sûr" d'avoir vu et entendu Clay Shaw conspirer avec ses deux amis en vue d'assassiner M. John Kennedy.

La "première" du larynx

GAND (AFP) — Vingt-quatre heures après avoir été doté d'un nouveau larynx à la clinique universitaire de Gand, le patient, M. Borremans, 62 ans, est dans un état satisfaisant, écrit le journal "Het Volk". La transplantation qui portait non seulement sur le larynx, mais encore sur les cordes vocales et des tissus a, selon le journal, été faite dans la section oto-rhino de la clinique universitaire de Gand sous la direction du pr. Kluyskens. M. Borremans, qui était atteint d'une maladie incurable, se trouvait depuis une semaine à la clinique, indique encore "Het Volk". La commission de déontologie de l'université de Gand doit décider de l'opportunité de publier des renseignements sur cette transplantation.

l'actualité religieuse

Manifestation de 350 catholiques en Inde

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — Une manifestation, qui rassemblait environ trois cent cinquante catholiques, a été tenue à Quilon, au nord de Trivandrum, capitale de l'Etat indien de Kerala, au sud de l'Inde. L'Association des laïques catholiques de Quilon, récemment formée, demande "une participation légitime aux affaires temporelles du diocèse". Trois cent cinquante membres de cette association ont tenu une "réunion de prière" devant le palais épiscopal, afin d'inciter l'évêque à répondre à leurs demandes. Le concile Vatican II, a déclaré le porte-parole de l'association, a donné des directives en ce sens et le but de la manifestation est de les faire appliquer dans le diocèse de Quilon. Le porte-parole a précisé que l'association organiserait d'autres manifestations, jusqu'à ce que ses demandes soient satisfaites. Assis autour du palais épiscopal, les manifestants ont chanté des versets de la Bible. De nombreuses troupes de police protégeaient l'entrée du palais épiscopal.

Les femmes et le mariage des prêtres

MILAN (AFP) — Quarante deux pour cent des femmes italiennes sont favorables au mariage des prêtres, selon les résultats d'une enquête menée par un organisme de sondage de Milan. L'enquête, qui a porté sur trois mille femmes de 21 à 65 ans du nord au sud de la péninsule, apporte les précisions suivantes: 42% sont favorables au mariage des prêtres, 32,4% y sont hostiles, 14,2% sont indifférentes, 9,7% déclarent tout ignorer de la question, 1,6% restent muettes.

Un enfant éveillé comme Denis a besoin de la nouvelle collection à la Découverte



20 volumes • 60 sujets • 7,500 illustrations dont 4,000 en couleurs

PARENTS! Malgré la radio et la télévision, le livre demeure pour l'enfant la source du savoir la plus abondante, la plus facile à consulter, la plus durable!

"À la Découverte" n'est pas une collection encyclopédique comme les autres. Au lieu de traiter un peu tous les sujets, elle traite à fond mais en termes simples 60 sujets choisis avec soin pour les filles et les garçons. La collection "à la Découverte" n'est pas un luxe... c'est une nécessité!

Tout comme le jeune Denis, votre enfant a besoin de la collection "à la Découverte". Vous devez voir la nouvelle collection "à la Découverte". Vous pourrez alors constater comme il éveille l'intérêt de vos enfants, garçons ou filles, quel que soit leur âge. Postez ce coupon dès aujourd'hui.

Collection à la Découverte Une autre collection originale de GROlier

Grolier Limitée
2405, chemin Duncan
Montréal 9, Qué.

Je désire obtenir gratuitement, sans obligation de ma part, plus de renseignements au sujet de la nouvelle collection "À la Découverte". I.D. 13-2-69

NOM (Lettres moulées)
ADRESSE
VILLE PROV.



Une protection familiale hors pair

Le compte "Assurance-Vie-Épargne" est une initiative de la BCN. Le client en bénéficie automatiquement, sans avoir à formuler une demande spéciale. Ce compte double vos dépôts jusqu'à concurrence de \$5000 selon les dispositions du plan AVE, tout en vous rapportant de bons intérêts et il vous accorde le privilège d'émission de chèques.

Renseignez-vous également sur le compte d'épargne Véritable dont l'intérêt est plus élevé (et qui jouit aussi de l'Assurance-Vie-Épargne). Pensez enfin que les Certificats de dépôt BCN, pour l'épargne prolongée, vous rapportent encore davantage.

BCN Banque Canadienne Nationale
la banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

arts

Initiative au TNM

Le théâtre se critique

Le Théâtre du Nouveau Monde se critiquera en public tous les vendredis soirs immédiatement après la représentation. La critique portera sur le spectacle en cours présenté par le TNM au Théâtre Port-Royal de la Place des Arts.

Les spectateurs seront invités à donner leur point de vue sur les divers aspects du spectacle: l'oeuvre, l'aspect visuel, le jeu des comédiens, etc... Un débat public s'ensuivra en présence des créateurs du spectacle en cours.

Une expérience semblable, dirigée par Gilbert Tarab de l'Université de Montréal, a été tentée au cours des représentations de "Bilan" de Marcel Dubé. Certains soirs, après la représentation, plus de deux cents personnes discutaient cette oeuvre de Dubé mise en scène par Albert Millaire, avec les collaborateurs de la production.

Il s'agit, avec cette nouvelle initiative, d'établir un contact direct entre le public et les gens de théâtre.

Raymond Charette a accepté d'agir comme président d'assemblée au cours de ces débats publics.

Le bruit de la ville

VOYAGE: Le directeur du Conservatoire de musique à Montréal, Clermont Pépin, a assisté à la première de sa seconde symphonie, chorégraphiée et interprétée par le Ballet royal de Stockholm, en Suède. La symphonie de Clermont Pépin a été jouée à Stockholm le 16 janvier dernier. Le musicien a profité de son séjour en Europe pour visiter les musées d'instruments anciens de Londres, Bruxelles et Paris.

CONFÉRENCES: L'université de Montréal annonce deux conférences. D'une part, Jean-Cléo Godin parlera des "Traquants" de Guy Dufresne à la Bibliothèque nationale, le 23 février, à 15 heures. Participants: Jean-Louis Roux, Albert Millaire, l'auteur, ainsi que quelques comédiens qui participeront à la création de cette oeuvre au TNM.

D'autre part, Robert Garry parlera de la littérature et du théâtre japonais, le 26 février, à 19h30, au pavillon des Sciences sociales, salle D-0306.

VARIÉTÉS: Marie Laforest donnera un spectacle à la Salle Maïsonneuve, du 26 février au 2 mars; elle sera précédée par Yvon Deschamps et Louise Forestier qui sont chargés de la première partie du spectacle. Signalons que Marie Laforest chantera à Joliette, Chicoutimi, Québec, Sherbrooke, Sorel, St-Hyacinthe, Trois-Rivières, St-Jérôme et Drummondville.

Enrico Macias, d'autre part, se produira dans cette même salle du 3 au 8 mars.

Enfin, Lucienne Boyer vient d'arriver à Montréal. La créatrice de "Parlez-moi d'amour" se produira, à compter du 18 février, à l'Hôtel de la Vicomte de Laval.

PEINTURE: Jack Bush exposera de nouvelles oeuvres à la Galerie Agnès Lefort, du 18 février au 8 mars. On pourra visiter, du 16 février au 11 mars une exposition des oeuvres de Denys Matte au centre culturel de Lachine.

THEATRE: Le Théâtre populaire du Québec présentera dans la province "Antigone" de Jean Anouilh. La mise en scène est de François Cartier, les décors et les costumes sont de Solange Legendre. La troupe a déjà une cinquantaine d'engagements dans le Québec; elle se produira à Montréal les 20, 21 et 22 mars.

LANCEMENT: on a procédé, hier soir aux Editions du Jour, au lancement d'un roman de l'auteur des "Belles soeurs", Michel Tremblay. Il s'agit d'un roman fantastique dont le titre est "La Cité dans l'oeuf".

MUSIQUE: la classe de musique de chambre d'Otto Joachim donnera un exercice d'élèves le 23 prochain, au Plateau, à 20h30; au programme, des oeuvres de Schubert et de Mendelssohn.

D'autre part, l'École Vincent d'Indy présentera, salle Claude Champagne, le 24 prochain, à 20h30, un concert public avec la participation de Thomas Green (pianiste), Claire Naud (pianiste), Nicole Lefebvre (organiste) et Louise Beaudouin (soprano); au programme des oeuvres de Prokofiev, Schumann, Ravel, Haendel, Sowy, Lulli, Schubert, de la Presle et Debussy.

MICHELE: les Editions de l'Homme ont procédé, mardi soir, au lancement d'un ouvrage intitulé "Michèle Richard raconte Michèle Richard". Selon le communiqué de presse: une vie truffée d'anecdotes, d'aventures palpitantes, le tout illustré de photos et assorti d'entrevues par Jacques Matti.

Horaire des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI
Tabarin - Tabarino - jeudi et vendredi 20h30 - samedi et dimanche à 14h30 et 20h30
COMÉDIE CANADIENNE: "Double jeu" de François Lorrain - 20h30
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE (au Gesù): "Le jeu de l'amour et du hasard" (horaire régulier)

PLACE DES ARTS
THEATRE WILFRID-PELLETIER: ré-écrit
THEATRE MAISONNEUVE: ré-écrit
THEATRE PORT-ROYAL: "Ternissage ir- recevable" de John Osborne, au T.N.M. A.20h.15.

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE
ARLEQUIN - "La Vallée des pompes" 2.15- 6.05 - 9.30
BIDOU - "Suzanne Simonin la religieuse de Diderot" 1.15 - 3.40 - 6.20 - 8.55
BONAVENTURE - "Toutes folles de lui"
CANADIEN - "Coplan sauve sa peau" - 12.30 - 4.15 - 8.00 - "Le miracle de l'amour" - 2.40 - 6.20 - 10.00
CINEMA 2 COTE DES NEIGES - "Le mur" 7.00 - 9.00 samedi et dimanche des 1h
CINEMA V - "Alexandre le bienheureux" 7.30 - 9.30 Dim: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CHAMPLAIN - "Devine qui vient dîner" et "Duffy le renard de Tanger"
CHATEAU - (Voir François)

EN LANGUE ANGLAISE
ALOUETTE - "Chitty, chitty, Bang Bang" - 1.15 - 3.40 - 6.20 - 8.55
ATWATER - "West Side Story" 12.30 - 3.15 - 5.45 - 8.25
AVENUE - "The Inimitable Years" - 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.30 - 9.30
CAPITOL - "Bullitt" - 10.20 - 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.20
CINEMA 1 COTE DES NEIGES - "Oliver" - 3.30
THEATRE IMPERIAL - "Les Stages Zebra - Tous les soirs 8.30 - Dim: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "Star" - 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.30 - 9.30
Soyez: 8.15 matinée mer., sam. et dim. 2.15
GALV - "Blow-Up" - 2.00 - 5.55 et 8.40
KENT - "Law in Winter" soirée 8.15 matinée mer., sam., dim. 2.15
LOES'S - "The Brotherhood" - 10.40 - 12.50
PALACE - "If he holds let him go" - 10.20 - 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.25 - 9.30
PLACE DU CANADA - "Fanny Girl" - 2.00 - 8.15
PLACE VILLE-MARIE - "Grande saie" - "The Piano" - 1.40 - 4.00 - 6.30 - 9.00
PLACE VILLE-MARIE (petite saie) - "The Graduate"
SEVILLE - "The long Day's Dying" 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.30
SNOWDON - "Three in the Attic" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
VAN HORNE - "Pretty Poison" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.40
WESTMOUNT - "Faces" - 1.40 - 4.00 - 6.30 - 9.00
YORK - "Romeo and Juliet" - 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.40

ET AUTRES LANGUES
Italien, s.t. anglais
GALV - "Desert rouge" - 12.00 - 3.50 et 7.50
Japonais, s.t. anglais
ARI CINEMA - "Kurokawa" - 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
FESTIVAL - "The Man" 7.30 - 9.30 - Dim: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
SANDER, s.t. anglais
VENDOME - "Swedish Wedding Night" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30
INEMATHIQUE CANADIENNE - (1796, Saint-Denis) - 8.00 - Émission à Mécanisme Film: "Épisodes For Study, Part I", présentation de Michel Patenaude

et spectacles



On peut voir actuellement à l'Elysée un film de Godard, "Week End". On voit sur notre photographie les principaux interprètes, Mireille Darc, Jean Yenne et Jean-Pierre Léaud.

Un architecte à la Galerie nationale

L'oeuvre de van der Rohe à Ottawa

Jusqu'au 23 février, la Galerie nationale propose une rétrospective de l'oeuvre de Ludwig Mies van der Rohe, un des grands architectes de notre époque et celui qui a fait du gratte-ciel une fine tour d'acier gainée de verre. L'exposition, qui réunit photographies, maquettes, dessins et mobilier, est une réalisation de l'Art Institute de Chicago. Mies van der Rohe a été pendant 20 ans directeur du département d'architecture de l'Illinois Institute of Technology, de Chicago, et aujourd'hui, à 82 ans, il travaille encore dans son cabinet d'architecte de cette ville.

L'exposition présente trois grands aspects de sa création: le gratte-ciel de verre à structure d'acier ou de béton; l'immeuble bas, étalé en surface; un mobilier nouveau. Elle fait voir comment Mies van der Rohe utilise les techniques classiques pour bouleverser l'aspect des villes modernes. Parmi ses réalisations les plus récentes, mentionnons Westmount Square, ensemble résidentiel et commercial d'une conception originale, terminé l'an dernier à Montréal.

Mies van der Rohe compte, aux côtés de Le Corbusier et de Frank Lloyd Wright, parmi les géants de l'architecture moderne. Dès son premier gratte-ciel, construit en 1919 à Berlin, il remplace par l'acier les murs de soutènement maçonnés et libère l'intérieur de tous obstacles autres que des colonnes élanées espacées régulièrement. Il utilise les matériaux de façon prodigue et hétérodoxe: l'onyx et le marbre, le verre multicolore, le cuir et les tapis de velours.

Quand on lui demande: "Et ensuite?", Mies van der Rohe répond: "Il n'est ni nécessaire ni possible d'inventer chaque semaine une architecture nouvelle. Nous ne sommes pas à la fin, mais au début d'une époque où régnera un nouvel esprit, où joueront de nouvelles forces techniques, sociologiques et économiques, et qui disposera d'outils et de matériaux inédits. De ce fait, nous aurons une nouvelle architecture."

Trudeau vu par un sculpteur torontois

L'artiste Ethel Sostay, sculpteur de Toronto, est d'avis que le premier ministre Trudeau a une physionomie extrêmement intéressante, qu'elle a d'ailleurs étudiée pendant plus d'une heure, de la galerie des visiteurs à la Chambre des Communes.

Cette artiste désirait vérifier certains détails pour son oeuvre, un buste reproduisant les traits de M. Trudeau.

Avant que ce dernier n'accède au poste de premier ministre, elle avait remarqué dans les journaux, les photographies illustrant le leader politique. L'artiste fut à ce point intéressée, qu'elle commença une sculpture, la première qui ne soit pas une commande depuis le début de sa carrière qui s'est poursuivie durant une trentaine d'années en Europe et au Canada.

Ethel Sostay, dans la vie privée Mme John Mochacci, a exprimé l'opinion que le premier ministre du Canada possède l'une des quatre physionomies les plus caractéristiques de notre époque.

Elle a cité les trois autres comme étant celles de Sir Laurence Olivier, le regretté Spencer Tracy et Paul Newman.

Ethel Sostay, qui a étudié à l'Académie des arts de Budapest, a réalisé des travaux de caricature

REBELLION
ARRIVE
KOBAYASHI
MAYAKA

Week-end
UN FILM DE JEAN-LUC GODARD
JEAN-LUC GODARD
EASTMANCOLOR
SALLE EISENSTEIN
UN FILM DE HENRI-GEORGES CLOUZOT
HENRI-GEORGES CLOUZOT
SALLE JE T'AIME
"à voir absolument"

ESCLAVE d'elle même ou celle d'un homme.
HENRI-GEORGES CLOUZOT
LAURENT TERZIEFF
ELIZABETH WITNER
DANNY GARRE
CINEMA LE PARISIEN

Un progrès pour "Vie des arts"

par Jean Basile

Quelques critiques apportées à l'avant-dernière livraison de la revue "Vie des arts" ont-elles permis aux directeurs de la revue montréalaise de faire un petit examen de conscience? On ne sait. Tousjours est-il, que l'on est heureux de constater une nette amélioration du contenu dans la livraison "hiver 1968-69" qui vient de paraître.

En effet, des collaborations plus différenciées, un souci de s'en tenir à l'actualité sans renoncer pourtant aux traditions, font de ce numéro une réussite dans l'évolution qu'il faut signaler.

Par Claude-Lyse Gagnon, un "Poème de Noël Hippie" fait le tour, avec beaucoup de charme, de tous les petits objets colorés qui ont changé notre vie depuis quelques temps: cartes de souhaits, jeux, fleurs et affiches.

De même, Jacques Folch-Ribas, sur un sujet plus sérieux (Les oeuvres de Tonnancour à l'université de Montréal), nous donne conscience de ce qui existe dans notre environnement. Il faut d'ailleurs dire que l'expérience ici tentée est exceptionnelle: offrir à un artiste unique la totalité des oeuvres à inté-

re... J'ai appris que l'architecture doit servir des forces qui soutiennent et poussent la civilisation... La structure de la civilisation n'est pas simple, car elle puise également dans le passé, dans le présent et dans l'avenir... On ne peut rien changer du passé... il faut accepter le présent et le donner. Mais l'avenir nous appartient - appartient à la pensée et à l'action créatrices."

Parmi les réalisations les plus connues de Mies van der Rohe en Amérique du Nord figurent les appartements Promontory, à Chicago (1946-1949) et l'édifice Seagram, à New York (1954-1958).

Bijou 7e Sem.
En Grande Exklusivité
ANNA KARINA
Suzanne Simonin
LA RELIGIEUSE
DE DIDEROT
EN COULEURS

SPÉCIAL * MATINÉES POUR ENFANTS
SAMEDI À 10.00 & MIDI SEULEMENT
EMMENEZ VOS ENFANTS VOIR LE GRAND FILM...
Le Livre De La Jungle
Walt Disney
TECHNICOLOR
ADMISSION 75¢
LE PARISIEN

Jusqu'au cœur
LA BATAILLE D'ALGER
LE DAUPHIN

À L'AFFICHE AUJOURD'HUI
LE DESERT ROUGE
BLOW-UP
UNE SEMAINE SEULEMENT

théâtre du rideau vert
Semaine: 20h.30 - Dimanche: 19h.30
'LA JALOUSIE'
COMEDIE DE SACHA GUITRY
en vadelette
YVETTE BRIND'AMOUR
GILLES PELLETIER - HUBERT NOEL
Mise en scène: Guy Hoffmann
Réservations: 844-1793
4664, rue Saint-Denis - Métro Laurier, sortie Gilford

Un progrès pour "Vie des arts"

par Jean Basile

Actualité encore, mais avec un peu de retard, deux articles qui mettent l'accent sur deux expositions récentes. La première était consacrée à Jacob Jordaniens à la Galerie National (par Marcelle Ouimet); la seconde (par Henri Barras) rappelle le succès et l'importance de "Cent ans d'art français" présenté, on s'en souvient, au musée d'art contemporain. En fait, on regrette un peu que "Vie des arts" n'ait pas donné plus d'importance à cette dernière exposition qui fut l'une des plus intéressantes présentées à Montréal depuis longtemps.

On ne sait pas pourquoi (est-ce résultante de la commission BB) "Vie des arts" publie maintenant des articles en anglais, la traduction de ceux-ci se retrouvant en annexe. Cette décision, malgré les traductions est inadmissible. Ça fait international, d'accord; mais alors pourquoi pas en italien, en allemand, en russe et en chinois. Dommage d'ailleurs parce que l'article intitulé "The Heart of London" est intéressant.

Au chapitre des arts appliqués, on y trouvera un inatten-

du article de Paquerette Villeneuve sur 300 sièges présentés au musée d'art décoratif de Paris. L'article est bon. Il met en relief l'effort des créateurs vis-à-vis du quotidien.

Enfin "Vie des arts" ne serait pas "Vie des arts" sans un article sur les vieux objets. Ici, à l'occasion de Noël, Robert Lionel Séguin parle des jouets d'autrefois au Québec.

Passons sous silence quelques articles qui nous semblent d'intérêt moindre. Souhaitons enfin que la rubrique "La Chasse galerie" trouve une formule plus efficace pour rendre compte des principales manifestations dans le domaine des arts que cette suite un peu ennuyeuse. Il s'agit d'ailleurs beaucoup plus d'une question de mise en page que de textes à proprement parler.

Je pense que cette évolution est bonne. Je crois qu'un sérieux travail dans le sens de la composition des numéros reste encore à faire. Par exemple, d'établir des rubriques que l'on retrouverait plus nettement d'un numéro à l'autre. L'audace est encore faible mais on sent une bonne volonté qui ne s'arrêtera pas en chemin.

SAINT-DENIS
1594, ST-DENIS, 649-4311
Metro St-Denis-Dorval
L'ETOILE PERDUE
ANNE GIRARDOT
MAURICE RONET
TROIS CHAMBRES A MANHATTAN

LE MIRACLE DE L'AMOUR
COPLAN SAUVE SA PEAU
CANADIEN

Le Pacha
JEAN GABIN
DANY CARREL
CINÉMA DE PARIS

Lamiel
ANNIE KARINA
ROBERT HOSSEIN
LE SAMOURAI
JEAN-TALON

the Man
KANETO SHINDO
OHISABA
L'ILE NUE

une tempête de RIRE!
PHILIPPE NOIRET
FRANÇOISE BRION
MARLENE JOBERT
alexandre le bienheureux

Le vieil homme et l'enfant
MICHEL SIMON - ALAIN COHEN
salle hermes

arts et spectacles

Télé-chronique

La conférence et le rire

La conférence fédérale-provinciale aura été largement diffusée à la radio et à la télévision, et elle aura été aussi largement commentée, notamment à "Aujourd'hui", à "Présent", au "Monde maintenant" et au cours des émissions spéciales qui ont remplacé "Le Sel de la semaine", "Caméra 69", "les Martin". Pour le spectateur fidèle, les débats n'avaient certes pas un intérêt égal. Il finissait par manger de la constitution avec son boeuf. Lundi matin, jour d'ouverture, la télévision nous a seulement montré les délégués, les orateurs. Assez lassant par moments. Le soir, à "Aujourd'hui", des spécialistes des affaires politiques ont commenté cette première partie de la conférence. Intéressant. A 22 h., Pierre Nadeau, Michel Gaudet et Jean-V. Dufresne ont résumé les débats, essayé de dégager leur sens, comme ils l'ont fait d'ailleurs le lendemain et le surlendemain. Leurs commentaires étaient entrecoupés d'extraits des communications des premiers ministres.

Pour ceux qui n'avaient pu suivre à la télévision les débats de ces trois journées, il était bon que ces émissions spéciales aient lieu. Elles constituaient en quelque sorte un résumé et une synthèse des "événements". Techniquement, il y avait parfois des faiblesses, sans doute explicables par la part d'improvisation qui entrait dans leur préparation. Chose certaine, nous avons été bien informés, même si cette masse d'informations est un peu lourde, et même si l'est, pour le moment, encore difficile d'en tirer des conclusions. Notons que l'équipe de reporters de la société d'Etat a fait son travail avec un évident souci d'objectivité dont Mme Judy LaMarsh sera la première à se réjouir, n'en doutons pas.

Malgré tout ce chambardement de l'horaire, certaines émissions fort écoutées nous ont détendus, et je pense à "Moi et l'autre", qui décidément vaut bien des fois "Claude Blanchard" et "Cré Basile". Mardi soir, j'ai essayé encore une fois de regarder Claude Blanchard, espérant que ma fatigue, mon humeur émoissonnerait mon sens critique. Eh bien, mon Dieu, j'ai beau consentir à la plus grande bienveillance, j'ai trouvé l'émission aussi banale, aussi médiocre que d'habitude. Rien à faire. Le public rit. Alors je dois avoir tort. Pourtant je ne demandais pas mieux que de rire, moi aussi, après avoir ri avec Dominique et Denyse. Ce sera pour la prochaine fois, peut-être...

Entendu, à "Coquelicot", mardi midi, un autre monologue d'Yvon Deschamps sur le dernier défilé de la Saint-Jean-Baptiste. Une réussite d'humour où se révèle un talent de conteur, un sens du langage populaire, un don d'observateur exceptionnels. Deschamps renouvelle la tradition illustrée par un Gratin Gélinas et un Jean Narrache en lui donnant les couleurs du temps, en l'accordant avec une sensibilité nouvelle.

André MAJOR

Clin d'oeil

SEL: pas de "Tirez au clair", ce soir, mais le "Sel de la semaine", qui aurait dû être présenté lundi soir, n'avait été l'émission spéciale sur la conférence fédérale-provinciale. L'invité de Fernand Seguin est Raymond Peynet, dessinateur poétique bien connu.

FEMINA: à la radio d'Etat, 15h.07, "Si femme savait" inaugure une série de douze émissions sur la femme dans la littérature canadienne-française. A "Place aux femmes", à 10h., on se demande si la beauté aide un homme à réussir sa vie: l'invitée est l'interprète Renée Claude.

HORIZONS: à la radio d'Etat, 23h.30, deuxième d'une série d'émissions (Canada: histoires d'argent) portant cette fois sur la morue du Nouveau-Monde.

MUSIQUE: à la radio d'Etat, à minuit, Musique de notre siècle présente la musique anglaise avec le commentateur Félix Arahamian. Présentateur: Henri Bergeron.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT	
9.25	Aujourd'hui à CBFT
9.30	Le courrier du désert
10.00	Télévision scolaire
10.30	En mouvement
10.45	Monsieur Surprise présente
11.00	La souris verte
11.15	Cinéma
	"Trois hommes sur un radeau", comédie (Italien, 1964)
12.00	L'agriculteur de demain
1.00	Cinéma
	"Ca c'est du cinéma", montage français (1951)
2.30	Ni oui ni non
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Hobino
4.30	Pirate Maboule
5.00	Histoire de l'armaradam
5.30	Les calets de la forêt
6.00	Tout à l'air
6.15	Téléjournal
6.25	Nouvelles du sport
6.30	24 heures
6.45	Aujourd'hui
7.30	La soeur volante
8.00	Les grands films
	"Appelle-moi maître ou monsieur le président directeur général", comédie (France, 1965)
9.45	Le sel de la semaine
10.45	Politique provinciale
11.00	Téléjournal
11.30	Nouvelles du sport
11.35	Skiservis
11.45	Les Inconnus
12.45	Téléjournal
CFTM	
7.15	Mère et musique
7.30	Les P'tits Bombommes
7.45	Métronome
8.45	30-24-30
9.00	Toast et Café
10.00	Voix de femmes
10.30	Leçons de beauté
10.45	L'école du bonheur
11.00	Voix de femmes
11.30	Élément amour
11.35	Désert de Pagilles (Ser)
12.00	Les récits du Capitaine
12.10	Les manchettes
12.15	Ciné-roman
	"L'honorable Stanislas, agent secret" (Ser)
12.30	Ciné-jeudi
	"Les années dangereuses", drame (E.U.)
2.00	"Les amours de Blanche-Neige", comédie (France)
2.30	Madame s'amuse
4.00	La cabane à MIDAS
4.30	Rin Tin Tin
5.00	Le 3 à 6
6.00	Télé-Métronome
6.40	Sports-Images
6.50	Télé-Métronome
7.00	Dernière heure
7.15	Télé-Métronome
7.30	Cinéma-Kraft
	"Un brin d'acrobatie", comédie (E.U.)
8.00	Vrai de vrai
8.30	Coup de foudre
10.00	Secret bien gardé
10.30	Nous deux

condition féminine



De l'eau chaude, mais qui pourrait s'en passer de nos jours? C'est pourtant un luxe que l'on prend pour acquis. On estime, au Québec, qu'une famille d'environ quatre personnes consomme quelque 40 gallons d'eau chaude par jour, ceci sans tenir compte de l'usage croissant d'appareils comme les machines à laver le linge ou la vaisselle. A l'occasion de la semaine nationale de l'électricité qui se poursuit actuellement à travers le pays, l'Hydro-Québec nous rappelle que toute la famille peut aujourd'hui bénéficier d'eau chaude en abondance pour un prix modique, grâce au Cascade 40 et à son programme de financement.

Le droit, une carrière réfractaire aux filles?

La profession d'avocat a été et demeure encore de nos jours une forteresse bien gardée par la gent masculine. Peu de femmes, en effet, ont vraiment réussi à percer dans ce domaine où pourtant le sexe faible devrait facilement pouvoir se tailler une place puisque la robe, "instrument" indispensable à l'exercice des fonctions d'avocat est une tenue vestimentaire qui lui est surtout réservée. Malgré cet argument, la pratique du droit est restée un fief masculin: deux seules femmes juges, peu de femmes notaires et seulement quelques exceptions dans les fonctions para-juridiques, tel est le bilan de la place de la femme au sein de cette profession.

Si l'on se penche sur les statistiques de la Faculté de droit de l'Université, on comprend facilement que le marché du travail ne soit pas inondé de femmes avocats. Il y a à peine 10 ans, l'élément féminin comptait pour une quantité absolument négligeable à la Faculté: environ 5% des étudiants étaient des jeunes filles. On remarque cependant que depuis cinq ans, ce pourcentage augmente régulièrement. Ainsi, en comparant le nombre des élèves inscrits en première année pour 1965-66 et 1968-69, on observe une nette différence: en 1965-66, il y avait 12% de femmes et deux ans plus tard, la proportion est passée à 20%. Au niveau du corps professoral, la situation actuelle n'est guère plus encourageante:

7 titulaires aucune femme
10 agrégés 1 femme
10 assistants 1 femme
27 chargés de cours aucune femme
6 invités 1 femme
2 bibliothécaires aucune femme

Un calcul rapide permet donc de conclure que sur les 62 personnes s'occupant de près ou de loin de l'enseignement, trois sont des femmes, c'est-à-dire un pourcentage de moins de 5%.

Les statistiques décrivent un état de fait mais elles n'indiquent pas les causes de cette situation. Les raisons de l'absence féminine à la Faculté de droit sont pourtant nombreuses et tiennent tout d'abord au fait que les femmes furent admises tard à la pratique du droit. De plus, on peut noter un certain manque d'intérêt de leur

part pour une science très normale et souvent aride. Enfin, on observe qu'elles sont généralement moins bien acceptées par les clients, sauf dans le domaine impliquant les droits de la famille (divorce, séparations de biens et de corps, pension alimentaire) où l'on a recours de préférence aux services d'une femme.

L'orientation actuelle des étudiantes en droit montre en outre qu'elles cherchent plutôt à se tailler une place dans les sphères nouvelles du droit où les situations intéressantes sont encore nombreuses. L'enseignement et la recherche sont par conséquent les domaines qui retiennent proportionnellement plus l'attention des jeunes filles que celle des garçons. Ainsi, pour certaines, ces carrières permettent plus aisément de concilier vie familiale et vie professionnelle. D'autres soulignent que ces deux aspects correspondent mieux au tempérament féminin que la pratique active. Enfin, pour un certain nombre, il s'agit plutôt de compléter des études universitaires qui pourront leur être utiles dans des domaines connexes comme les relations publiques, la publicité, etc.

Il va sans dire que plusieurs étudiantes se dirigent vers la pratique du droit et parmi ces exceptions un bon nombre retient le notariat comme la profession idéale pour une femme. D'autre part, celles qui se destinent au Barreau croient que malgré les nombreux préjugés existant à leur égard, elles pourront occuper des postes intéressants au sein d'un bureau. Il est à noter à propos de cette dernière orientation qu'aucune d'entre elles n'a mentionné avoir l'intention d'ouvrir un bureau à son propre compte.

La femme a donc encore beaucoup de points à gagner avant d'être complètement acceptée par ses confrères et de travailler avec eux sur un pied d'égalité. Les préjugés à l'égard du sexe féminin sont-ils plus tenaces dans cette profession qu'ailleurs, les femmes sont-elles prêtes à être considérées au même niveau que les hommes, autant de questions auxquelles personne n'a vraiment répondu.

Cet article est extrait du Bulletin Hebdo-Information publié par l'Université de Montréal.

NAISSANCE-BÉDARD

M. et Mme Jean-Paul Bédard (Marcelle Quimper) ont le plaisir d'annoncer la naissance d'une fille Christine née le 20 janvier 1969 à l'hôpital St-Michel. La mère et l'enfant se portent bien.

Pour les hommes d'affaires qui recherchent une cuisine raffinée et un endroit discret...

fado RESTAURANT
423 St-Claude (Vieux Montréal)
Réservations: 875-3355

Ce Printemps...

LES COURS DE FINE CUISINE FAMILIALE
du professeur **Henri Bernard**
débuteront le **lundi 3 mars**

Pour tous renseignements et prospectus **GRATIS** s'adresser dès maintenant à

INSTITUT D'ART CULINAIRE
École détenant un permis en vertu de la loi des Écoles Professionnelles Privées

2015 rue de la Montagne suite 610
tél.: 843-6481

Chronique du consommateur

Ca continue. Un lecteur nous signale qu'à quelques semaines d'intervalle, il a reçu deux appels téléphoniques lui annonçant qu'il était l'heureux gagnant d'un abonnement à la revue telle et telle.

Dans le premier cas, il s'agissait d'une attrape du "Consolidated Readers Institute" dont on trouve le siège social rue Sainte-Catherine ouest. "Vous venez de gagner un abonnement de 5 ans à la revue Life. On envoie quelquel'un chez vous immédiatement pour vous remettre le certificat." Avant même que l'autre ait le temps de répondre, la communication est coupée et moins d'une demi-heure plus tard, un vendeur se présente expliquant qu'avant de lui remettre le certificat, il aimerait toutefois lui faire signer un contrat global de \$70 pour une série d'abonnements échelonnés sur plusieurs années. Vous savez la fraude!

Dans le second cas, on s'y est pris d'une façon différente, mais pour finalement aboutir au même genre de tromperie. "C'est le Bureau civique de Montréal qui parle (le nom de cette compagnie n'apparaît pas dans le botin téléphonique d'août 68). Nous faisons une enquête sur vos préférences à la télévision, etc. etc. Pour vous remercier d'avoir répondu à nos questions, vous recevrez un abonnement gratuit à la revue X." Après avoir pris en note le nom et adresse, la voix continue: "Bien entendu, vous recevrez cette revue si vous vous abonnez à trois autres de votre choix".

Et dire qu'il y a encore des gens qui par ignorance ou timidité tombent dans le panneau de la fausse représentation. Et malheureusement, ce sont souvent les femmes qui sont victimes de ces dupes. Chaque fois que vous recevez un appel téléphonique du genre ou la visite d'un vendeur, il faudrait les rapporter au Better Business Bureau, 1155 ouest, rue Dorchester, Montréal, tél. 861-9281 ou au ministère de la consommation et des corporations, à Ottawa. C'est leur rôle de protéger le consommateur.

Calories à gogo

C'est le titre d'un nouveau dépliant que vient de préparer la Fondation des produits de boulangerie et le Conseil canadien de la boulangerie.

Tout ennuyeuses qu'elles soient, les statistiques ne mentent pas. Elle nous disent que le taux de mortalité chez les personnes de plus de 40 ans qui portent de 10 à 90 livres en trop est de 8 à 116 p.c. plus élevé que chez les gens de poids normal. De 25 à 30 p.c. des Canadiens ont un excédent de poids. Encore, faut-il les perdre ces livres, mais en suivant un régime bien équilibré.



Calories à gogo démontre qu'une diète, pour être bonne, doit comprendre tous les éléments essentiels indiqués dans le guide officiel alimentaire du Canada: le pain et les céréales ont aussi leur place, bien sûr.

Pour vous procurer ce dépliant utile et bien fait, il suffit d'en faire la demande à la Fondation des produits de boulangerie, case postale 61, Centre Toronto-Dominion, Toronto 1.

Des coeurs pour la saint Valentin

Vos enfants vous réclameront sûrement demain des coeurs en chocolat pour célébrer la saint Valentin, ou comme les miens, des coeurs de veau farcis! Ce n'est pas

très sentimental, je l'admets, mais c'est devenu chez nous une tradition, et faut-il le dire, c'est un plat délicieux mais dont la préparation exige tout de même suffisamment de temps.

Si vous souhaitez quelque chose de moins long à préparer, voici la tarte des amoureux suggérée par les économistes du ministère de l'agriculture du Canada.

Tarte des amoureux

- 1 1/2 tasse de canneberges
- 1 tasse de sucre
- 1 1/2 c. à table de tapioca à cuisson rapide
- Pincée de sel
- 4 tasses de pommes tranchées mince
- 2 abaisse de 9 pouces

Passer les canneberges au hachoir ou au mélangeur électrique (blender). Mélanger sucre, tapioca et sel. Ajouter canneberges et pommes. Foncer de pâte une assiette à tarte. Verser la préparation et couvrir d'une abaisse entaillée au centre (en forme de coeur) pour laisser la vapeur s'échapper. Cuire à 450 F. 10 minutes; continuer la cuisson à 350 F. 25 à 30 minutes.

Renée R.

MEUBLES

M. ÉDOUARD
AGENT-MANUFACTURIER
Sur rendez-vous
Meubles • Tapis • Draperies
Escompte **25%** en gros
388-4548

APPRENEZ TOUTES LES DANSES POPULAIRES

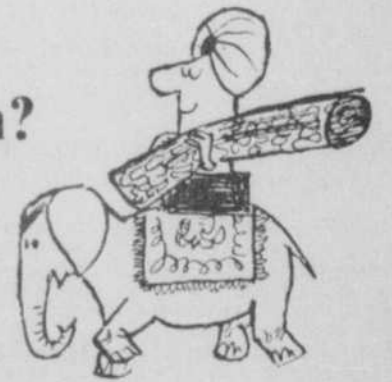
CHA-CHA TANGO SWING VALSE RUMBA MAMBO

Club de Danse Inc.
842-8011
Ouvert de 1h à 10h p.m.
87 est, rue Ste-Catherine



le yogourt

Voulez-vous jouer au maharajah? Faites tisser votre propre tapis en Inde.



Quel luxe que de faire tisser à la main, spécialement pour vous, un tapis dont vous aurez vous-même commandé les teintes, le dessin et la texture!

Rien ne vous empêche de le faire. Sans doute devrez-vous y mettre quelques roupies de plus, et choisir avec discernement les couleurs et les motifs qui conviennent le mieux pour votre décor et vos goûts. Ensuite, nous nous chargerons de mettre à l'oeuvre nos joyeux petits tisserands hindous, et vous n'aurez plus qu'à attendre patiemment le résultat.

Mais si vous préférez un tapis turc, marocain ou écossais,

nous pourrions tout aussi bien le faire réaliser pour vous. Les tisserands qui travaillent pour nous dans différents pays peuvent créer un chef-d'oeuvre exquis, rigoureusement conforme à vos désirs.

Venez examiner nos échantillons de tapis sur commande à notre magasin du centre de la ville ou à notre salon d'exposition de la Côte-de-Liesse, juste à côté du Grand Motor Hotel.

Même si vous ne tenez pas à jouer au maharajah, vous pouvez vous montrer un "vrai gros monsieur".



Perfection Rug

1183, rue Sainte-Catherine o., 842-9991, du lun. au sam. 9h-17h30; vend. jusqu'à 21h.

7800 ch. de la Côte-de-Liesse, 731-7979, du lun. au ven. 9h-17h30

LE 30e RAPPORT ANNUEL DE LA LAURENTIENNE LAISSE VOIR UN TOTAL D'ASSURANCE DE PLUS DE \$600,000,000

potins financiers

L'indice des industriels, transigé hier sur la Bourse de Londres et compilé par le Financial Times et cette ville, accusa, hier, une baisse de 4,7 points à 589,4. Les titres bancaires faiblissent, hier, sur la Bourse de Montréal, tandis que, sur la Bourse de Toronto, il y eut bien des hésitations sur la dernière heure. La hausse des stocks, hier, sur la Bourse de Paris paraissait aussi vigoureuse que durant les séances précédentes. La Bourse de N.Y. a connu, hier, sa 1ère séance complète depuis vendredi dernier et, en fermeture, l'indice des industriels de DJ clôturait 0,12 point plus haut à 949,09.

La recrudescence des incidents entre Israël et la Jordanie et la lenteur des négociations de paix à la conférence de Paris influent toujours sur le sentiment spéculatif à Wall Street, d'autant plus que les nouvelles économiques et d'affaires semblent plutôt d'un caractère neutre.

La décision des autorités des Bourses de Montréal et Canadienne de hausser les exigences de couverture (marge) de 50% à 60% est un pas dans la bonne voie, car, elle enrayera quelque peu la folle spéculation, en train de prendre de l'ampleur.

C'est, demain, que la société Crown Trust publiera son rapport annuel.

Selon le président de B. C. Forest, Noranda Mines et une entreprise américaine associée auraient actuellement acquis assez d'actions de BC pour atteindre leur objectif. L'administration de B. C. Forest demeure toujours opposée à l'offre de la Noranda etc.

La tendance incertaine du marché et maints rapports défavorables expliqueraient les baisses des obligations convertibles des entreprises concernées, soit Simpsons, Westcoast, etc.

Indices à New York

	30	10	10	10	10
	Jan	Jan	Jan	Jan	Jan
La veille	64.0	64.4	78.0	98.2	79.2
Hier	64.1	64.2	78.0	98.2	79.2
Sem. der.	64.1	64.6	79.2	99.1	79.1
Ann. der.	64.0	66.3	78.7	89.9	79.0
1968-9	65.7	67.7	79.9	89.1	81.3
1968-9 H.	66.3	69.0	81.4	90.2	82.3
1968-9 I.	63.8	65.7	78.3	88.0	78.4
1967-8	64.6	66.9	78.0	89.1	78.4

La Bourse Canadienne vient d'être avisée que la Commission des valeurs mobilières de Québec a permis l'enregistrement de la souscription ainsi qu'un accord d'option, daté du 23 janvier 1969, conclu entre Dumont Nickel Corporation et Grant Johnson & Co. Ltd.

En vertu d'une résolution des administrateurs de Gunnar Mining Limited, une option additionnelle a été consentie en vertu du plan stimulateur d'option sur les actions de la compagnie, au vice-président des Finances, de McNamara Corporation Ltd, une filiale en propriété exclusive, lui permettant d'acheter un total de 7,500 actions à \$3.15 chacune, susceptible d'être exercée selon les clauses du plan précité et au cours d'une période de 10 ans.

En vertu d'une résolution des administrateurs de M. Loeb Limited, datée du 23 janvier 1969, des options additionnelles ont été consenties, en vertu du plan d'option sur ses actions en faveur de ces employés, à 19 employés à plein temps, leur permettant d'acheter un total de 18,000 actions ordinaires, au prix de \$8.80 l'action, susceptibles d'être exercées, conformément aux clauses du plan précité et d'ici le 20 janvier 1974.

Rustex Mining Corporation (autres Rusty Lake Mining Corporation Ltd) inscriera sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture le 13 février 1969, un total de 5,000,000 d'actions nouvelles, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, dont 1,184,983 actions sont émises et en circulation. Ces actions sont substituées aux anciennes actions de Rusty Lake Mining qui furent consolidées à raison d'une nouvelle action pour chaque trois actions détenues et son nom fut changé en la raison sociale de Rustex Mining Corporation, tel que confirmé par deux lettres patentes supplémentaires, en date du 21 mai 1968. Leur symbole au téléscripteur est "RXN". Les actions de Rusty Lake Mining Corporation, présentement inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, seront rayées de cette dernière à son ouverture jeudi le 13 février 1969.

Les actions ordinaires de Canadian Reitractors Limited se vendront, aujourd'hui, ex-dividende 15 cts l'action.

General Motors projette de dépenser \$1,100,000,000 cette année au Canada, aux E.U. et dans maints autres pays où elle a des établissements.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

On peut transiger, depuis hier, sur les droits de Key Anacon Mines

Les détenteurs d'actions de Key Anacon Mines Limited, immatriculés le 14 février 1969, auront le droit de souscrire à des actions additionnelles, à raison d'une (1) action pour chaque quatre (4) actions, détenues, au prix de 60 cts chacune. Les droits expireront à la fermeture des affaires sur la Bourse Canadienne le 14 mars.

Les droits de Key Anacon Mines Limited ont été inscrits sur la base "conditionnelle à leur émission" sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, à son ouverture à 10 h 00 m. hier le 12 février 1969. Les actions de Key se vendent depuis le 12 février et les dits droits, offerts aux actionnaires immatriculés le 14 février 1969, expireront le 14 mars de la même année. Leur symbole au téléscripteur sera "Key Rts". Les certificats seront expédiés par la poste aux actionnaires le ou vers le 14 février 1969.

Corporation de Gaz Naturel du Québec affiche des ventes plus considérables

M. R. B. Craddock, président du Conseil et chef de l'administration de la Corporation de Gaz Naturel du Québec, a rendu publics hier les revenus et bénéfices nets suivants de l'entreprise pour l'exercice terminé le 31 décembre 1968:

	1968	1967
Ventes de gaz et autres revenus	\$42,486,063	\$38,438,263
Revenus nets	4,406,601	1,808,572
Bénéfices par action ordinaire après déduction des dividendes sur les actions privilégiées (\$952,500)	0.97	0.24

Le rapport annuel de la compagnie sera adressé aux actionnaires au cours du mois de mars.

Plus de 90% des droits de Québec Téléphone ont été exercés

Le président de Québec-Téléphone, M. B. A. Bénéteau, nous apprend qu'il ont été exercés plus de 96% des droits d'achat d'une nouvelle émission d'actions privilégiées subordonnées, 6,20% cumulatif, rachetables et convertibles, série "A", de la valeur nominale de \$15 chacune, récemment offertes aux actionnaires. En effet, 289,249 des dites actions ont été souscrites sur un total de 290,178 actions offertes en souscription au prix de \$15 chacune. Les actionnaires avaient droit de souscrire à une telle action par chaque six actions ordinaires détenues en date du 13 janvier 1969.

Anglo-Canadian Telephone Company a souscrit 159,617 actions privilégiées subordonnées convertibles série "A", auxquelles elle avait droit en qualité de détentrice d'actions ordinaires de Québec-Téléphone. Un syndicat de courtiers dirigé par Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited a souscrit à toutes les actions privilégiées subordonnées convertibles série "A", non achetées par les actionnaires, de sorte que l'émission entière a été souscrite. Le produit que la compagnie retirera de la vente des actions, de l'ordre de \$4,350,000, sera utilisé pour rembourser les emprunts bancaires actuels. M. Bénéteau ajoute qu'il lui est agréable de constater que le pourcentage élevé d'actions souscrites par les actionnaires indique que ceux-ci réaffirment leur confiance en l'avenir de Québec-Téléphone.

En marge de l'intéressante brochure de la Société Nationale Trust

La société Nationale Trust, qui fait des affaires depuis 1898, vient de publier la brochure, couvrant son rapport annuel pour l'exercice financier clos le 31 octobre 1968. Il est fort bien présenté et les graphiques et états financiers y insérés permettent de constater ses progrès marqués depuis plusieurs années. En parcourant l'énumération des membres de son conseil d'administration, on constate que 2 des nôtres en font partie, soit M. Renaud St-Laurent, C.R., L.L.D., ainsi que M. Alex Prud'Homme, C.R. En outre, elle possède des Bureaux consultatifs à Montréal, à Oshawa, à St-Catherine, à Winnipeg, à Edmonton, à Calgary, à Vancouver et à Victoria, soit autant de villes où la société Nationale Trust possède des succursales importantes, en plus d'avoir son siège social à Toronto. Le rapport annuel précité renferme, en outre, le texte intégral du message transmis à ses actionnaires à sa récente assemblée annuelle par M. J. G. Hungerford, C.R., président de son conseil d'administration ainsi que celui, transmis aux membres, par son président M. E. H. Heeney, autrefois gérant de la succursale locale, située alors sur la rue St-Jacques si notre mémoire est bonne. Maintenant, elle en possède trois dans notre ville, soit sur les rues Sherbrooke, Ste-Catherine et Rockland Shopping Centre. Avant de clore nos remarques, qu'il ressort du rapport ci-haut mentionné, que les biens, administrés par cette société, ont plus que doublé au cours de la dernière décennie, ayant passé de \$664,092,078 en 1959 à \$1,432,299,123 l'an dernier. Une telle augmentation, parle par elle-même sans qu'il soit besoin de plus amples commentaires.

Marcel CLEMENT

NOMINATION CHEZ MELCHERS



Marcel A. Chouret

Dans le cadre de l'expansion exceptionnelle des distilleries Melchers, Ltée, Monsieur Jean - Jacques Guay, directeur des ventes pour la Province de Québec, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Marcel A. Chouret au poste de gérant de district pour cette industrie.

Monsieur Chouret, qui possède de nombreuses années d'expérience dans la vente de spiritueux, sera en fonction au bureau-chef de Montréal.

Alliance Credit Corporation et ses démêlés

Dans un rapport aux détenteurs de billets garantis d'Alliance Credit Corporation la Montreal Trust Company, en qualité de fiduciaire, leur rapporte ce qui suit:

La dette aux porteurs de billets garantis d'Alliance Credit Corporation s'élevait à environ \$13,373,000 le 31 août 1968. Le fiduciaire disposait alors, pour faire face à cette obligation, d'une encaisse et de dépôts bancaires à terme d'un montant total de \$2,696,885 ainsi que de comptes à recevoir d'un valeur comptable globale de \$25,260,962. On estime qu'une provision de \$8,219,908 pour pertes s'imposera, ce qui réduira à \$17,041,054 les effets à recevoir recouvrables.

Ainsi qu'il appert par le relevé des rentrées ci-joint, on s'attend que des répartitions additionnelles d'une valeur globale de \$11,101,214 seront faites aux porteurs de billets garantis au cours de la période se terminant le 31 décembre 1969. La répartition de novembre 1968 est, bien entendu, chose faite et si les autres répartitions se font au rythme prévu, la réclamation des porteurs de billets garantis sera réduite à environ \$2,900,000 d'ici le 1er janvier 1970, y compris les débiteurs sur les devises américaines. Le fiduciaire disposera vraisemblablement à cette date d'effets à recevoir recouvrables s'élevant à \$6,616,752, outre une encaisse et des dépôts bancaires à terme d'une valeur de \$938,558, soit un montant global de \$7,555,310. Au début de l'automne 1969, le fiduciaire préparera et postera aux porteurs de billets garantis une nouvelle évaluation à jour des actifs réalisables ainsi que des rentrées pour ce qui est du solde de l'époque de la dette garantie.

L'évaluation des pertes globales à \$8,219,908, comme il est dit ci-dessus, résulte de l'examen des comptes à recevoir fait par le fiduciaire et son agent et repose sur la façon dont les débiteurs ont effectué leurs paiements par le passé, sur les garanties additionnelles, le cas échéant, et sur la capacité actuelle des débiteurs de faire face à leurs obligations futures.

Il convient cependant de noter que la durée moyenne des prêts composant les portefeuilles d'Alliance Credit et d'Alliance-Norac est de quelque vingt-quatre mois. Par conséquent, le recouvrement des prêts à long terme sera partiellement conditionné par l'état des affaires au cours de plusieurs années à venir et par le climat économique qui régnera lors de l'échéance des soldes de ces prêts. Mentionnons à titre d'exemple probant les prêts de capital consentis à des commerçants et qui s'élevaient à \$4,273,120 au 31 août 1968. De cette somme, environ \$2,800,000 représentent des paiements "ballon" dont la plupart écherront au cours des années 1970-72. Il y a donc lieu de croire que plusieurs de ces commerçants seront forcés de faire refinancer leurs prêts; le cas échéant, toute difficulté qu'ils éprouveront à le faire influera considérablement sur la réalisation de ces prêts.

Il faut également tenir compte d'un autre facteur d'importance capitale qui influera sûrement sur le produit réalisé à répartir entre les créanciers d'Alliance Credit. Le 31 août 1968, le solde aux comptes "Provisions et retenues" des commerçants dans les livres d'Alliance Credit Corporation et d'Alliance-Norac Ltd. était de \$606,183. Un bon nombre de ces commerçants ont refusé de payer leurs créances à l'Alliance avant d'avoir reçu le paiement ou le crédit des sommes se trouvant à leurs comptes "Provisions et retenues". Face à cette situation, le fiduciaire a retenu les services de diverses firmes d'avocats au Québec en vue du recouvrement de ces créances, y compris tous frais de poursuites judiciaires au besoin, mais aucune de ces causes n'a été entendue jusqu'ici. Si les tribunaux confirment le droit de ces commerçants aux "Provisions et retenues", il faudra redresser l'évaluation du produit réalisable en conséquence.

Cours de l'or

PARIS Reuter - Le napoléon, ancienne pièce française de 20 francs, cotait 60.20 hier sur le marché libre de l'or français, comparativement à 60.70 mardi.

L'aigle, pièce d'or américaine de \$20, valait 241.00 comparativement à 245.00 la veille.

Messages de MM. J. M. Poitras et Guy Hamel

Le volume total d'assurance en vigueur de La Laurentienne, Compagnie Mutuelle d'Assurance est de l'ordre de 600 millions de dollars, selon ce que révèle le 30e rapport annuel de cette importante institution financière de chez nous. Ces chiffres ont été rendus publics lors de l'assemblée générale annuelle de cette société, tenue dans la Vieille Capitale récemment. Le rapport est fort bien présenté, avec graphiques et bilan comparatif faisant bien ressortir sa marche en avant et son intention d'être au pas de demain.

Commentant les tendances actuelles de l'économie tant sur le plan international que domestique, le président de la compagnie, M. Jean-Marie Poitras, a souligné que les dirigeants de l'entreprise doivent sans cesse revoir leurs approches et leurs méthodes.

"Certes la philosophie de La Laurentienne se situe tout jours dans le même idéal de service légué par les fondateurs. Néanmoins, les voies par lesquelles nous devons y arriver sont sujettes aux perturbations du climat économique comme aux perfectionnements de la technologie", affirme également M. Poitras qui termine en disant que "l'intransigeance de notre temps est peut-être l'occasion de prouver avec envergure notre appartenance à une nation vigoureuse".

Quant au directeur général de la compagnie, M. Guy Hamel, il a révélé avec fierté que l'augmentation du volume total d'assurance en vigueur a été plus forte en pourcentage que celle anticipée par l'ensemble des compagnies d'assurance-vie. L'indice de progrès de l'actif de La Laurentienne s'est établi à 9.5% pour l'année écoulée, ce qui représente un tiers de plus que l'indice de la moyenne de l'assurance-vie au Canada. L'actif de La Laurentienne a augmenté de \$4 millions et totalise maintenant \$46,968,000.

Les revenus de la compagnie ayant atteint des sommets nouveaux au cours de l'année dernière, présentent le chiffre record de \$11,950,000, soit une augmentation de 15.5% par rapport à 1967.

M. Hamel a également souligné qu'en plus de la somme de \$36,400,000, affectée à la réserve mathématique pour la protection des assurés, les réserves et surplus se chiffrent maintenant à \$4,150,000.

Tous ces résultats ont permis au directeur général de la compagnie de conclure que si "le propre de l'efficacité est de convertir les ressources en résultats, l'équipe de La Laurentienne a donc été très efficace en 1968".

Bénéfices moindres pour Papier Abitibi Ltée

Chiffre d'affaires, toutefois, plus considérable

La Compagnie de Papier Abitibi Ltée rapporte que pour l'année 1968 ses bénéfices nets se sont chiffrés à \$11,028,197, par rapport à \$12,452,440 pour l'année 1967, soit une baisse de 11.4 pour cent. Après déduction des dividendes sur actions privilégiées émises en 1968, les bénéfices par action ordinaire s'élevaient à 60 cts, contre 71.2 cts en 1967. Les bénéfices réalisés au cours du dernier trimestre de 1968 sont de \$3,658,000, et sont supérieurs aux trimestres précédents de 1968; d'autre part ceux du dernier trimestre de 1967 étaient de \$2,504,000.

Le chiffre d'affaires en 1968 s'élevait à \$225,588,000, comparativement à \$209,303,000 pour l'exercice précédent.

Les ventes des usines canadiennes, dans le secteur du papier journal, n'ont connu qu'une légère augmentation en 1968 sur l'exercice précédent. Ce ralentissement est dû principalement aux conditions du marché au cours des neuf premiers mois de 1968, de même qu'aux arrêts de travail qui sont survenus tant dans les usines de la compagnie que dans les imprimeries de nos clients. L'indice d'exploitation de l'industrie canadienne du papier journal était de 94.8 pour cent en 1968, de 86.6 pour cent en 1967, et de 83.2 pour cent en 1968. On s'attend que cette industrie connaîtra une expansion en 1969 et que l'indice d'exploitation remontera à 86 pour cent.

Pour les Papeteries Abitibi Provincial Ltée, plusieurs facteurs ont contribué à faire de 1968 une année relativement peu satisfaisante; les conditions du marché des papiers fins furent moins bonnes que prévu, comparativement à l'année du Centenaire, et les coûts d'exploitation furent plus élevés. L'usine de Thorold (Ontario) fut fermée pendant 11 semaines à cause d'une grève et celle de Port Arthur (Ontario) le fut aussi pendant une brève période. En 1969, l'Abitibi Provincial prévoit reprendre sa place sur le marché des papiers fins et augmenter ses bénéfices.

Les ventes et les bénéfices de l'Abitibi Corporation, qui possède trois usines de matériaux de construction aux E-U sont les plus élevés.

L'amortissement et l'épousement en 1968 se chiffrent à \$15,078,000, une hausse de \$2,795,000. Des provisions sont prévues pour les impôts sur le revenu, courants et différés. Les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu en 1968, ont eu et continueront d'avoir des repercussions sur les bénéfices. Au Canada la surtaxe porte le taux d'impôt à plus de 53 pour cent du revenu imposable des corporations, aux E-U, la surtaxe porte le taux d'impôt fédéral à un peu moins de 53 pour cent.

M.T.J. Bell, président, a fait le commentaire suivant sur l'année qui vient de commencer: "1969 laisse prévoir une amélioration du chiffre d'affaires et des bénéfices".

Fruits et Légumes

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des produits horticoles, ministère de l'Agriculture et la Colonisation.

Fruits	Pommes McIntosh, \$2.25 à \$2.75; 3 po et plus, \$3 à \$3.50; Cortland, \$2.50 à \$2.75. Lobo et Greening, \$2.25 à \$2.50 le minot.
Légumes	Betteraves: \$1.25 à \$1.50 pour 50 lbs; petites, \$2 pour 50 lbs; Carottes: \$1 à \$1.25 pour 50 lbs; \$1.75 à \$2.25 pour 10 cello de 5 lbs ou 24 cello de 2 lbs; Choux: verts \$1.25 à \$1.75 les 50 lbs; Rouge, \$1.50 à \$1.75 la doz; Savoie, \$1.25 à \$1.50 la doz; Choux chinois: \$2.50 pour 12; Oignons: \$1.75 à \$2.25 pour 50 lbs; gros \$2.50 à \$3.00 pour 50 lbs; \$2 à \$3.25 les 10 cello de 5 lbs ou 24 de 2 lbs; Panais: \$2.50 à \$2.75 le boisseau; \$2.50 pour 12 cello de 2 lbs; Pommes de terre: \$1 à \$1.10 les 50 lbs; grosses, \$1.25 les 50 lbs, 55 à 65 pour 25 lbs; Poireaux: \$1.25 à \$1.75 la doz; Rutabaga: \$1.50 à \$1.80 le minot; \$1.30 à \$1.75 les 50 lbs.

Hollinger Mines et Labrador Mining and Exploration Co.

Dat ou des profits accrus l'an dernier

(CNW) - Pour la septième année consécutive, Hollinger Mines Limited a vu ses bénéfices nets consolidés augmenter en 1968; le bénéfice net par action se dégage à dir\$2.50, soit 5 1/2 pour cent de plus que les dir\$2.37 par action réalisés en 1967. Les bénéfices de la Hollinger sont consolidés avec ceux de ses deux principales filiales, la Labrador Mining and Exploration Company Limited, et la Hollinger North Shore Exploration Company Limited. Les bénéfices consolidés se sont chiffrés à dir\$2,300,303 en 1968, contre dir\$1,642,165 en 1967.

Quant à la Labrador Mining and Exploration Company Limited, filiale de la Hollinger, ses bénéfices ont augmenté de 13 pour cent, passant de dir\$2.10 par action en 1967 à dir\$2.38 par action en 1968. Le total des bénéfices nets se dégage à dir\$7,860,483 pour 1969, contre dir\$6,939,796 pour 1967.

A.L. Fairley Jr., président des deux compagnies, s'est déclaré très heureux des résultats de 1968, et il a ajouté que les deux entreprises prévoient de réaliser des bénéfices satisfaisants en 1969.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. Dupont et Co.

Admir Mutual Funds	2.89	3.16
X Affiliated Fund Inc. Com	9.40	10.16
Canadian Com	9.21	9.79
All Canadian Inv	10.75	11.75
All Canadian Venture	10.87	11.88
X American Business Shares	2.57	2.88
American Growth	7.50	8.25
Andrew Equity	4.20	4.50
Associated Investors	5.91	5.97
Seaboard Corporation	45.79	49.72
X Boston Fund Ltd	9.18	10.03
X Bullock Fund Ltd	16.54	18.12
Canada Growth Fund	8.02	8.81
Canada Security Fund	4.68	4.93
Can. Gas & Energy F. Fid	15.03	16.47
Canadian Investment Fund	4.56	5.00
Canadian Trustee Inv. Fund	4.86	5.31
Canada Venture	54.42	57.64
Chump. Mutual Fund of Canada	8.25	8.97
C. I. Leverage	17.11	18.75
Collective Mutual Fund	7.80	8.60
Commonwealth Int'l	13.18	14.44
Corporate Investors Ltd	6.65	7.27
X Dividend Shares	4.98	4.43
Exec. Investors Stock Fd	7.17	7.84
Dreyfus Fund Inc	14.96	16.33
Dynacore Fund	25.05	25.30
Exec. Fund of Canada Ltd	8.65	10.16
Exec. Int'l Fund	8.44	8.86
Executive Financial	7.30	7.87
Exec. Investors Stock Fd	7.17	7.84
Fidelity Trend	28.84	31.35
Fonds Collectif "A"	8.16	8.92
Fonds Collectif "B"	5.25	5.38
Fonds Collectif "C"	10.40	11.48
Fonds Desjardins "A"	5.75	
Fonds Desjardins "B"	4.96	
Fonds Mutual Adanae	12.99	13.99
The Fraser Fund Ltd	11.81	12.61
G. Bullock Fund Ltd	16.54	18.12
G. I. S. Income	4.93	5.39
Global Equity Fund	9.36	10.23
Growth H. & Gas	23.59	25.69
Guardian Growth Fund	11.14	11.74
Investors Growth	12.22	13.60
Investor International Mutual	9.02	9.91
Investors Mutual of Canada	5.85	6.36
Keystone Canada	6.72	6.58
Keystone Canada K - 2	6.63	7.24
All Cdn Inv Growth Fd	5.80	6.03
X Keystone Custodian S - 1	23.04	25.13
X Keystone Custodian S - 4	7.28	7.91
Le Fonds P.E.P.	4.37	4.74
Lexington Research	17.38	18.99
X Mass Invest. Growth Sicks	12.81	14.06
X Mass Invest. Growth Sicks	4.96	5.29
Molson M. Fund	6.03	6.59
Mutual Accumulating Fund	6.33	6.92
Mutual B.I.P.	4.99	5.29
Mutual Bond	8.77	9.18
Mutual Growth	8.22	9.04
Mutual Income Fund	8.72	9.36
Natural Resources	9.18	10.08
One William Street	18.21	
Ontario Participating	19.83	21.67
Pret et Revenue Mutuel (S. & I.)	8.35	9.17
P. & R. M. (S. & I.) American	12.94	14.22
Principal Growth Fund	6.70	7.41
Provident Mutual Fund	6.81	7.22
Patum Growth Fund	12.91	14.11
Reinvest. Mutual Fund	4.85	5.29
Reput Fund Ltd	12.28	13.42
Royland Ltd	6.21	6.40
Steele	12.98	13.15
Taurus Fund	6.37	6.20
United Accum Fund	6.23	6.81
United Growth Fund	7.31	7.96
United Venture	6.40	7.03
Univ. Sav. Equity Fund Ltd	7.30	8.03
Van. Invest. Mutual Inc.	12.28	14.41
Keynote Polaris	6.26	6.85

Bourse de Montréal

Les titres bancaires, alourdis hier sur la place locale

Les banques ont enregistré de lourdes pertes et les services publics ont marqué des gains mercredi à la Bourse de Montréal, alors que le volume d'échanges était modéré.

L'indice global a reculé de 64 à 186.75. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 95 à 56.

B. C. Forest a régressé de 2 à 33, Du Pont de 1 à 2 à 36, Metropolitan Stores de 1 à 55 et Velson de 1 à 28 à 14. Melcor a avancé de 3 à 18 à 52.58, Southam de 3 à 62 et Dominion Stores de 1 à 3 à 17.

Parmi les banques, Toronto-Dominion a perdu 7 à 21 à 8 et Montréal

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

BOURSE DE NEW YORK

Table of stock market data for New York, including various indices and individual stock prices.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

BOURSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including various indices and individual stock prices.

VERIFICATION ANALYTIQUE

Text describing the 'Verification analytique' service, its benefits, and contact information for Skinner/Anderson/Carrière.

COMPTABLES AGREÉS

- List of Chartered Accountants (Comptables agréés) and their contact information.

l'information

sportive

Si jeune et pourtant déjà au p'tit lait!

Claude Ruel, ci-devant instructeur des Canadiens de Montréal, n'est âgé que de 29 ans. Pourtant, pauvre de lui, il donne déjà des signes d'un gars que rongent la maladie et c'est bien triste.

Claude est un gars sympathique que j'aime beaucoup. C'est le pourquoi de ce billet matinal, autrement, point n'aurait été besoin de parler de sa santé qui paraît déjà débilite. C'est une bien lourde tâche que celle d'être instructeur dans la ligue Nationale de hockey. D'autres avant lui ont expérimenté cette situation et beaucoup ont dû se résigner à laisser à d'autres cette besogne ingrate qui est faite de voyages mouvementés, de joueurs à problèmes, d'interventions directoriales, d'entrevues avec des journalistes que les questions stupides n'embarrassent pas.

Le cas de Claude Ruel n'est donc pas un fait unique, puisque tout récemment encore, nul autre que Bernard Geoffrion devait aussi quitter la barre des siens, les Rangers de New York, ne pouvant plus tenir le coup seul contre ses ennemis jurés, les ulcères d'estomac.

CONTACT Roger LABONTÉ

Claude, attention à l'osmose...

Or donc, Claude semble à son tour donner des signes de digestion difficile. C'est généralement nous dit-on, le signe avant-coureur d'effroyables ulcères d'estomac. On ne saurait le dire encore avec exactitude mais, ou bien Claude a connu ce mardi soir 11 février dernier des troubles digestifs sérieux, ou bien il fut victime du phénomène d'osmose, fréquent chez certaines personnes qui est entouré d'un marly si peu crucifié par un confrère de la presse hebdomadaire.

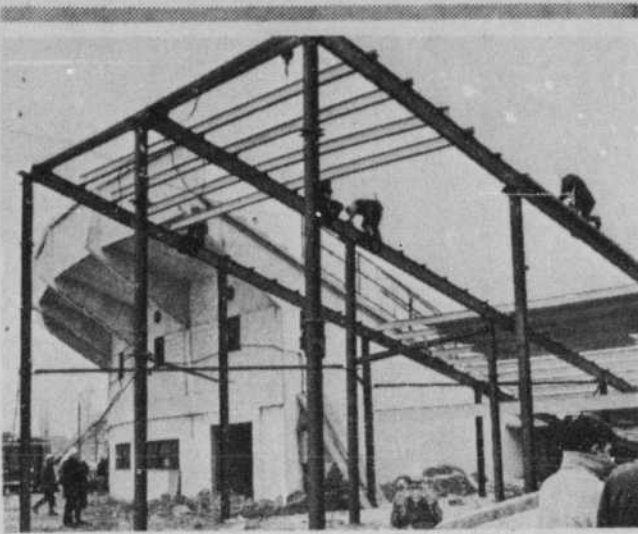
Transfiguré, Claude s'est permis de jouer les Blake. On aurait cru voir le fantôme de M. Toe faire sa sortie coutumière dans la chambre des joueurs, tant ce grand personnage de la petite histoire du Tricolore fut bien joué, au grand étonnement de la presse rassemblée autour du martyr si peu crucifié par un confrère de la presse hebdomadaire.

Parlant avec emphase de la qualité de son équipe qui n'évolue que par soubresauts, qui triomphe au cours de vingt minutes d'efforts dans des matches qui en durent soixante, M. le fantôme de Blake a peste contre les journalistes qui ne le comprennent pas et affirmé péremptoirement qu'il était le maître de la situation, que personne n'avait à lui donner des ordres. Puis, se tournant dans un geste dramatique vers son gérant général et patron immédiat Sam Pollock, Ruel déclarait pathétiquement: "Une chance au moins que Sam me comprend" et d'enchaîner notre bon ami "40 lancers et plus par partie, que peut-on demander de plus à une équipe?"

Là, il faut bien admettre que Claude a raison. En seulement, comme dirait Séraphin, ce ne sont pas les lancers qui comptent, mais les buts car ce sont eux qui permettent de sortir victorieux d'un match!

Pour couper court, disons que j'aime beaucoup mieux mon ami Claude dans sa propre personnalité, qui est attachante parce que sympathique par son côté bon enfant que dans la personnalité de M. Toe. Alors mon Claude, à moins que tu veuilles te gagner un voyage de repos en Floride comme Roger Crozier, pourquoi ne pas être toi-même, hein?

Premiers jalons d'un stade de 30,000 spectateurs



La date fatidique: 1er avril. C'est en effet à cette date que doivent être terminés les travaux de transformation du stade Jarry, le parc de baseball où évolueront nos Expos, à compter du 14 avril prochain, alors que les Cardinals de St-Louis seront les visiteurs. Les travaux avancent au rythme de trois équipes de 10 hommes travaillant des journées de 17 heures! C'est dire que le stade prend rapidement forme et hier matin, tous les chroniqueurs du baseball étaient conviés sur les lieux pour s'en rendre compte, en compagnie des dirigeants des Expos dont le gérant général Jim Fanning, que nous apercevons sur l'une des vignettes. Il est certain que ces travaux seraient considérablement avancés déjà s'ils n'avaient été retardés par l'acier qui est arrivé ici avec trois semaines de retard sur l'horaire prévu. Malgré tout, les entrepreneurs ont bon espoir de terminer le stade à temps pour le premier avril, ce qui à l'heure de faire sourire les dirigeants des Expos. Deux sections de 9,500 sièges, situées à 35 pieds du sol (on ne va pas plus haut à cause d'un règlement municipal interdisant) seront greffées de chaque côté aux estrades centrales déjà en place. Le système d'éclairage est déjà en place et prêt à recevoir les 14 piliers qui contiendront, à leur extrémité, 1,500 lumières. Lou Martin, qui dirige les travaux du stade, expliquait hier que l'éclairage sera suffisamment bon pour permettre la télédiffusion en couleur des matches des Expos, ce qui n'est pas peu dire parlant de la puissance de ce système d'éclairage.

(Photo-montage Keystone)



Tout va bon train au parc Jarry

Le baseball majeur fera ses débuts ici dans deux mois et, même si les Expos de Montréal comptent un personnel complet de joueurs et un fort bon bureau de direction, leur parc n'est pas terminé.

Le directeur Lou Martin insiste sur le fait que le terrain sera prêt à recevoir les Cards de St-Louis le 14 avril et, de la façon dont les nombreux ouvriers travaillent au parc Jarry, on est porté à partager son optimisme.

Le nouveau club de la ligue Nationale de baseball offrira le plus petit parc dans les majeures avec une capacité d'environ 30,000 sièges permanents.

Quelque 7,761 sièges à prix populaires s'ajouteront du 3e but à la clôture de gauche tandis que 2,762 sièges seront installés derrière le marbre.

On ajoutera probablement une autre série de sièges populaires, 3,000 et plus, dans le champ droit.

Martin révèle que les tra-

vaux seraient plus avancés n'eût été le délai de trois semaines occasionné par la livraison de l'acier au mauvais endroit.

Les travaux de base pour l'éclairage sont terminés et il ne reste plus qu'à installer 14 tours pour les matches du soir.

Les vestiaires des deux clubs ne sont pas encore commencés, mais les abris des joueurs, longs de 10 pieds, offriront toutes les facilités aux photographes.

La galerie de la presse comptera 146 sièges, plus une section spéciale pour la radio-TV pouvant recevoir 40 personnes.

Le tableau de pointage sera dirigé de la galerie de la presse et sera installé dans le champ droit assez haut pour permettre l'addition d'estrades populaires.

Le terrain de stationnement pourra recevoir 2,000 autos à 200 pieds de l'entrée du stade.

5h. a.m. à 10h. p.m. tous les jours.

L'armature en acier est présentement installée pour soutenir les estrades le long de la ligne du premier but, travail qui devrait être terminé le 1er mars alors que d'autres ouvriers commenceront l'installation des sièges.

Distribution des sièges

Le travail se poursuivra ensuite pendant trois semaines sur la ligne du 3e but et ces estrades pourront recevoir 9,007 amateurs.

Quelque 7,761 sièges à prix populaires s'ajouteront du 3e but à la clôture de gauche tandis que 2,762 sièges seront installés derrière le marbre.

On ajoutera probablement une autre série de sièges populaires, 3,000 et plus, dans le champ droit.

Martin révèle que les tra-

vaux seraient plus avancés n'eût été le délai de trois semaines occasionné par la livraison de l'acier au mauvais endroit.

Les travaux de base pour l'éclairage sont terminés et il ne reste plus qu'à installer 14 tours pour les matches du soir.

Les vestiaires des deux clubs ne sont pas encore commencés, mais les abris des joueurs, longs de 10 pieds, offriront toutes les facilités aux photographes.

La galerie de la presse comptera 146 sièges, plus une section spéciale pour la radio-TV pouvant recevoir 40 personnes.

Le tableau de pointage sera dirigé de la galerie de la presse et sera installé dans le champ droit assez haut pour permettre l'addition d'estrades populaires.

Le terrain de stationnement pourra recevoir 2,000 autos à 200 pieds de l'entrée du stade.

5h. a.m. à 10h. p.m. tous les jours.

L'armature en acier est présentement installée pour soutenir les estrades le long de la ligne du premier but, travail qui devrait être terminé le 1er mars alors que d'autres ouvriers commenceront l'installation des sièges.

Distribution des sièges

Le travail se poursuivra ensuite pendant trois semaines sur la ligne du 3e but et ces estrades pourront recevoir 9,007 amateurs.

Quelque 7,761 sièges à prix populaires s'ajouteront du 3e but à la clôture de gauche tandis que 2,762 sièges seront installés derrière le marbre.

On ajoutera probablement une autre série de sièges populaires, 3,000 et plus, dans le champ droit.

Martin révèle que les tra-

Foules immenses au tournoi de Québec

Cinq équipes du Québec et une de l'Ontario ont atteint les demi-finales de leur classe respective hier, lors du 10e tournoi international de hockey Pee-Wee.

Barrie, Ont., a atteint la demi-finale de la classe A en l'emportant difficilement 1-0 sur Lévis.

Grand-Mère a vaincu Charlottetown 6-1 en atteignant la demi-finale de la classe B et Gatineau l'a imité en triom-

phant de Duberger 7-3, de même que Arvida grâce à un gain de 4-1 aux dépens de Pointe-Gatineau.

Enfin, Caughnawaga a écrasé Labrador, 1-0, 9-1 et Les Saules a vaincu Murdochville 6-3 en atteignant les demi-finales de la classe C.

Etoiles

Richard Lahaie a réussi le truc du chapeau et Pierre Viboux, Sylvain Roberge et Gilles

Gélinas ont compté un but chacun au profit de Grand-Mère contre Charlottetown, dont l'unique compte à été Raymond Dunn.

Gérald Tremblay et est allé de deux buts, Peter Lee et David Bordeleau, d'un chacun au profit d'Arvida contre Pointe-Gatineau, dont le compte à été Richard Legault.

Gatineau a éliminé Duberger grâce à une poussée de quatre buts dans la 3e période. Pierre Brasseur a été le héros avec le truc du chapeau tandis que Serge Leduc, Denis Rochon, Benoit Plouffe et Luc Charbonneau complétaient son total.

Daniel Duchesne, avec deux buts, Gabriel Laliberté, Marc Maiguay, Luc Veinza et Christian Dubé ont marqué les buts de Les Saules tandis que Alain Arseneault, avec deux buts, et Floyd Patterson répliquaient pour Murdochville.

Robert Simpson a été la vedette des Indiens avec cinq buts et deux aides alors que James Alfred ajoutait deux buts, Ronald Skye et Kerry Kane, un chacun aux dépens de Labrador, dont le seul compte à été Brendan Kerr.

L'assistance avait dépassé les 100,000 spectateurs hier midi.

Berkeley, Cal. — Peggy Fleming, championne olympique du patinage artistique, présente ici le trophée remporté au championnat du continent nord-américain par sa jeune compatriote de 15 ans, Janet Lynn, tout en lui souhaitant bonne chance pour les championnats mondiaux disputés bientôt. Janet Lynn l'a emporté par la plus faible des marges sur la Canadienne Karen Magnussen, âgée de 16 ans. (Téléphoto PA)

HIER		Hockey	
Minnesota à Toronto	5-3	St. Louis à Philadelphie	1-0
New York à Oakland	1-0	New York à Los Angeles	1-0
Philadelphie à Chicago	1-0		
Pittsburgh à St. Louis	1-0		
AUJOURD'HUI			
Montréal à Détroit			

CLASSEMENT							
SECTION EST							
	P	J	G	N	Bp	Bc	Pts
BOSTON	54	33	9	12	217	143	78
CANADIENS	55	29	15	8	197	153	72
NEW YORK	54	32	20	5	151	133	63
DETROIT	55	27	20	8	174	149	62
TORONTO	51	23	17	11	155	142	57
CHICAGO	55	25	25	5	202	182	55
SECTION OUEST							
ST. LOUIS	55	27	16	12	152	115	66
OAKLAND	55	20	27	8	145	177	48
LOS ANGELES	52	19	27	6	127	166	44
PHILADELPHIE	54	12	28	14	117	164	38
MINNESOTA	54	13	32	9	129	185	35
PITTSBURGH	54	11	35	8	131	188	30

Toronto 7		St. Louis 2	
Minnesota 1		Pittsburgh 0	
Première période			
1-Toronto Palford (7)	2:42		
2-Toronto Oliver (13)	6:30		
3-Toronto Keon (17)	9:37		
4-Minnesota Bovin (6)	14:53		
Pun: Nanne 5:46, McCord 13:38, Palford 14:28			
Deuxième période			
5-Toronto Keon (18)	2:52		
6-Toronto Palford (8)	11:02		
7-Toronto Keon (19)	18:27		
8-Toronto Ullman (26)	6:51		
9-Toronto Ullman (26)	17:34		
Pun: Ullman, McKeechie 17:34, Nanne, Dorey (maquereau) 17:47			
Troisième période			
10-Toronto Smith (8)	2:33		
11-Toronto Ullman (26)	6:51		
12-Toronto Ullman (26)	17:34		
13-Toronto Ullman (26)	17:47		
Lancers:			
MINNESOTA	15	9	9
TORONTO	13	6	14
Gardiens:			
Maniago, Bauman, MINNESOTA			
Camble, TORONTO			
Assistance	16,364		

Acapulco

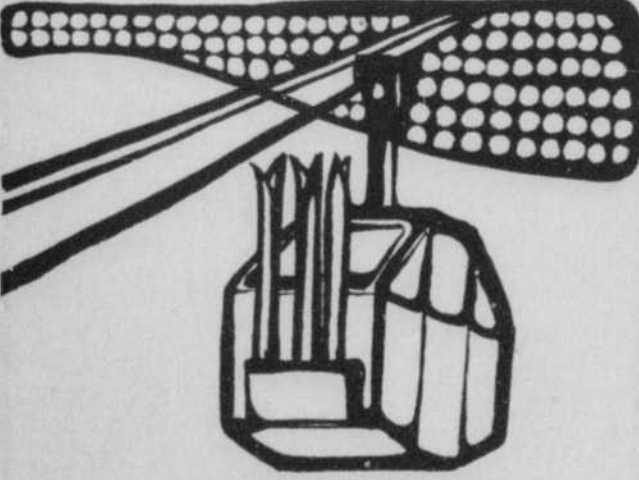
Maximum aujourd'hui

80°

EASTERN

Avec nous voler est plus facile.

Voyez votre agent de voyages. Ou appelez Eastern jour et nuit à 931-8211



mont ste-anne : le grand ski sur une vraie montagne

Cette année, venez faire du ski au MONT STE-ANNE. Du grand ski! 15 pistes, pour toutes catégories de skieurs. La plus longue — 3 milles. Des télésièges sur un mille et demi. Vivez les émotions d'une descente vertigineuse ou glissez doucement en promenade pour admirer le grandiose panorama. Le seul téléphérique à cabines dans l'Est du Canada vous transporte au sommet en 13 petites minutes seulement, sur une distance de 7,700 pieds.

Les Alpes à votre porte? C'est presque vrai! Du grand ski? Définitivement. Un vil plaisir et de grandes émotions? Pour sûr! Et l'accueil des Québécois... Inoubliable.

mont ste-anne

Parc du Mont Ste-Anne — sur la grande route 15 — à peine 25 milles à l'est de Québec.

La Protection civile du Québec
conseille les municipalités en matière d'urgence

Ministère des Transports
Aéroport Int. de Montréal,
Dorval, P.Q.
Le 10 février 1969

Avis légaux - Avis publics - Appels

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 31 janvier, 1969, en vertu des clauses auxquelles toutes les dettes présentes et futures appartenant à RENE SENECAL (STYLE CHAMOIS REG'D.), ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a été enregistré le 10 février, 1969, au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2117506.

Montréal, le 11 février 1969
BRODIE & POLISUK,
Avocats

AVIS D'ENREGISTREMENT
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 D. du Code Civil, qu'il a été enregistré au bureau du Registraire de la division d'enregistrement de Montréal, ce 31e jour de décembre, 1968, sous le no. 2110708, un contrat de transfert général et d'assignation des dettes figurant aux livres, en vertu duquel Société Nucleon Inc., a vendu, transféré et assigné toutes ses dettes figurant aux livres, comptes apparaissant aux livres et comptes recevables, présents et futurs, à Miriaw Investments Ltd., un corps politique et incorporé, le tout étant en rapport avec un acte de fiducie d'hypothèque et de nantissement à être exécuté entre ces mêmes parties, Montréal, 13 février 1969, Miriaw Investments Ltd.

APPEL D'OFFRES
DES SOUMISSIONS CACHEETTES adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention: "MODIFICATIONS A L'AIR DE LA RAMPE POUR L'INSTALLATION DES TOILETTES DE L'AEROGARE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, P.Q." seront reçues jusqu'à 3.00 heures de l'après-midi heure normale de l'est le 25 février 1969 pour les travaux ci-haut mentionnés à l'aéroport international de Montréal.

Les plans des et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'acheteur régional, Ministère des Transports, chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

APPEL D'OFFRES
Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de DOUZE MILLE DOLLARS (\$12,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-sécrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 10 février 1969

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 160229
THE WAWANESA MUTUAL INSURANCE COMPANY, corps politique, dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaire dans la ville de Mont-Royal, district de Montréal, Province de Québec, demandeur

contre
ROLAND GUILLEMETTE, autrefois, résident et domicilié à 12-286 rue Forsyth, Pointe-aux-Trembles, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, et
PAUL EMILE MARION, résident et domicilié à 2280 rue Champlain, Apt. 2, dans les Cité et District de Montréal, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT à ROLAND GUILLEMETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 10 février 1969

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mtres KEATING & DRODY
360 ouest, Saint-Jacques,
Montréal, P.Q.
Avocats du demandeur

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPE-69-10018
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 17 mars 1969
Divers postes
FOURNITURE DE TRENTE-SIX (36) INDUCTANCES
SERIE 15 kv

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de DOUZE MILLE DOLLARS (\$12,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-sécrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 10 février 1969

HOTEL DORCHESTER INC.
AVIS est par les présentes donné que l'HOTEL DORCHESTER INC., dûment incorporée selon la Loi des Compagnies du Québec, ayant son Siège Social dans la Ville de Montréal, fera application au Secrétaire de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa Charte, selon la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal, ce 5ième jour de février 1969

RAPHAEL A. FLEMING
Secretary

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
NO. 15-178 Ex-parte
LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, Propriétaire

DAME PALMIRA COTRONI, résidente et domiciliée au 8807 rue Clark à Montréal, district de Montréal, Débitrice

et
ARMANDO DIORIO, autrefois du 1731 rue Neuville, Montréal, district de Montréal et Als.

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS est donné à ARMANDO DIORIO, selon un jugement de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 15-178 que l'avis de soixante (60) jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Prototaire.

Le dit Avis de soixante (60) jours concerne:
"UN EMPLACEMENT situé en la Ville de Laval (Vimont) ayant front sur la rue Neuville connu et désigné sous le lot numéro TROIS CENT TRENTE-NEUF de la subdivision officielle du lot origininaire numéro SIX CENT SOIXANTE, A (860-A-339) des Plan et Livre de Renvoi officiels de la Paroisse de St-Martin. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 1731 de ladite rue Neuville. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit emplacement."

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date du premier des Avis, LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, ce 10ième jour de février 1969

MARIUS D'AMOURS
Prototaire de la Cour Supérieure de Montréal

Me LUCIEN LACHAPPELLE,
Avocat
5971 rue St-Hubert,
Montréal, P.Q.
PROPRIÉTAIRE DE LA PROPRIÉTÉ

l'information



Washington — Le président Richard Nixon, des Etats-Unis, n'a eu qu'une exclamation à la vue de la célèbre coupe Davis remportée cette année par ses concitoyens: "Wow!" a-t-il dit, en fin! Car il se rappelait l'avoir déjà présentée aux Australiens

Il y a quelques années. Il recevait hier à la Maison Blanche l'équipe américaine formée d'Arthur Ashe, Clark Graebner, Donald Dell et Bob Lutz qui avait réussi l'exploit l'été dernier. (Téléphoto PA)

Publicité et commerce préoccupent M. Brundage

PARIS — Le problème posé par une éventuelle invitation de l'Afrique du Sud aux prochains jeux olympiques de Munich en 1972 sera examiné au cours du congrès du comité international olympique qui se tiendra à Varsovie du 6 au 10 juin prochain.

M. Avery Brundage, président du C.I.O., en visite privée à Paris, a en effet déclaré à l'A.F.P. que "le dossier de l'Afrique du Sud est au programme du congrès de Varsovie et que le débat portera sur l'envoi d'une invitation à ce pays à l'occasion de la 20ème olympiade". M. Brundage a ajouté: "mais nous n'avons pas à prendre une décision avant que les invitations ne soient envoyées de Munich".

On se souvient que l'Afrique du Sud n'avait pas participé aux derniers jeux olympiques de Tokyo et de Mexico en raison de sa politique d'apartheid.

En outre, M. Brundage a précisé que, bien que le programme du congrès de Varsovie n'ait pas été complété, l'avenir des jeux olympiques d'hiver y serait un des points de discussion, mais a-t-il ajouté, "les jeux olympiques d'hiver de Sapporo au Japon auront lieu. Il n'y a aucun problème à ce sujet".

Concernant les jeux d'hiver, un comité spécial a été formé pour dresser un rapport sur la publicité et le commerce au cours des derniers jeux olympiques d'hiver de Grenoble.

M. Avery Brundage, ardent défenseur de l'amateurisme avait demandé "si les fédérations de ski utilisent leurs champions comme "homme-sandwich" pour faire la publicité des stations de sports

d'hiver, des marques de skis, de vêtements et de chaussures et sont payés pour cela, qui représentera la grande masse d'amateurs si le comité international olympique ne le fait pas? Pour un professionnel dans le monde, il y a 10,000 amateurs. La population croît en la philosophie de l'amateurisme".

En ce qui concerne l'avenir du mouvement olympique, M. Brundage a rappelé la pensée du baron Pierre de Coubertin: "si par hasard, la flamme olympique venait à s'éteindre, elle réapparaîtrait dans 100 points différents à travers le monde".

Le président du C.I.O. a ajouté: "apparemment nous ne pouvons pas unir le monde politiquement, mais nous nous y efforçons de par le sport. Ce fait nous a posé des problèmes majeurs, en encourageant un nationalisme et une commercialisation excessifs. C'est la rançon du succès olympique".

Questionné sur sa réélection au poste de président du C.I.O. pour la quatrième fois au cours des jeux olympiques de Mexico, M. Brundage a précisé: "j'aurais dû arrêter mes activités à Mexico, j'ai publiquement annoncé que Munich verrait la fin de mon mandat. 57 ans au service de l'organisation olympique, c'est très long".

Concernant le remplacement du secrétaire général actuel du C.I.O., M. Johannes Westerhof (Suisse), démissionnaire, M. Brundage a dit "nous avons plusieurs candidats très capables". Il refusa à cet égard de donner le nombre de candidats et leurs noms, précisant simplement "ils sont tous européens".

M. Brundage a ajouté qu'il espérait que le nouveau secrétaire général serait élu durant le prochain comité exécutif du C.I.O. qui se tiendra le 22 mars à Lausanne. Le rapport spécial sur les jeux olympiques d'hiver doit également être examiné à cette réunion.

M. Brundage quittera Paris, à destination de Londres, où il passera deux jours avant de retourner à New York.

Sabots de jeunesse de deux vétérans ambleurs

Deux vétérans ambleurs, qui connaissent un retour fulgurant après avoir été tenus au rancart une bonne partie de la saison dernière à cause de blessures, font présentement les frais de la plupart des conversations à Blue Bonnets.

Il s'agit de Star Alan et Adios Watts, un couple d'ambleurs de bonnes souches qui semblent s'orienter vers une saison remarquable.

Adios Watts, un cheval hongre de sept ans par Adios, compte sept victoires d'affilée, compte tenu de ses deux dernières courses de la campagne 1968 et de ses cinq premiers départs en 1969.

Star Alan, un rejeton de Gene Abbe, a gagné ses cinq dernières courses, dont trois de-

puis le début de la nouvelle saison.

Propriété de J. Léopold Lavergère, de Québec, Star Alan n'a participé qu'à cinq courses en deux ans, avec comme résultat autant de triomphes.

Quatre ans, Star Alan, qui faisait campagne dans la division "free-for-all", avait inscrit une marque de 1:59.1. Handicapé par un sérieux malaise aux pattes l'année dernière, on ne l'avait vu à l'action qu'en décembre.

La saison dernière, il avait gagné la première course à laquelle il avait participé, le 9 décembre, pour ensuite recéder lors du programme de fermeture de la réunion.

Cette année, il n'a pas été moins que sensationnel, gagnant ses trois courses en dé-

pit de positions extérieures au départ.

Si, bien entendu, Star Alan évite d'autres blessures, Beinoit Côté est confiant de voir son protégé connaître une saison exceptionnelle.

Le retour de Adios Watts se compare avantageusement à celui de Star Alan. Aussi gèné par des blessures, celui-là n'a participé qu'à sept courses en 1968. Mais tout comme Star Alan, Adios Watts a terminé la saison en beauté, remportant ses deux dernières courses.

Adios Watts est la propriété de Mercure et Garon de St-Hyacinthe et il est entraîné par Jean Quesnel. Son conducteur, pour six de ses sept triomphes, a été André Boucher.

Le champion mondial des conducteurs, Hervé Filion, est celui qui l'avait conduit à sa dernière victoire de la saison 1968, ajoutant alors un autre triomphe vers son fameux record de 407 victoires dans une même saison.

Tous deux, Star Alan et Adios Watts, doivent à nouveau prendre le départ très prochainement à Blue Bonnets.

GRAND PRIX O'KEEFE

— La 5e reprise du Grand Prix O'Keefe, comptant pour le championnat régional de courses sur glace, aura lieu les samedi et dimanche, 22 et 23 février sur le circuit Lac des Sables/Ste-Agathe de Sainte-Agathe.

Organisé par l'Association des Coureurs Automobiles de Montréal (ACAM), le Grand Prix de Sainte-Agathe est l'un des événements majeurs inscrits à nouveau cette année dans les cadres du Festival des Neiges laurentien.

Cette compétition de deux jours attire annuellement les meilleurs pilotes sur glace du Québec, de l'Ontario et même de l'Est des Etats-Unis, ainsi que des milliers de spectateurs sur la Baie Nantel.

Le Grand Prix est l'une des cinq courses comptant pour le championnat régional du Québec. Les autres sont disputées à Ottawa, Québec, Granby et Pointe Claire.

Ce Grand Prix O'Keefe est sanctionné par la CASC et

ouvert à tout conducteur détenant un permis de compétition de la CASC. Considéré par plusieurs comme l'un des plus difficiles en Amérique du Nord, le circuit sur glace de 1.3 mille du Lac des Sables est situé au coeur même de Sainte-Agathe, capitale du sport d'hiver de nos Laurentides.

Le circuit est entretenu par le service de la voirie de la ville de Ste-Agathe et offre une vue parfaite et sécurité aux spectateurs qui assistent toujours en grand nombre à cette populaire course sur glace.

Le champion défendant est Bob Barrell de Montréal qui a poussé sa Cooper S à une vitesse de près de 100 milles à l'heure, l'an dernier, dans la course principale de 25 tours.

Les inscriptions pour ce Grand Prix de Ste-Agathe doivent parvenir au plus tôt au secrétaire de la course, Pierre Rajotte, 8357 Jean Nicolet, St-Léonard.

Victoriaville domine

GRANBY — La saison de la ligue provinciale senior de hockey approche de sa fin et la lutte demeure aussi serrée. Victoriaville et Chicoutimi luttent pour la première place.

Pour le moment les Tigres, qui semblent remis de leur petite tournée européenne, occupent la première place avec 55 points, un de plus que les Saguenéens de Chicoutimi.

Toutefois les hommes de Phil Watson ont une partie de plus à jouer que les Tigres.

La lutte pour les deux autres places qui mènent aux éliminatoires est également très serrée. Granby, 51 matches pour 46 points, est au troisième rang.

Sherbrooke et St-Hyacinthe, 48 matches pour 45 points, se partagent la quatrième place.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

<p>MEUBLES DE BUREAUX</p> <p>VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX</p> <p>STATIONNEMENT</p> <p>Canada Dactylographe Inc.</p> <p>7035 AVE. DU PARC</p> <p>270-1141</p> <p>Encouragez nos annonceurs</p>	<p>Brevets d'invention</p> <p>MARQUES DE COMMERCE</p> <p>Marion, Robic & Robic</p> <p>ci devant</p> <p>Marion & Marion</p> <p>2100, rue DRUMMOND</p> <p>Montréal, 25 288-2152</p>	<p>Entrepreneur-électricien</p> <p>Jean K. Malouf Inc.</p> <p>Entretien - Réparations</p> <p>RA. 1-9630</p> <p>6305, 25 ave. Rosemont</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

sportive

Nancy Greene fustige les Québécois!

Québec — Prenant la parole hier soir à Québec la championne mondiale du ski alpin Nancy Greene a fustigé les Québécois leur reprochant notamment de ne pas tirer assez profit des facilités qu'offre la région de Québec pour la pratique du ski.

A son avis la région de Québec serait la plus favorisée du Canada pour le développement de champions de ski et elle a avoué ne pas comprendre pourquoi les Québécois ne sont pas parvenus à placer des athlètes dans l'équipe nationale du Canada.

Pour remédier à cet état de choses, elle a préconisé une réforme des structures de ski de compétition et également elle a conseillé aux dirigeants de ce sport de faire venir des instructeurs compétents de France.

Nancy Greene prétend qu'à l'heure actuelle les instructeurs français de ski sont à la fine pointe de la technique et surpassent les entraîneurs autrichiens.

McLeod est inquiet

WINNIPEG — L'instructeur de l'équipe nationale de hockey du Canada Jackie McLeod, qui voit approcher la date du championnat du monde de hockey 1969, tente par tous les moyens de renforcer son équipe passablement étiolée par l'équipe russe il n'y a pas si longtemps.

S'il a échoué dans sa tentative de faire revenir le joueur de défense Carl Brewer, actuellement joueur-instructeur en Finlande, il a par

contre réussi à décider le joueur de défense Roger Bourbonnais à rehausser les patins et à faire le voyage de Stockholm.

De plus Jackie McLeod est confiant de pouvoir obtenir l'autorisation des Smoke Eaters de Trail d'utiliser le gardien de buts Seth Martin, un vétérán des champions du monde qui gardait les buts des Smoke Eaters lorsque ceux-ci ont remporté le championnat mondial il y a de nombreuses années.

Cogne, cogné, cogné la caboché!

Au moment où s'apprête à fleurir le printemps à Québec, (!) à la mi-mars, nous aurons cette année une floraison nouvelle: celle des choux-fleurs de gymnase! C'est d'ailleurs un fruit-fleur qui fleurit chez nous à l'année longue, qui fait un pied de nez à la rigueur de nos saisons.

En deux mots, chers lecteurs, la boxe fleurira de nouveau et les deux mastodontes Chase-Cléroux, comme deux cerisiers roses et pommières blancs, feront r'voler les pétales au vent des gants de cuir entre quatre cables, vers la mi-mars, pour le bénéfice des adeptes et amateurs de ce sport de gueules tordues au rictus amer.

Il y a eu, il y a quelques semaines, un premier bourgeonnement de cette floraison tant attendue qui a percé les neiges de notre hiver rigoureux: des sutureurs ont pendu aux yeux de Charlie Chase de petites grappes de coupures qui avaient l'air de coeurs saignants! Lui, le "beu" de Chomedey, il va sans dire, de par l'étanchéité de sa cuirasse, n'a rien vu germer sur son visage épanoui par le sourire d'une glorieuse (!) victoire.

Le temps du dodo est arrivé!

Mais vienne, vienne la revanche de Charlie et Cléroux pourrait bien avoir la surprise de voir cette fois son propre visage changé en jardin potager.

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Car le peu que j'ai vu du premier combat, par l'entremise de la télévision, m'a donné l'impression qu'un Cléroux déjà archiblént à sa meilleure forme il y a des années, est devenu un objet inamovible au beau milieu du ring, ce qui pourrait l'exposer à devenir une cible de choix pour la plantation, sur son faciès, de quelques coups-tomates de la part du sieur Chase... qui s'en promet d'ailleurs, prétendant avoir été victime d'une décision par trop hâtive du médecin de la commission athlétique de Montréal lors du combat précédent.

Il y a une chose toutefois qui me console à propos de ce combat, à l'effet que des deux combattants et leur condition physique plutôt douteuse empêcheront sûrement qu'il y ait massacre d'un côté comme de l'autre.

Je crois qu'il serait grandement temps cependant de mettre ici en pratique la recommandation faite à George Chivalo, de Toronto, à l'effet que le temps du dodo est arrivé pour lui, après toutes ces dégélées encaissées.

Suce ton pouce, garde l'autre pour demain!

On sait que Robert Cléroux, actuellement, se glorifie d'un pouce dans le plâtre, ce qui va retarder la présentation de ce combat-revanche.

Encore une couple d'autres combats et peut-être que Robert Cléroux aura toute l'anatomie plâtrée, ce qui réduira d'autant sa férocité (!) dans une arène de boxe.

Lui qui avait pris la sage initiative de se retirer de l'arène il y a cinq ans, finira peut-être ses jours toujours reconnu comme le "beu" de Chomedey, mais le coeur n'ni sera certainement plus et il se pourrait qu'à la fin de sa carrière on ne le surnomme plus que "Ferdinand, le Bull", ce "beu" de renommée mondiale qui n'avait plus le coeur à l'ouvrage et qui préférait respirer tendrement les fleurs sauvages plutôt que d'engager le combat contre les toreros.

Cerisiers roses et pommières blancs, vive grand-papa Chase, la boxe et tous ses mauvais coups, vive Robert Cléroux, aimable joujou de promoteurs sans scrupules.



Hialeah — Diane Crump est devenue officiellement hier la première femme-jockey à piloter un monture aux Etats-Unis; elle exhibe ici fièrement son permis officiel de l'état de la Floride qui lui donne droit de concurrencer les jockeys à la piste de Hialeah. (Téléphoto PA)

La Protection civile du Québec est un organisme au service des municipalités

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Fabriquez en usine.
- Tégument accessoire qui, dans certaines graines, se développe près du hile. — Trou dans le mur.
- Assurer un revenu à. — Tout endroit qui offre une détente.
- Chacune des divisions de l'écu écartelé.
- Assaionnement.
- Coups de baguette. — Ici. — Un des dieux de la mer.
- Planter, hisser, déployer. — Démonstratif.
- Pièce de bois pointue à un bout pour pouvoir être enfoncée dans le sol. — Sans compagnie. — Quatre Arbres des forêts tempérées. — Déterminer le poids.
- Tailleur la tête des arbres. — Seule.
- Thallium. — Route rurale. — A la fin d'une prière.
- Petit cube. — Vraie. — Eminence.

Solution d'hier

11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068



*Aubaines
printanières!*

Gants de chevreau français
doublés ou non de soie



*Modèle (8 boutons) classique
doublé de soie.*

Aubaine!

12.98

*Modèle (6 boutons)
non doublé.*

Aubaine!

9.98

*Modèle (4 boutons)
doublé de soie.*

Aubaine!

9.98

*Modèle court, fantaisie,
non-doublé.*

Aubaine!

6.98

L'important ce n'est pas le prix, c'est la qualité et le travail! Ces gants doublés ou non de soie sont en peau de chevreau de première qualité et sont fabriqués par des gantiers spécialisés de France qui en ont particulièrement soigné la coupe et la finition. Ils sont lavables à la machine et existent dans les couleurs printanières s'harmonisant à vos toilettes fraîches. Pointures: 6½, 7 et 7½. Venez tôt, car ils disparaîtront en un tour de main... Leur chic provoque les hommages de tous.

♥ Messieurs, un cadeau élégant pour la Saint-Valentin...

- noir
 - marine
 - gris clair
 - vison
 - beige clair
 - blanc
- (gants non doublés seulement)

Téléphoner à 842-6261

GANTS DE DAMES, RAYON 20, AU REZ-DE-CHAUSSEE
Centre-ville, Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon



LE 14 FÉVRIER,
JOUR DE LA
SAINT VALENTIN

*De tout
cœur... Morgan*

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE: Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h